L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

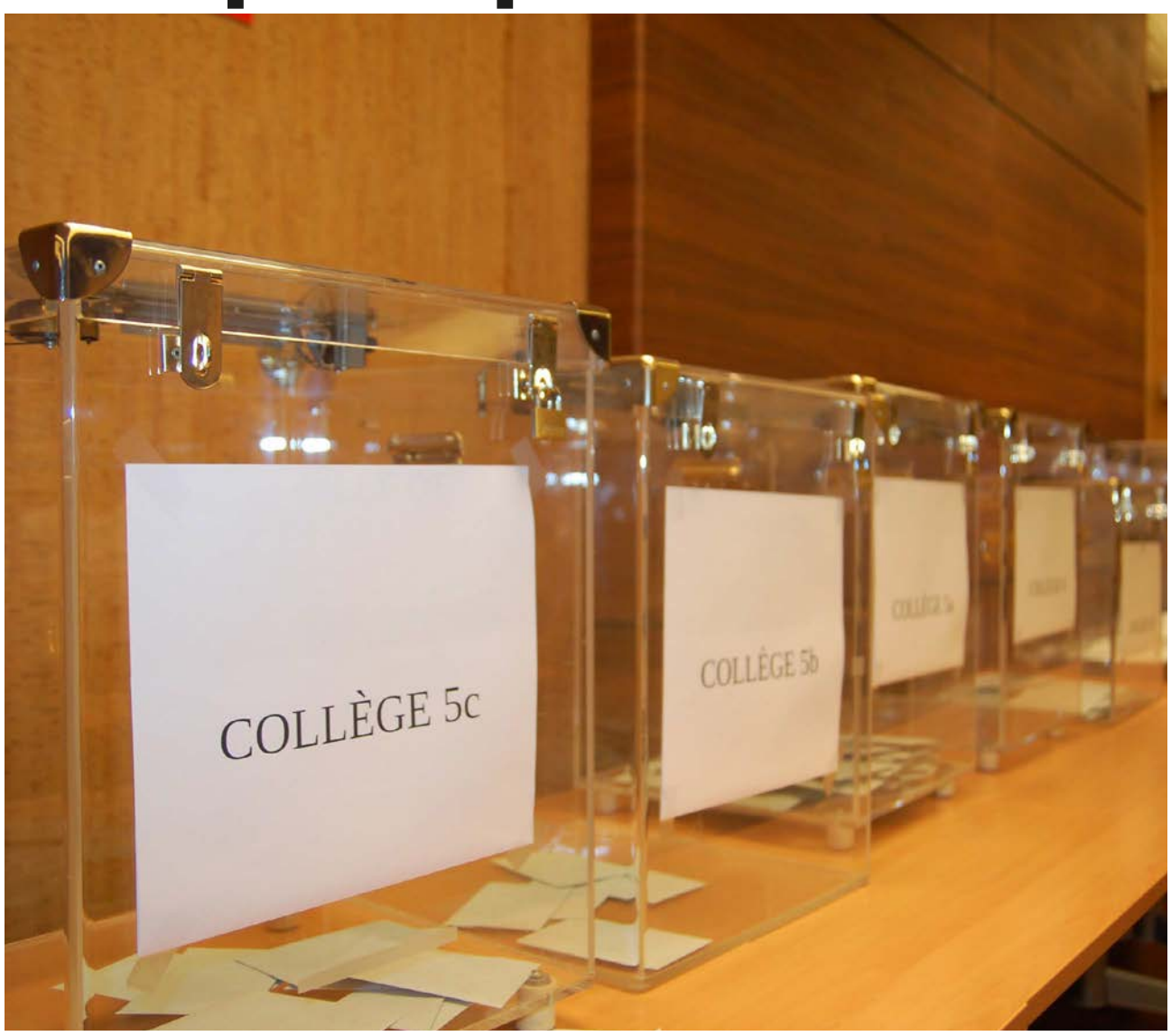
N° 1514 - VENDREDI 15 FÉVRIER 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Élections aux Chambres d'agriculture

Paysage syndical stable, mais participation en berne



La liste FNSEA-JA consolide sa majorité avec un peu plus de 54,91 % des suffrages exprimés (contre 55,8 % en 2013), devant la Coordination rurale qui conforte sa place de second à 21,5 %, presque à égalité avec la Confédération paysanne à 19,56 %. Une stabilité des résultats étonnante compte tenu de la baisse de participation, qui chute pour le second scrutin consécutif à 46,52 % (contre 54,34 % en 2013). *Page 3*

Côte d'Or

› **Méthanisation**

L'occasion de se renseigner



Nièvre

› **Chambre d'agriculture**

Éric Bertrand tire sa révérence



Yonne

› **Génétique porcine**

Le top de la race Large White







Sommaire

Côte-d'Or
04 • GIE Charolais évaluation: Dans le bon tempo
05 • Élections Chambre d'agriculture: Une large victoire FDSEA-JA-CAVB
06 • Salon de l'agriculture: Direction Paris, en Ile-de-France
07 • Méthanisation: L'occasion de se renseigner
08 • Élevages laitiers: Des jeunes qui en veulent
Nièvre
09 • Chambre d'agriculture: La liste FDSEA-JA reste majoritaire
10 • Salon de l'Agriculture: Les éleveurs charolais se préparent
11 • Salon de l'apprentissage: Des visiteurs plus nombreux
Yonne
12 • Élections Chambre d'agriculture: La liste FDSEA-JA en tête des voix
13 • Bâtiment d'élevage: Le plein de bonnes idées
14 • Génétique porcine: Le top de la race Large White
Région et ailleurs
15 • FNAMS Nord-Est: à l'écoute des besoins des précieux auxiliaires de culture
16 • Loi Égalim: Les coopératives inquiètes
17 • Union Charolais Croissance: Créancey, dernier rendez-vous de l'année
18 • Congrès de la FNB: La filière allaitante à un carrefour crucial
Filières
19 • Élevage Zoom sur la station UCC de Créancey
20 • Cultures Ajuster l'azote en fonction du développement de son Colza
Infos Services
21 • Firmes et Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 105 € - Prix au numéro: 2,20 €
Imprimeries: Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation »: P tot 0,01 kg/tonne

Syndicalisme

Les représentants de la FNSEA reçus par Emmanuel Macron

Le Président de la République a reçu Christiane Lambert et Jérôme Despey, le 11 février, afin d'évoquer de nombreux sujets, notamment la PAC et le retour de valeur. Cette longue entrevue a aussi été l'occasion pour Emmanuel Macron d'assurer aux représentants de la FNSEA qu'ils étaient des interlocuteurs dont il tenait compte.

Le 11 février, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA et Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA, ont été reçus longuement par le Président de la République en présence de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation.
Pour Christiane Lambert, ce rendez-vous durant lequel le président s'est montré attentif était important afin de faire le point sur différents sujets, notamment pour lui redire que FNSEA et JA sont confortés dans leur position de syndicat majoritaire puisqu'ils ont obtenu un score en progression aux élections aux chambres d'agriculture. *« Il n'y a pas eu de dégagisme »* se félicite la présidente de la FNSEA. *« Le Président a salué notre capacité à être moteur, à porter des messages courageux et à gagner des élections. Nous sommes un interlocuteur dont il tiendra compte »*, ajoute-t-elle. Un message important alors que le monde agricole estime nécessaire que l'on reconnaisse les efforts qu'il réalise pour répondre aux demandes sociétales et pour produire une alimentation saine et de qualité.

Faire entendre la voix du monde agricole

Des agriculteurs qui ressentent également le besoin de faire entendre leur, voix, notamment au travers des corps intermédiaires.
Jérôme Despey compte sur la venue du Président de la République au Salon de l'agriculture pour prendre le pouls de tous les secteurs de productions et pour écouter aussi ce que le syndicalisme majoritaire a à apporter.
Les représentants de la FNSEA ont évoqué avec le Président de la République la nécessité d'un retour de valeur aux producteurs, *« la loi alimentation doit produire tous ses effets et les négociations commerciales doivent permettre une meilleure répartition de la valeur »*, souligne Christiane Lambert.
Elle a aussi appelé le Président de la République à ne pas miner le revenu des agriculteurs en leur imposant des charges toujours plus élevées et en surtransposant les normes européennes.
Emmanuel Macron s'est d'ailleurs engagé à défendre le budget de la PAC. La présidente et le secrétaire général adjoint de la FNSEA lui ont aussi rappelé la nécessité de préserver une politique agricole vraiment commune au niveau européen. Jérôme Despey apprécie que tous ces sujets aient été abordés sans complaisance.
En conclusion, Christiane Lambert a annoncé que la FNSEA allait formuler des propositions pour le grand débat national.

ACTUAGRI

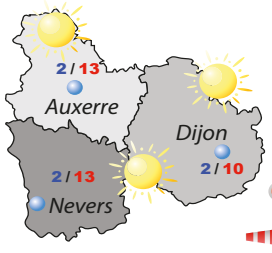
en bref

Phytos Didier Guillaume confirme qu'il signera le Contrat de solutions

Dans un entretien accordé à RTL le 11 février, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a confirmé qu'il signera le Contrat de solutions (sur l'usage des phytos) proposé par la FNSEA avec une trentaine de partenaires. La signature aura lieu «dans quinze jours au Salon de l'agriculture», a-t-il précisé. Il n'a pas précisé quels seraient les engagements des parties. Le 17 janvier au Sival (Angers), Didier Guillaume avait indiqué à la présidente de la FNSEA Christiane Lambert qu'il était presque prêt à signer le Contrat de solutions. Son entourage précisait alors qu'il souhaitait vérifier au préalable que les mesures proposées seraient efficaces et ne relèveraient pas uniquement de la communication. Sur RTL, Didier Guillaume s'est par ailleurs exprimé sur le glyphosate: «Dans les trois ans (d'ici le 1er janvier 2021, ndlr) nous savons très bien que toutes les filières ne pourrons pas se passer de glyphosate (...) En trois ans, en France, 80% - en gros - de l'utilisation du glyphosate sera terminée».

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 15 Février

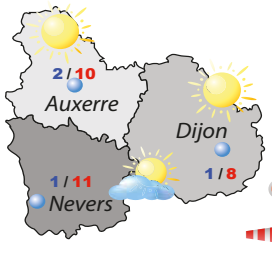


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 10 à 14°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Claude
Soleil : 07h59 - 18h12
Lune : 13h24 - 04h25

Samedi 16 Février



Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

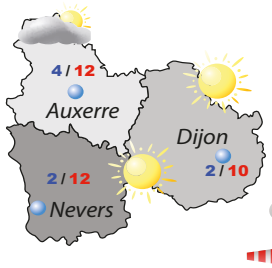
Sainte Julienne
Soleil : 07h57 - 18h13
Lune : 14h21 - 05h31

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 17 Février



Beau temps
Une belle journée s'annonce, avec seulement quelques nuages localement.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Alexis
Soleil : 07h56 - 18h15
Lune : 15h29 - 06h30

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 Février au Mercredi 20 Février
Le soleil sera bien présent pour cette période.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 21 Février au Dimanche 24 Février
Un temps ensoleillé s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Élections aux Chambres d'agriculture

Paysage syndical stable sur fond de participation en berne

La liste FNSEA-JA consolide sa majorité absolue avec un peu plus de 54,91 % des suffrages exprimés (contre 55,8 % en 2013), devant la Coordination rurale qui conforte sa place de second à 21,5 % (21,12 % en 2013) presque à égalité avec la Confédération paysanne à 19,56 % (19,66 % en 2013). Une stabilité des résultats étonnante, compte tenu de la baisse de participation, qui chute pour le second scrutin consécutif, à 46,52 % (contre 54,34 % en 2013).

On peut dessiner les résultats de ce scrutin à deux grands traits : la participation est en baisse et le paysage syndical agricole reste stable. Le syndicalisme majoritaire consolide sa majorité absolue devant deux concurrents qui représentent toujours chacun un peu moins de la moitié de la liste FNSEA-JA. Dans le détail, elle connaît même un léger rebond pour atteindre 54,91 %, la Confédération paysanne reste stable à 19,56 % et la Coordination rurale se maintient à 21,5 %. À quelques points près, les équilibres restent inchangés.

Un constat étonnant au vu de la forte chute de la participation qui aurait pu rebattre les cartes. Elle atteindrait 46,52 %, en recul de près de 8 points par rapport à 2013. Pour le président de l'APCA (Chambres d'agriculture), Claude Cochonneau, *«il faut l'analyser, essayer de comprendre et y apporter des remèdes d'ici la prochaine élection en s'assurant que ce n'est qu'un accident de parcours»*. Le président de l'APCA estime par ailleurs que la participation au précédent scrutin de 2013 (déjà en fort recul de 12 points par rapport à 2007) avait pu être portée par une conjoncture économique favorable en 2012.

Hypothèse des enjeux amoindris

La présidente de la FNSEA Christiane Lambert qualifie également le taux d'*«honorable»* compte tenu du «c*ontexte actuel d'un pays chamboulé par les mouvements de toutes sortes*».

Pour le président de la Coordination rurale Bernard Lannes, cette chute est liée à la régionalisation du réseau consulaire, qu'il a dénoncé durant la campagne : «*Avec la marche forcée de la régionalisation imposée par l'APCA (chambre d'agriculture, N.D.L.R.), l'abstention a touché tout le monde. Les grandes régions sont une catastrophe, les agriculteurs ne se sentent plus concernés*».

On observe par ailleurs que les enjeux locaux forts ne ravivent pas forcément la participation. Pour preuve, la forte baisse en Loire-Atlantique (-14 points), alors que les syndicats étaient au coude à coude, et que les débats ont été houleux autour de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. De même, dans le Puy-de-Dôme, où l'enjeu de la reconduction de la liste sortante CR-Conf' élue en 2013 n'a pas empêché un recul de 10 points de la participation.

Jeux de chaises musicales dans les départements

Si le paysage est stable au niveau national, il a occasionné un jeu de chaises musicales assez animé à la tête des Chambres départementales. Seule une chambre tenue par un minoritaire en 2013 l'est restée en 2019 : le Lot-et-Garonne de la CR.

La FNSEA et les JA ont conquis le Calvados (ex-Coordination rurale, CR), le Puy-de-Dôme (ex liste commune CR-Confédération paysanne), La Réunion (Conf'), et la Charente (CR). La Coordination rurale prend en revanche la tête de deux nouvelles chambres d'agriculture, la Vienne et la Haute-Vienne. De son côté, la Confédération paysanne prend la tête de deux chambres, Mayotte et la Loire-Atlantique. La Guadeloupe passe entre les mains d'une coalition inédite Modef-Jeunes agriculteurs.

Parmi ces changements, deux sont particulièrement notables car ils concernent des «*fiefs*» syndicaux. La Coordination rurale a perdu la Chambre du Calvados qu'elle présidait depuis 1995 ; La liste FNSEA/JA y passe largement en tête (47,1 %), devant la Coordination rurale (35,4 %), et la Confédération paysanne (17,5 %).

La Confédération paysanne devrait reprendre la tête de son fief de Loire-Atlantique où elle avait gouverné la Chambre d'agriculture jusqu'en 2007, avant de perdre deux élections de suite, au profit de la FNSEA. Elle l'emporte sur le fil avec 39,61 % des suffrages, contre 39,55 % pour la FNSEA-JA. La Conf' aurait gagné «*à deux voix d'écart*», selon la FNSEA et les JA qui ont déposé un recours et demandé le recomptage des voix. Selon Claude Cochonneau, une partie des agriculteurs du département n'auraient pas reçu de matériel de vote.

Moins de listes «dissidentes»

Pour la FNSEA et les JA, c'est une satisfaction. «*Ceux qui voyaient les listes FNSEA/JA descendre en dessous de 50 % se sont trompés, a déclaré dès le 6 février, le président des Jeunes agriculteurs Jérémy Decerle. Nous remercions tout notre réseau.*» Difficile d'analyser la légère progression de la FNSEA et des JA. On peut d'ores et déjà dire que la reconquête de certaines Chambres a été permise par une meilleure discipline que lors du précédent scrutin. C'est le cas en Charente et dans le Puy-de-Dôme, qui avaient été perdus au précédent scrutin, faute d'avoir pu éviter les divisions.

La Conf' «dans ses objectifs», la CR reste «positive»

«*Nous restons positifs. Face à la grosse machine FNSEA-JA, pour qui la CR devait disparaître, nous nous maintenons*», relativise Bernard Lannes. Le leader de la CR se félicite d'avoir remporté de nouvelles Chambres d'agriculture dans des départements comme la Vienne et la Haute-Vienne.

En Bretagne et dans l'Ouest en général, la Coordination rurale ne connaît pas le progrès qu'elle prédisait. Elle gagne 7 points dans le Finistère, 2 en Ille-et-Vilaine, mais recule en Côtes d'Armor et Morbihan.

De son côté, la Confédération paysanne est satisfaite. Son porte-parole Laurent Pinatel estime, qu'avec une tendance à 20 % des voix environ et deux chambres d'agriculture, le syndicat est en passe d'atteindre ses objectifs. Laurent Pinatel remarque que son syndicat «*progresse dans de nombreux départements, et non par poussée dans certaines. Cela signifie qu'il y a un mouvement de fond qui accompagne la Confédération paysanne, que notre discours est entendu*». Il note toutefois que la liste FNSEA-JA *«ne bronche pas»*. «*Cela pourrait être mieux, mais nous sommes dans nos objectifs*».

Bourgogne Franche-Comté

Le grand chelem pour les listes FDSEA-JA

Pas de surprise en Bourgogne Franche-Comté pour les élections aux Chambres d'agriculture. Avec un taux de participation au-delà des 45 % pour le collège des exploitants, le monde agricole reste attaché à son réseau consulaire de proximité. Les listes FDSEA-JA obtiennent toutes un résultat au-delà des 54 %, avec de très bons scores, en particulier pour le Territoire de Belfort (74,13 %) et la Haute-Saône (68,91 %).

Les listes FDSEA-JA remportent l'ensemble des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, avec un taux de participation de plus de 45 %.

Avec plus de 60 % des voix dans six départements, les résultats pour la FDSEA-JA sont excellents, malgré un contexte agricole difficile pour de nombreuses filières (lait conventionnel, viandes bovine-porcine, céréales…), mais aussi de multiples incertitudes sur la future politique agricole commune et des contraintes réglementaires toujours trop prégnantes.

Les agricultrices et agriculteurs ont choisi l'écoute, la compétence et non pas la démagogie. C'est une reconnaissance du travail de terrain réalisé ces six dernières années pour l'ensemble de la profession.

Frédéric Perrot, Président de la FRSEA et Florent Point, Président des JA de Bourgogne Franche-Comté, remercient toutes les agricultrices et tous les agriculteurs, les salariés et les représentants de l'ensemble des collèges d'avoir participé à ces élections.

Les nombreuses réunions locales, organisées dans le cadre de ces élections, ont permis de mieux cerner les inquiétudes et les attentes du monde agricole.

Les nouvelles équipes vont rapidement se mettre au travail pour répondre à ces demandes et préparer ainsi l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté de la prochaine décennie.

	Total votants	Taux de participation 2019	Taux de participation 2013	FDSEA/JA 2019 %	Conf. paysanne 2019 %	Coordination 2019
21 Côte d'Or	2 128	44,71	48,99	63,76	18,05	18,05
25 Doubs	2 178	55,01	61,61	61,72	21,51	16,77
39 Jura	1 365	48,46	49,85	54,15	19,86	25,98
58 Nièvre	1 456	45,87	50,78	57,16	20,29	22,55
70 Hte Saone	1 574	59,69	66,64	68,91	17,26	13,82
71 Saone et Loire	2 777	38,73	45,32	61,96	16,72	21,31
89 Yonne	1 549	39,38	49,25	60,76	19,19	20,05
90 Territoire de Belfort	171	56,07	56,1	74,13		25,77
Sous total régional	13 198	45,90				

GIE Charolais Évaluation

Dans le bon tempo

Trente et un des 38 veaux présentés vendredi à Créancey ont été vendus au prix moyen de 3 282 euros.

Comme à ses habitudes, le pôle agricole de Créancey était plein à craquer. Vendredi 8 février, 38 futurs reproducteurs charolais étaient mis en vente au rendez-vous annuel du GIE Charolais Évaluation. Trente et un d'entre eux ont été vendus à une moyenne de prix de 3 282 euros, un résultat supérieur à celui de l'an passé (+122 euros). Sept bovins ont franchi la barre des 4 000 euros, seulement quatre se sont contentés de la mise à prix de 2 600 euros. La top vente de ce millésime 2019 (4 750 euros) a été réalisée par un veau du Gaec des Engoulevents, élevage de Charmoy en Saône-et-Loire. L'animal rejoindra la Moselle, et plus précisément le Gaec Becker à Schalbach. Comme l'an passé, le groupe Adaz avait fait le déplacement en Côte-d'Or : ces éleveurs de République Tchèque se sont procuré six animaux : trois à la mise à prix et trois autres au-delà de 4 000 euros. Un septième reproducteur charolais prendra la direction de l'étranger avec l'achat d'un éleveur des Pays-Bas.

Un bon déroulé

Le début de la journée laissait présager une bonne tournure des évènements. Beaucoup de monde s'était rendu au pôle agricole dès le milieu de matinée. Plus de 5 000 connexions au site internet de la station (commun avec Jalogny) avaient été enregistrées depuis le 1er janvier : la majorité depuis la France mais aussi bien d'autres de l'étranger (27 pays recensés parmi les utilisateurs). Cinquante-huit boîtiers électroniques avaient été récupérés avant 14 heures, 53 d'entre eux ont réalisé au moins une enchère ce 8 février. Quatre éleveurs de Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Allier avaient sollicité les organisateurs pour effectuer des enchères à distance : ils seront finalement deux à remporter la mise. Dans un registre plus «*festif*», plus de 340 repas ont été servis durant le déjeuner. Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation, saluait le très bon déroulé de cette journée : «*cette très forte affluence nous fait plaisir, les éleveurs sont très intéressés par le travail accompli en station. Certains nous ont d'ailleurs fait part de leur souhait de proposer pour la première fois des veaux pour notre prochain recrutement. Tout comme la moyenne de prix, le taux de vente de 82 % est lui aussi supérieur à celui de 2018. La top-vente a été réalisée par des éleveurs de Moselle qui étaient déjà venus nous voir il y a trois ans. Ravis de la production de leur taureau acheté au Gaec Ménétrier-Parizot cette année-là, ils n'ont pas hésité à miser sur l'animal qu'ils désiraient pour faire progresser leur élevage. Idem pour les éleveurs de République Tchèque, qui étaient déjà repartis avec sept bovins l'an passé*».

Beaucoup de satisfaits

Les enchères ne se sont pas toutes concentrées sur un même veau. «*Nous avons sept animaux au-delà des 4 000 euros, c'est bien pour tout le monde. Quand les enchères s'emballent sur un seul et même animal, cela ne fait que deux heureux. Plusieurs éleveurs apporteurs de veaux sont également acheteurs*», poursuit Jean-Pierre Godot, saluant également les belles ventes enregistrées pour les veaux sans corne et orientés vêlages faciles. «*Je tiens aussi à remercier nos partenaires, les élèves de la MFR auxois sud-Morvan pour leur aide à l'installation et le lavage des veaux et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette nouvelle vente. Un clin d'œil particulier au personnel de la Chambre d'agriculture pour le travail très sérieux réalisé dans l'ombre, je pense notamment à Isabelle Brice, Joffrey Krumm, Laurène Porcheret et Matthieu Javelle*», ajoute Jean-Pierre Godot. Les prochains rendez-vous charolais dans le département se dérouleront le 20 février pour la vente de L'UCC à Créancey et le 21 février pour l'exposition-vente de la Fédération charolaise à l'espace Jean-Bertin de Saulieu.

AG



Ontario, né au Gaec Des Engoulevents (71), a été vendu 4 750 euros au Gaec Becker (57).



Hans Rietveld, éleveur néerlandais, est revenu à Créancey cette année. Une enchère à 2 950 euros lui a permis de se procurer Nem, de l'EARL Collier (52).



Des éleveurs de République Tchèque se sont procuré six animaux, dont Ourasi, de la SCEA Lucotte Jean-Marc. L'enchère est montée à 4 200 euros.



Les partenaires étaient une nouvelle fois nombreux, au plus grand plaisir des acheteurs qui ont pu alléger leur facture. Ici, un bon de 150 euros de Dijon Céréales, attribué par tirage au sort au Gaec du Nolat (71), après son achat d'Oxford, né à l'EARL Poillot Boyer de Vandenesse-en-Auxois. Pour l'éleveur de Saône-et-Loire, le montant de l'acquisition passe ainsi de 3 150 à 3 000 euros.

Élections Chambre d'agriculture

Une large victoire FDSEA-JA-CAVB

Le monde agricole votait ces dernières semaines pour élire ses représentants dans les Chambres d'agriculture. La liste FDSEA-JA-CAVB s'est nettement imposée en Côte-d'Or, en recueillant près des deux tiers des votes.


Lors du dépouillement, la semaine dernière à la Maison de l'agriculture.

Le verdict est tombé le 6 février en début de soirée à Bretenière. La liste emmenée par la FDSEA, les JA et la CAVB a remporté les élections Chambre d'agriculture avec 63,76 % des votes, devant la Coordination rurale (18,2 %) et la Confédération paysanne (18,05 %). Quinze des dix-huit sièges à la Chambre d'agriculture lui sont ainsi réservés, contre deux à la Coordination rurale et un à la Confédération paysanne. Le taux de participation pour le collège 1, dédié aux chefs d'exploitation et assimilés, s'élève à 44,71 % : 2 128 des 4 760 personnes inscrites ont voté lors de ce scrutin (2028 suffrages exprimés, 100 bulletins blancs ou nuls).

Une belle campagne

Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte-d'Or, se félicite logiquement de ce résultat : *«Nous avons réalisé une belle campagne terrain, au plus proche des agriculteurs. Aussi et surtout, le résultat de ce scrutin est le fruit du travail réalisé durant ces six dernières années. Malgré une participation un peu plus faible qu'il y a six ans, notre liste progresse, cette tendance est constatée sur l'ensemble de la région. Nous terminons au-delà des 63 %, nos adversaires sont en dessous des 20 %. La Côte-d'Or est l'un des rares départements français à obtenir quinze sièges pour la liste FDSEA-JA-CAVB. Ce score est encourageant et nous fait plaisir, dans un contexte dans lequel rien n'est jamais simple. Mais il y a encore beaucoup de problèmes en agriculture et c'est avec beaucoup d'humilité que nous prenons connaissance de ce résultat»*.

Remerciements multiples

Fabrice Faivre tient à saluer toutes les personnes mobilisées durant ces élections : *«nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont fait confiance pour ces six prochaines années. Un grand merci également à tout le réseau FDSEA-JA pour son travail d'équipe. Les exploitants que nous avons rencontrés nous ont tous reçus dans d'excellentes conditions, chaque rencontre s'est déroulée dans la bonne humeur, ce fut très appréciable, d'autant que nos interlocuteurs avaient un grand besoin de parler et d'échanger»*. Le président de la FDSEA remercie également les personnes qui ne se sont pas représentées sur la liste : *«je pense à Ghislaine Verstraete, Dominique Guyon, Jean-Pierre Fleury et Frédéric Mazilly qui ont beaucoup œuvré pour l'agriculture durant la dernière mandature, et même la précédente. Nous avons également une pensée pour ceux qui n'ont pas été reconduits sur notre liste, faute à la baisse du nombre de sièges disponibles, passé de 21 à 18, dans toutes les Chambres d'agriculture»*.

AG

Réaction

Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs : ***«Les résultats de ces élections sont positifs, nous réalisons un beau score. Ma seule déception concerne le taux de participation, même si la Côte-d'Or reste au-dessus de la moyenne nationale. Le plus gros du travail reste aujourd'hui à faire ! Nous avons mené une belle campagne terrain, et pas seulement en vue des élections. Toutes les rencontres ont été très riches et instructives, les problématiques varient énormément selon les secteurs. J'en parlerai lors de mon discours à l'assemblée générale des JA, le 1er mars : il faudrait effectuer ce type de rencontres plus souvent, peut-être à mi-mandature ou même une fois par an. Être au plus proche du terrain est une volonté partagée par tous. Ces visites auraient également pour objectif de remobiliser les gens. Il y en a besoin, je me rends compte qu'un certain nombre d'exploitants ne se rendent pas compte du travail effectué par les Chambres et le syndicalisme. Peut-être n'expliquons-nous pas assez nos rôles et nos fonctions. J'ai personnellement abordé trois thèmes durant ces rencontres terrain : le dégrèvement de la TFNB, les calamités agricoles et l'aide de la Région. Ces soutiens ne règlent pas tous nos problèmes mais sont très utiles, ils sont le résultat d'un engagement très fort de la part de la profession».***

Rendez-vous début mars

La Chambre d'agriculture tiendra sa session d'installation lundi 4 mars dans les locaux du Conseil départemental à Dijon. Le président, le bureau et les responsables de pôles seront notamment élus.

***«Ce rendez-vous sera principalement protocolaire mais nous aborderons bien sûr les dossiers du moment, pour continuer le travail entrepris durant l'ancienne mandature»*, commente Fabrice Faivre, s'invitant à un petit état des lieux conjoncturel : *«la période actuelle est très difficile pour le monde de l'élevage, l'approvisionnement en fourrages est un vrai sujet. Nous croisons les doigts pour que le printemps ne soit pas trop mauvais, pour pouvoir lâcher les animaux de bonne heure. Il faut penser, dès à présent, multiplier les contacts pour reconstituer des stocks pour le prochain hiver. Pour les grandes cultures, des parcelles de colza sont problématiques, avec les effets de la sécheresse et la très forte pression d'insectes déplorées à l'automne et en début d'hiver. Nous serons attentifs à la future reprise de végétation. Certaines parcelles de céréales sont fortement enherbées, une nouvelle année compliquée s'annonce»*.**

Le revenu des éleveurs est toujours aussi *«problématique»*, poursuit le président de la FDSEA : *«il manque 1 euro/kg pour les vaches et génisses à viande. Des accords doivent enfin être trouvés avec les industriels et les distributeurs, nous ne pouvons plus continuer ainsi. Et les importations de viandes étrangères doivent cesser, nous voyons trop souvent les dérives de ce système en termes de qualité, à l'image de ce fameux camion venu de Pologne… De la viande de qualité, il y en a chez nous ! Une prise de conscience s'impose»*.

Le dossier des ZDS est lui aussi encore d'actualité, malgré une réponse négative apportée il y a quelques jours par le ministre de l'Agriculture : *«la requête n'a rien donné, c'est une déception, car le territoire concerné en Côte-d'Or méritait d'être classé en zone de montagne. La perte de l'ICHN est une injustice, nous n'allons pas lâcher l'affaire. Avec la Saône-et-Loire qui rencontre le même problème dans la zone de Cluny, nous allons intenter une action en justice. L'objectif est de raccrocher à l'Auxois un certain nombre de communes de l'arrière côte et de la vallée de l'ouche qui ne possèdent aucun pied de vigne»*.

Dijon Céréales - PB Sécurité

PUBLI-INFO

Une solution pour plus de sérénité sur les exploitations

Alors que les vols de matériels se sont multipliés ces derniers mois sur les exploitations agricoles dans la région, Dijon Céréales a souhaité apporter une réponse à ses adhérents avec son partenaire PB Sécurité. Elle se traduit par la proposition d'un kit de surveillance *«Sérénité»*, comprenant un récepteur-enregistreur et 4 caméras HD, ainsi qu'un projecteur LED à détecteur de présence.

Testée chez Emmanuel Raillard à Montigny-sur-Vingeanne, l'installation proposée a donné satisfaction. *«Les éléments du kit sont robustes, il a été conçu pour fonctionner dans un environnement agricole, qu'il s'agisse de surveiller du matériel ou des animaux»*, précise Jérôme Chainard, technicien Damier Vert Dijon Céréales. Emmanuel Raillard a été particulièrement impliqué dans la conception du kit avec sa coopérative. *«Le test sur son exploitation et les échanges que nous avons eu avec lui ont permis d'apporter quelques évolutions. Nous avons ainsi décidé d'ajouter dans le kit le projecteur LED à détecteur et également le panonceau d'avertissement, ce sont deux éléments de dissuasion supplémentaires»*, explique Jérôme Waeber, directeur de PB Sécurité.

Pour moins de 800 euros HT, c'est donc une solution robuste et complète qui est proposée par Dijon Céréales à ses adhérents. *«L'installation du kit est simple et son fonctionnement également. Il n'y a aucune solution absolue contre le vol, mais avoir ce système m'apporte de la tranquillité, car c'est aussi avec les enregistrements une preuve possible à fournir aux assurances dans le cas où le vol n'aurait pu être évité»* affirme de son côté Emmanuel Raillard. Il ajoute un élément de confort utilisateur. *«Comme le récepteur-enregistreur est connecté à la box Wi-Fi de mon exploitation, je peux avoir un œil sur mon bâtiment depuis mon smartphone, et paramétrer des alertes en cas de détection de présence»*.


Le 6 février dernier, Emmanuel Raillard a ouvert les portes de son exploitation à Montigny-sur-Vingeanne pour partager son expérience de l'utilisation du kit sérénité avec d'autres agriculteurs.

Pour tout renseignement le kit Sérénité Dijon Céréales – PB Sécurité
vous pouvez contacter Jérôme Chainard au 06 72 81 39 90
ou par mail jerome.chainard@dijon-cereales.fr

Salon de l'agriculture

Direction Paris, en Ile-de-France

Le Sia 2019 se tient du 23 février au 3 mars. Le point sur les participants de Côte-d'Or.



Parmi les exposants : L'EARL Deschamps, de Poiseul-la-Ville, présentera une dizaine d'ovins.

Une nouvelle édition du Salon de l'agriculture se prépare. Comme tous les ans, plusieurs élevages du département feront le déplacement, à l'image de l'EARL Deschamps. *«C'est un peu une tradition chez nous, nous y allons depuis une trentaine d'années»*, indique Arnaud Deschamps, installé sur la ferme familiale depuis 2011. L'éleveur sélectionneur de 41 ans emmènera une dizaine de moutons Ile-de-France en camion, pour y rester uniquement la première journée. Son père et sa sœur se succéderont le reste de la semaine pour assurer l'exposition des animaux préparés depuis deux mois et demi. *«Prendre part au concours permet de se comparer aux autres élevages français, avec l'idée de garder la bonne direction»*, poursuit le producteur, *«à Paris, les ventes se font rares mais des contacts avec des étrangers peuvent s'avérer intéressants et peuvent déboucher sur des exportations»*. L'an dernier, l'EARL Deschamps avait remporté la bagatelle de quatre premiers prix et deux prix de championnat, résultats obtenus avec une génétique appliquée depuis de longues années. À noter que la journée dédiée à la Côte-d'Or se déroulera mardi 26 février, un défilé de tous les animaux est notamment programmé sur le ring bovin.

AG

Les autres participants

Charolais : François Lucand (Molphey), Gaec de Saint Roch (Recey-sur-Ource), Simmental : Gaec Magnière (Chazeuil), EARL Meix du Chêne (Argilly), **Brune :** Gaec de la Côte (Bissey-la-Côte), Legta La Barotte (Chatillon-sur-Seine), Gaec Changarnier (Montmoyen), Gaec Colson (Moloy), Gaec Loosli (Chazeuil), Alain Terrillon (Griselles), **Prim'Holstein :** Gaec de la Villecontoise (présélection), **Blonde d'Aquitaine :** Gaec Debeaupuis (suppléant). Traits **Auxois :** SCEA Bailly Fauvernier (Meursanges), Gaec Dupaquier (Posanges), Émilien Lucand (Saint-Andeux), trophée d'avenir (attelage) : David Lucas (Levernois). **Southdown et Suffolk :** Gaec Benoit Poillot et Fils (Thoisy-la-Berchère), **Charollais :** Thierry Maréchal (Viévy).

Salon de l'agriculture

En finale des Ovinpiades

Un jeune de Thoisy-la-Berchère défendra les couleurs de la Côte-d'Or au Sia 2019.

Prêt pour Paris ! Baptiste Poillot, 19 ans, scolarisé en BTS Acse deuxième année au lycée agricole de Fontaines, a terminé à la deuxième place régionale des Ovinpiades des jeunes bergers.

Ce rendez-vous s'est déroulé le 24 janvier à Charolles avec la participation de 47 étudiants préalablement sélectionnés.

Des épreuves pratiques et théoriques se sont succédées tout au long de la journée, comme l'explique Baptiste Poillot : *«Il y avait une épreuve de parage, deux autres relatives à la génétique et au sanitaire, nous devions aussi reconnaître des races ovines, nous étions notés sur notre connaissance générale de la filière. Il fallait également noter l'état corporel d'une brebis»*.

Un habitué

Baptiste Poillot participait à ses secondes Ovinpiades régionales : en 2018, le jeune de Thoisy-la-Berchère avait déjà brillé en terminant sur la troisième marche du podium, mais n'avait pas pu concourir à Paris, car seules les deux premières places débouchent chaque année sur une qualification.

Samedi 23 février, lors de la finale nationale, Baptiste Poillot assure qu'il donnera son maximum pour tenter d'obtenir un beau classement : *«les épreuves seront sensiblement les mêmes, mais le niveau sera forcément plus relevé. J'essaierai de faire de mon mieux ! Mais le but sera avant tout de passer un bon moment, aller au Sia est toujours très sympa»*.

Malgré son jeune âge, Baptiste Poillot est déjà un grand habitué du Salon de l'agriculture.

Ce fils d'éleveurs s'y rend pratiquement chaque année avec ses parents et son frère : *«Nous emmenons onze ovins cette année : cinq Suffolk et six Southdown. Les concours sont programmés le lendemain et le surlendemain des Ovinpiades»*.



Baptiste Poillot s'est qualifié à Charolles en janvier..

Jugement de bétail La Barotte bien représentée

Huit des dix jeunes côte-d'oriens qualifiés pour les finales nationales de jugement de bétail sont scolarisés à Châtillon-sur-Seine. Seront en lice, dans le cadre de ce salon de l'agriculture : Ryan Chaussiez (Bac 2 CGEA, Prim'Holstein), Tom Lehupt (Seconde pro CEC, Charolais), Camille Boutinon (Bac 1 CGEH, équin), Sarah Tesson (BPREA, Équin), Bastien Gervasoni (Bac 1 CGEA, Brune), Océane Sureau (Bac 1 CGEA, Brune), Allan Clapin (Bac 1 CGEA, ovins) et Mathéo Harivel (Bac 1 CGEA, Montbéliarde). Seuls Paul Galissot (BTS au lycée de Quetigny, Simmental) et Laurette Millot (fille d'éleveur en Côte-d'Or, BTS à Dannemarie, Prim'Holstein) viennent d'un autre établissement que La Barotte haute Côte-d'Or. La présence de l"établissement de Châtillon-sur-Seine au Sia 2019 ne se résume pas à ces finales nationales puisqu'Océane Sureau et Bastien Gervasoni effectueront un stage avec BGS. Ces deux jeunes vendront des fromages et veilleront sur les vaches et génisses de race Brune (notamment celles de La Barotte). Maxime De Waele, salarié de l'exploitation du lycée, sera également de la partie, tout comme Éric Demouron, professeur de zootechnie, qui sera présent au commissariat bovin, à la régulation de la traite puis et TNLA (Trophée national des lycées agricoles) en tant que membre du jury.



Trois rendez-vous qualificatifs se sont tenus en fin d'année 2018 à la Ferme Côte-d'Or, au concours Charolais de Semur-en-Auxois puis à Châtillon-sur-Seine.

Méthanisation

L'occasion de se renseigner

Le lycée La Barotte vient d'organiser une journée d'informations dédiée à la méthanisation.



Lors de la visite de la SARL Méthalait à Grignon. Une autre rencontre se déroulait dans le même temps en Haute-Marne, à la CMV Biogaz de Chalancey.

Le matin en salle, l'après-midi sur le terrain : la journée proposée par le lycée agricole la Barotte a ravi les 120 personnes qui avaient fait le déplacement. De la construction à la valorisation, en passant par la réglementation : toutes les facettes de la méthanisation ont été abordées lors de ce rendez-vous du 6 février. Plusieurs spécialistes étaient présents, dont Sylvie Lemaire, en charge du dossier énergie à la Chambre d'agriculture. La technicienne a échangé avec plusieurs agriculteurs et est même repartie avec trois pré-études à réaliser. Cette démarche est *«essentielle»*, précise Sylvie Lemaire : *«c'est effectivement une question à se poser dès le début, il ne faut pas la confondre avec l'étude de faisabilité. Ce travail se réalise en partenariat avec l'Ademe et la pré-étude est gratuite pour les porteurs de projet. Le but est de rendre cohérentes, par la suite, l'ensemble des études de faisabilité»*.

Émergence de projets

Sept unités de méthanisation sont actuellement opérationnelles dans le département : trois en voie sèche, quatre en voie liquide. *«La construction de deux autres structures devrait débuter au cours de cette année 2019 : la première à Saussey, dans le secteur de Bligny-sur-Ouche, avec une cogénération qui valorisera la chaleur auprès d'un élevage de canards. La seconde se trouve à Marsannay-le-Bois, avec une injection dans le réseau de gaz»*, commente Sylvie Lemaire. D'autres projets, notamment collectifs, *«avancent plutôt bien»*, avec des projets collectifs à La Barotte mais aussi à Auxonne, Beaune et Époisses. Le Contrat de transition écologique (CTE) signé il y a quelques mois avec les communautés de communes du Montbardois et du Pays châtillonnais pourrait dynamiser la méthanisation : *«ce CTE permet de mettre toutes les administrations autour de la table : les démarches sont plus simples et plus rapides. Cela devrait se ressentir dans les mois à venir»*. La loi Égalim pourrait également changer la donne : *«les gestionnaires de réseau ont désormais l'obligation de raccorder les projets à un poste d'injection, pratiquement dans toutes les conditions. Un projet basé à 5 km d'un réseau de gaz n'était pas envisageable en injection mais maintenant, les gestionnaires - GRDF ou GRT selon le type de conduite et de projet - ont l'obligation d'étudier toutes les solutions pour le raccordement. Cela aura forcément des conséquences sur les projets»*.

AG

Témoignage *«La méthanisation a de l'avenir»*



Nicolas Février, exploitant à Saint-Germain-lès-Senailly, livre son ressenti sur cette journée : *«Ce rendez-vous a été parfaitement organisé par la Barotte. Nous avons été très bien reçus, les discussions ont été très claires, les intervenants étaient vraiment au niveau. Pour moi, la méthanisation a de l'avenir, elle va permettre au monde agricole d'aller chercher de la valeur ajoutée, dans un contexte où la majorité de nos produits ne sont pas payés au juste prix. Beaucoup de monde parle aujourd'hui de méthanisation. J'ai participé à l'édition 2018 des journées bâtiments de la Chambre d'agriculture : les visiteurs étaient nombreux à la visite de l'unité de méthanisation de Chelsey. Aujourd'hui, l'affluence est tout aussi intéressante. Je vois bien les projets de méthanisation se multiplier ces prochaines années, j'y réfléchis également sur mon exploitation. Les investissements sont importants mais les retours sur investissement sont intéressants»*.

Territoires

Mont-Saint-Jean solidaire de ses agriculteurs

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Jean a décidé la prise en charge par la commune d'une partie de la facture d'eau des agriculteurs détenteurs d'un compteur d'eau.

C'est un beau geste, nécessité par la situation difficile des exploitations agricoles à dominante élevage du territoire communal. La sécheresse de 2018 continue de produire ses effets en 2019. Les coûts des rations explosent, les disponibilités en fourrage s'épuisent et dans le même temps, les factures d'eau arrivent sur les exploitations. Conscient de la situation précaire de ses administrés agriculteurs, le maire de Mont-Saint-Jean, Patrick Mercuzot, a soumis au vote du conseil municipal l'allègement de la facture d'eau, pour tous les éleveurs disposant d'un compteur d'eau sur le territoire communal. Proposition acceptée lors du Conseil municipal du 30 janvier.

Cette disposition exceptionnelle va permettre de réduire la facture de 30 % sur les consommations HT, un coup de pouce bienvenu pour contenir les charges d'exploitation, alors que les charges d'alimentation explosent et que les éleveurs se demandent s'ils pourront tenir jusqu'à la mise à l'herbe des troupeaux. Les quittances d'eau étant déjà distribuées, la part prise en charge par la commune fera donc l'objet d'un remboursement.

«Nous n'avions jamais été confrontés à cette nécessité jusqu'à présent» témoigne le maire, Patrick Mercuzot, ancien agriculteur, qui a connu en son temps son lot de sécheresses et de canicules. Mais la situation des exploitations et le contexte économique sont différents. Les trésoreries sont mises à mal depuis plusieurs années, la situation économique de beaucoup d'élevages empire, les éleveurs ont donc besoin de soutiens tangibles. 30 % d'économisés sur une facture nettement alourdie par la sécheresse (environ 1/3 de consommation en plus), c'est une bonne nouvelle pour toutes les exploitations à dominante élevage (bovins, canards, ovins et chèvres) qui participent à la dynamique du territoire communal.

AMK



Patrick Mercuzot, maire de Mont-Saint-Jean n'avait jamais été confronté à une telle nécessité au cours de ses mandats successifs.





▸ Agenda

04/04 -Sorties des anciens exploitants
Chaque année, la Section départementale des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21) organise des séjours et sorties pour ses adhérents. Une journée conviviale est organisée à Rungis jeudi 4 avril, au sein du plus grand marché français, avec un départ de Châtillon-sur-Seine et des tarifs variant de 110 à 125 euros sur une base de 30 à 49 personnes. Une balade est aussi à l'étude pour se rendre six jours au bord de l'océan, en Pays basque. Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67.

21-02 : Rendez-vous charolais à Saulieu
La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs à l'espace Jean-Bertin de Saulieu, jeudi 21 février. Les bovins présentent des garanties sanitaires, de race pure et de performances. La liste des animaux à vendre est disponible est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/. Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

21-02 : Pose de clôture permanente
L'Éleveur Bourguignon, Dijon Céréales, Feder, Alysé et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisent la démonstration d'une pose de clôture permanente jeudi 21 février à Tarsul. Deux sessions seront proposées à 10 h puis 14h30 sur une parcelle du Gaec Buntz. Jean-Claude Chupin, d'Alysé, interviendra sur la gestion du pâturage. Contacts : 06 21 82 11 40 ou 06 80 34 11 73.

Élevages laitiers

Des jeunes qui en veulent

L'association «J'élève en Côte-d'Or» prévoit de nombreuses sorties durant l'année 2019.

Créée en novembre 2017, l'association «*J'élève en Côte-d'Or*» a tenu sa première assemblée générale fin janvier à Bligny-le-Sec. La première année d'existence de ce collectif réunissant une quinzaine de jeunes passionnés de l'élevage laitier s'est très bien déroulée, avec l'organisation d'une douzaine d'activités très variées (sorties en concours, visites d'expositions laitières, formations…). «*Nous avions à cœur de satisfaire le mieux possible nos adhérents et les éleveurs avec qui nous travaillons, je pense que c'est une réussite*», confie Justine Aubry, présidente de l'association. J'élève en Côte-d'Or souhaite poursuivre sur la même dynamique durant l'année 2019 avec, si possible, un élargissement de l'effectif. «*Tous les jeunes intéressés par l'élevage laitier sont les bienvenus. Rejoindre notre association est l'occasion d'apprendre et de partager de bons moments avec d'autres passionnés. Ici, le mot d'ordre est la convivialité !*», poursuit la présidente.

Une année chargée

J'élève en Côte-d'Or n'a pas traîné pour effectuer sa première sortie de l'année, en se rendant début janvier en Suisse, dans le cadre de Swiss Expo. Fin février, l'association se déplacera au Salon de l'agriculture. Certains membres, enfants d'éleveurs, y resteront l'intégralité de la manifestation. Laurette et Justine Millot, du village d'Argilly, remonteront Portes de Versailles avec leur vache Daphnée, grande championne du concours Simmental l'an passé. Alexis Magnière, de Chazeuil, sera aussi de la partie comme à chaque édition, dans cette même race bovine. «*Fin mars, nous aurons un concours génisses en Haute-Marne, en Simmental, Montbéliarde et Prim'Holstein. Nous prenons d'ores et déjà rendez-vous, sous réserve que le règlement nous le permette et que les syndicats de Côte-d'Or y participent*», ajoute Justine Aubry. La jeune association prévoit également de se rendre les 12 et 13 avril à Libramont, en Belgique, dans le cadre de la confrontation européenne Prim'Holstein. En juin, les jeunes Côte-d'oriens se présenteront en nombre aux journées châtillonnaises afin de reconduire leur magnifique concours de jeunes meneurs, comme celui de l'an passé. «*Dédié aux génisses multiraces, cet exercice avait connu un joli succès en 2018 pour sa première édition. Tout s'était parfaitement déroulé dans le cadre du grand concours de la race Brune, avec beaucoup de monde dans les gradins. Tout le monde semblait être satisfait, c'est donc avec grand plaisir que nous recommencerons cette année*», commente la présidente.

Cap sur la communication

À la fin du mois d'août, J'élève répondra présent à Poiseul-la-Ville pour la fête départementale de l'agriculture, à laquelle devrait se greffer un concours bovin. Début septembre, les jeunes prendront la direction de l'Aube, à l'occasion du concours Prim'Holstein de Brienne-le-Château si celui-ci est reconduit. Comme à chacune de leurs sorties, les jeunes de l'association se proposent d'emmener des animaux, si leurs propriétaires ne peuvent pas se déplacer. «*Nous serons ensuite à Cournon et à la Ferme Côte-d'Or. L'année s'annonce chargée mais nous avons envie d'avoir une association dynamique et vivante, nous profitons de chaque occasion pour vivre notre passion !*», enchaîne Justine Aubry. Un projet de communication grand public est également dans les cartons de la jeune association. Contact : 06 30 45 12 59 ou page Facebook «J'ELEVE en Côte d'Or».

AG

Rencontre avec un adhérent



Maxime De Waele habite Cérilly et travaille en tant qu'ouvrier polyvalent à l'exploitation agricole du lycée La Barotte. Membre du canton JA de Châtillon-Laignes-Montigny, ce jeune homme de 22 ans a aussitôt adhéré à J'Élève en Côte-d'Or : «*L'idée de se réunir entre jeunes qui partagent la même passion m'a tout de suite intéressé ! C'est l'occasion de partager et découvrir énormément de choses dans le monde laitier. Notre voyage en Suisse il y a quelques semaines, fut une très belle expérience, les jeunes qui nous rejoindront dans le futur ont tout à y gagner. Nous rejoindre est l'occasion de participer à des évènements à moindres coûts car nous nous déplaçons en groupes. Les éleveurs qui n'ont pas la possibilité de se déplacer en concours avec leurs animaux peuvent aussi nous les confier. Personnellement, je me rendrai à Paris durant l'intégralité du salon*».

Reproducteurs Charolais

Prêts pour Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente le 21 février à Saulieu.

Une nouvelle exposition-vente de reproducteurs charolais se prépare à Saulieu, le rendez-vous est donné jeudi prochain de 10 heures à 17 heures à l'espace Jean-Bertin. La première édition organisée l'an passé avait attiré une quarantaine de bêtes et treize exposants. Yannick et Xavier Baulot en faisaient partie et répondront de nouveau présent avec trois veaux de leur élevage. «*Il y a encore quelques années, ce type de rassemblement était relativement fréquent dans le département*», fait remarquer Yannick Baulot, «*c'est bien de les relancer. Cela représente une occasion supplémentaire de pouvoir vendre des reproducteurs. En plus, la salle de Saulieu est magnifique et se prête très bien à des évènements comme celui-là. Cette exposition-vente est aussi l'occasion de passer un bon moment, de rencontrer d'autres éleveurs et d'échanger avec eux sur notre quotidien*». Les vêlages et les stocks de fourrages alimenteront sans doute bon nombre de discussions. «*Pour notre part, nous en sommes à 65 veaux, sur 130 au total. Les fourrages, comme chez tout le monde, commencent à tirer sérieusement. Il ne faudrait pas que la mise à l'herbe s'effectue au-delà du 15 avril*», poursuit l'éleveur de 37 ans.

Sur une belle dynamique

Yannick et Xavier Baulot ont déjà vendu une quinzaine de reproducteurs depuis l'automne. Cinq transactions ont été enregistrées fin septembre lors des journées commerciales de la Fédération charolaise. Un autre animal était vendu fin octobre à Créancey, dans le cadre du concours de l'Auxois sud. Début novembre, les deux éleveurs de Vilars-et-Villenotte se rendaient à Cercy-la-Tour pour vendre un autre veau. Une participation au concours de Semur-en-Auxois quelques jours plus tard permettait d'enregistrer deux nouvelles transactions. Un bovin du Gaec Baulot figurait également parmi le millésime 2019 du GIE Charolais Évaluation, avec une belle enchère de 3 350 euros attribuée à Nestor le 8 février. «*Nos autres ventes de ces derniers mois se sont réalisées directement en ferme. Notre participation à Saulieu l'an passé avait été très utile pour attirer du monde*», ajoute Yannick Baulot.

Tous les bovins exposés à Saulieu présenteront des garanties sanitaires, de race pure et de performances. La liste des animaux est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture.

Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr **AG**



Yannick et Xavier Baulot, de Villars-et-Villenotte, feront le déplacement avec trois veaux.

Chambre d'agriculture

La liste FDSEA-JA reste majoritaire

Au terme d'un mois de scrutin, le syndicat des exploitants agricole et les JA conservent leur majorité. Un scrutin marqué à la fois par une abstention plus forte qu'en 2013 et par la progression de la Confédération Paysanne.



Sur 12 653 électeurs inscrits, 4 119 d'entre eux se sont exprimés soit 32,55 % des voix.

C'est un résultat qui, sur le papier, était attendu. La liste conduite par Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA et Cédric Bernier, président des Jeunes Agriculteurs recueille 57,16 % des voix dans le principal collège, celui des Chefs d'exploitations et assimilés. Mais des surprises sont apparues dans ce collège à commencer par la progression de la Confédération Paysanne qui obtient 20,29 %. C'est près de quatre points de plus qu'en 2013 où elle avait enregistré un score de 16,48 %. La Coordination Rurale de son côté totalise 22,55 %. Au final sur ce collège, la FDSEA obtient 14 sièges sur les 18 possibles. Les deux autres organisations syndicales se partagent équitablement les quatre sièges restant. Les autres enseignements de ces élections sont à chercher du côté de la participation. 12 653 électeurs étaient appelés aux urnes, mais seulement 4 119 d'entre eux se sont exprimés soit 32,55 % des voix. À titre de comparaison, la participation en 2013 était de six points supérieure. Dans le collège 1, cette participation passe de 50,78 % il y a 6 ans à 45,05 % cette année.

La remise en cause est générale

Pour Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA cette élection doit être accueillie avec humilité. «*C'est un résultat honorable mais il ne doit pas y avoir de triomphalisme de notre part. Nous aurions aimé avoir un peu plus de voix. Cela dit, je connais beaucoup d'hommes politiques qui aimeraient être élus au premier tour avec 57 % des voix*» estime le président de la FDSEA. La Confédération Paysanne de son côté juge les résultats de cette campagne encourageants. «*Nous réalisons une percée d'un peu de moins de quatre points. C'est la preuve que l'agriculture paysanne a de plus en plus sa place dans le paysage agricole*» juge Sylvain Ratheau, le chef de file de la Conf'. «*De manière générale, les résultats de ces élections ne sont pas glorieux. Nous avons une Chambre qui, sur le papier, ne va pas représenter grand monde alors que ce n'est pas du tout la réalité du terrain. Ceux qui se sont abstenus sont cautions du système*» estime de son côté Lydie Deneuville de la Coordination Rurale.

Il faut désormais attendre le 28 février, jour de la cession d'installation de la nouvelle Chambre d'agriculture, pour connaître le successeur d'Éric Bertrand à sa présidence.

Les trente-trois élus

• Chefs exploitations et assimilés :
FDSEA-JA (57,16 %) :
Stéphane Aurousseau ; Cédric Bernier ; Isabelle Chopin ; Didier Ramet ; Didier Guyon (élu régional) ; Julie Cadiot ; Benoit Mathé ; Gilles Lemée ; Virgine Desbrosses ; Florent Point (élu régional) ; Benoît Cheveau ; Patricia Touillon ; Romaric Gobillot ; Nadine Rault
Coordination Rurale : 22,55 %
Lydie Deneuville ; Xavier Clerc ; Guy Perrin (élu régional)
Confédération Paysanne : 20,29 %
Sylvain Ratheau ; Caroline Ancher.
• Propriétaire fonciers et usufruitiers
Association des propriétaires ruraux et bailleurs (100 %) : Michel de Beaumesnil
• Salariés de la Production Agricole :
CFDT (34,15 %) : deux sièges
CFTC Agri (28, 05 %) : un siège
• Salariés des groupements professionnels agricoles :
CFDT (68,22 %) : Kevin Ody et Olivier Joly
CFE-CGC (31,78) : Martine Cavalier
• Anciens exploitants :
FDSEA-JA (55,35 %) : André Bordet.
• *Coopératives de production agricole :*
Cuma BFC (100 %) : Hervé Mouron
• Autre Coopératives et Sica :
Coopératives de la Nièvre (100 %) : Patrick Tétard ; Vincent Pommery ; Claudie Vilaine.
• Caisse de Crédit Agricole
CA Centre-Loire (100 %) : Philippe Guillien.
• Caisse d'assurances mutuelles agricoles et caisse de mutualités sociales agricoles :
MSA-Groupama (100 %) : Marie-Claude Masson.
• Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles :
FDSEA-JA (100 %) : Vincent Giraud.

Chambre d'agriculture

Éric Bertrand tire sa révérence

Une cérémonie a eu lieu vendredi 8 février en fin d'après-midi dans le Hall de la Maison de l'agriculture pour la fin de mandat d'Éric Bertrand.

C'est à l'occasion d'une soirée pleine d'émotions qu'Éric Bertrand a tiré sa révérence après 42 ans d'engagement au service de l'agriculture. Pour l'occasion des collègues, ses amis et sa famille s'étaient tous donnés rendez-vous dans le hall de la Chambre d'agriculture. La soirée a débuté par le discours de Jean Adam, ancien président de la Chambre, qui a retracé le parcours d'Éric Bertrand, non sans oublier d'évoquer quelques anecdotes vécues ensemble. «*Ce fut un honneur et un bonheur de travailler à tes côtés. J'ai pu apprécier trois qualités chez toi : une connaissance des hommes et du terrain remarquable, un très bon jugement sur les évènements et une qualité humaine qui est toujours passée avant tes intérêts personnels*» a estimé Jean Adam avant de poursuivre. «*Il fallait un homme solide comme toi pour mener tous les défis lancés par la société. Nous savons le rôle important que tu as joué à la Chambre dans l'accompagnement des exploitants agricoles face aux mutations de l'agriculture. Et puis, il y a eu des bonnes décisions comme celle de l'achat de la Maison de l'agriculture ou le renouveau du Marault. Les moustaches de gaulois d'Éric vont nous manquer*».

«L'aventure a commencé en 1978»

C'est Éric Bertrand qui a ensuite pris la parole pour à son tour évoquer son parcours. Un engagement syndical qui débute en 1978 aux Jeunes Agriculteurs. «*En 1983, les JA m'ont demandé d'être candidat à la Chambre d'agriculture. C'est à ce moment que j'ai rencontré Jean Adam. Un homme qui m'aura servi de modèle dans mon engagement*» raconte-t-il. «*Je tiens à remercier tous les collaborateurs pour votre soutien dans les moments difficiles, sans vous ça n'aurait pas été possible de repartir au combat*» a souligné Éric Bertrand non sans une certaine émotion, avant d'adresser un message aux collaborateurs de la Chambre. «*Soyez tous fiers de ce que vous faites, et continuez à vous engager ainsi car les agriculteurs ont besoin de vous*».

THÉOPHILE MERCIER


Jean Adam, ancien président de la Chambre a retracé le parcours d'Éric Bertrand.

Témoignages

Marie-France Carrat- Chef du Pôle Ressources et Moyens Généraux.
«Depuis 30 ans que je travaille à ses côtés, je voudrais dire qu'Éric Bertrand est un homme grand mais surtout un grand homme doté d'un impressionnant charisme. Il a toujours su écouter les attentes de la profession, mais aussi des salariés qui ont œuvré à ses côtés».

Françoise James – assistance direction.
«Éric est quelqu'un d'avenant qui a un accès facile. Il a toujours été présent lorsqu'on en avait besoin. Ce fut très facile de travailler à ses côtés. C'est une personne très humaine que l'on risque de regretter».

Stéphane Lafranchise- Directeur de la FDSEA
«Éric est quelqu'un qui aura su être à l'écoute des gens. Il a le sens du collectif chevillé au corps et n'a jamais oublié son engagement syndical. Il fait honneur au syndicalisme et à un syndicalisme d'ouverture».

Salon de l'Agriculture

Les éleveurs charolais se préparent

Le compte à rebours a commencé pour les éleveurs charolais sélectionnés pour le salon international de l'agriculture de Paris. Un rendez-vous très important pour la promotion de la race. Rencontre avec deux exploitations : le Gaec Roubé-Fayet à Magny-Cours et le Gaec Deboux situé à Chougny.


Olivier et Céléstin Deboux posent fièrement devant les bêtes qui vont partir à Paris.

Chez les Deboux, le salon a déjà commencé. *«Nous préparons les bêtes qui vont partir depuis au moins sept week-end»* nous dit d'entrée Olivier Deboux. L'exploitation est l'une des seuls du département à partir avec quatre bêtes : deux vaches et deux veaux. *«Des bêtes qui sont hors normes de par leur taille»* estime Céléstin Deboux, le fils.

«Dans le détail «Maldive» pèse 950 kg et «Magniolia» 1 150 kg. Du côté des veaux, Picaso (fils de Maldive) pèse déjà à deux mois 150 kg et Prince (fils de Magnolia) pèse 100 kg» poursuit-il dans le détail. Ce dernier sera au salon de l'agriculture en tant que soigneurs. *«Nous sommes embauchés avec Théophile mon cousin par le HBC pour laver les bêtes, les placer et répondre éventuellement aux questions des visiteurs. Nous avons chacun deux heures de tour de garde à effectuer. C'est la troisième fois que je m'y rends»*. Participer au salon de l'agriculture ne se fait pas par hasard. Les Deboux ont dû déposer leur candidature au HBC en décembre, puis en janvier passer devant une commission de sélection. *«Nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés. On travaille toute l'année pour ce type de récompense»* estime Céléstin Deboux.

«Pas plus de stress qu'un autre concours»

Même si les deux éleveurs affirment ne pas être stressés, les conditions sont+ quand même différentes. *«Il ne faut pas y penser et faire ce que l'on sait faire. Mais lorsque le jingle retenti avec ton nom, tu n'as plus le choix, tu y vas et c'est à ce moment que tu oublies tout le travail»* explique tout sourire Olivier Deboux. *«Notre objectif est avant tout de mettre en avant l'exploitation. L'an dernier, nous avions conclu des ventes à l'amiable durant le salon. Il s'agit de «Nevers», «New Look» et «Newman»* (qui a gagné le super prix d'honneur à Moulin-sur-Allier). Et puis économiquement c'est important d'être présent. Si nous n'y allions pas, nous pourrions perdre de la visibilité.

On se prépare aussi au Gaec Roubé-Fayet

De leur côté, Michaël Roubé et Dimitri Fayet ne prendront qu'une vache suitée, mais pas n'importe laquelle. *«C'est une vache qui a l'expérience des concours et qui a déjà réalisé de bons résultats notamment en finissant championne à Cournon au Sommet de l'Élevage»* précise Dimitri Fayet. *«L'objectif c'est bien sûr de terminer à la première place, pour les retombées économiques c'est mieux»* poursuit-il.

Son côté, Michaël Roubé n'est pas perturbé par le changement de date de la journée charolaise. *«Médiatiquement ce n'est pas plus mal. Les journalistes sont présents au début en général. Nous allons avoir plus de visibilité»* conclut-il.

THÉOPHILE MERCIER

Abattoir de Cosne

Une année qui se clôture bien

La Société Anonyme Cosne Abattoir tenait sa 25ème assemblée générale le 3 février dernier à Menetou Ratel, dans le Cher. L'occasion d'évoquer les résultats de l'année et les principales perspectives d'évolution.

Pas de révolution au sein de la société anonyme en charge de la gestion de l'abattoir de Cosne-sur-Loire.

L'exercice 2018 se clôture avec un résultat d'exploitation de 1 308 364 euros contre 1 242 074 euros lors du précédent exercice. Un bon résultat du en partie au volume d'abattage en hausse de 2 %.

Dans le détail 1 743 605 tonnes ont été abattues entre 2017 et 2018. Sans surprise, les gros bovins tirent l'activité vers le haut avec 916 142 tonnes. *«Ce tonnage n'est pas suffisant. Pour être à l'aise, il nous faudrait 1 800 tonnes»* estime Éric Bertrand, le président de l'abattoir. Pour faire tourner l'abattoir 15 personnes sont embauchées sur les activités abattage, découpe et mise sous vide. L'entreprise qui fête aujourd'hui ses 25 ans mise sur la proximité. C'est en tous les cas le souhait de son dirigeant. *«Je pense que la consommation locale ne peut que se développer. Il nous faut pour cela des outils territoriaux qui répondent à ce besoin. Après, le local ne peut se développer qu'avec des porteurs de projets pointus. On ne s'improvise pas dans le circuit court. À Cosne, il va falloir qu'on aille vers des produits plus élaborés de type steak haché, vu la part prépondérante que prend ce produit dans les habitudes de consommation»* explique le président.

Pour le moment, pour ce dernier, il ne faut pas se précipiter. *«La vocation de l'abattoir c'est d'apporter le service d'abattage. Il faut se concentrer sur ce que l'on sait faire, si nous nous dispersons, ça ne peut pas aller. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas aller au-delà de l'abattage et de la mise sous vide. Mais pour aller au-delà, il nous faut un porteur de projet mais nous l'attendons depuis longtemps»*. À ce jour, l'abattoir est à la recherche d'un chauffeur livreur de carcasse.

THÉOPHILE MERCIER


Éric Bertrand, le président de l'abattoir souhaite aller vers plus de proximité.

Une étude pour l'atelier de transformation

Le dernier conseil communautaire de la communauté de Communes Loire, Vignoble et Nohain a validé l'étude sur la création d'un atelier de transformation de viande au laboratoire de Cosne. Estimée à 21 300 euros (dont 20 % seraient financés par la communauté de commune) cette étude va dans le sens de la stratégie de développement des circuits courts déjà mise en place au sein de l'instance communautaire. Un délégué au circuit court a par ailleurs déjà été nommé en ce sens.

Salon de l'apprentissage

Des visiteurs plus nombreux

Les trois Chambres consulaires du département ont organisé le samedi 9 février au Centre Expo, la 4ème édition du salon de l'apprentissage et de l'alternance. Une édition qui semble aux yeux des organisateurs plus qualitative que les autres années.



Bénédicte Bracq, chef du pôle formations à la Chambre d'Agriculture a renseigné les visiteurs sur les offres de formations disponibles au sein de la Chambre d'Agriculture.

Le changement de date n'aura finalement pas eu de conséquence. Initialement organisée en juin, cette quatrième édition nivernaise du salon *«fier d'être apprentis»* fut organisée le 8 février dernier. *«Le public du printemps est plus qualitatif pour les exposants comparativement au mois de juin. Il est au début de son processus de recherche. Les jeunes viennent donc au salon par choix et non plus par défaut comme les autres années»* estime Yann Durant, Directeur régional du pôle formation initiale et emploi à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. *«Nous sommes en phase de progression car nous sommes passés de 600 visiteurs en 2015 à 700 en 2017 pour attendre plus de 800 personnes cette année»* explique Laurent Rousseau, responsable Pôle Formation Initiale et Emploi à l'antenne de Nevers.

Pour cette édition 2019, 30 exposants ont fait le déplacement, dont le Centre de formation et d'apprentissage de Marzy. Ce dernier offre un panel de formations assez large. Elles vont des métiers manuels (mécanique ; carrosserie ; coiffure) à la vente mais aussi aux métiers de bouche (Cuisine - Restauration ; Agriculture ; Boucherie et Boulangerie-Pâtisserie.) Parmi ces formations, le secteur de la cuisine et restauration peine a recruter. *«Nous avons une centaine d'entreprises dans le département qui sont en attente de main-d'œuvre. Il y a pourtant du débouché»* estime Martial Bougrat, formateur en cuisine au CFA de Marzy. Léo Marin lui a choisi cette filière. Il est en première année de Brevet Professionnel dans l'établissement. *«C'est après un CAP et plusieurs stages en pâtisserie que j'ai fait le choix de me lancer. J'ai pour objectif d'ouvrir mon propre restaurant ou de travailler auprès des chefs étoilés»* a-t-il confié.

Des débouchés en mécanique agricole

Malgré la menace de fermeture en 2020 de son antenne nivernaise, l'Afpa proposait deux formations à fort taux d'insertion : mécanicien réparateur de matériel agricole et technicien de maintenance des tracteurs et des matériels agricoles. Ces formations sont ouvertes pour les salariés mais aussi pour les demandeurs d'emploi où un financement du Conseil Régional existe. Ces deux formations vont se dérouler 1er avril au 18 décembre 2019. Une session de recrutement est prévue le jeudi 28 février à 9h00 à l'Afpa de Nevers. Enfin pour terminer, le secteur de la plasturgie recrute également avec un taux d'insertion d'environ 90 % selon Florence Catorc, la chargée de communication du Centre Inter Régional de Formation Alternée de la Plasturgie (Cirfap). Ce secteur n'est pas si éloigné du monde agricole et s'intéresse à des nouvelles technologies comme les agromatériaux, ou les plastiques biosourcés. Ces formations sont accessibles avec un Bac Pro et débouchent sur une licence Pro.

À la sortie, les premiers postes peuvent déboucher sur un salaire de 1 500 euros brut et les possibilités semblent importantes. Peut-être une filière d'avenir à explorer pour les futurs étudiants.

THÉOPHILE MERCIER

Legta du Morvan

Une journée pour s'informer sur le monde

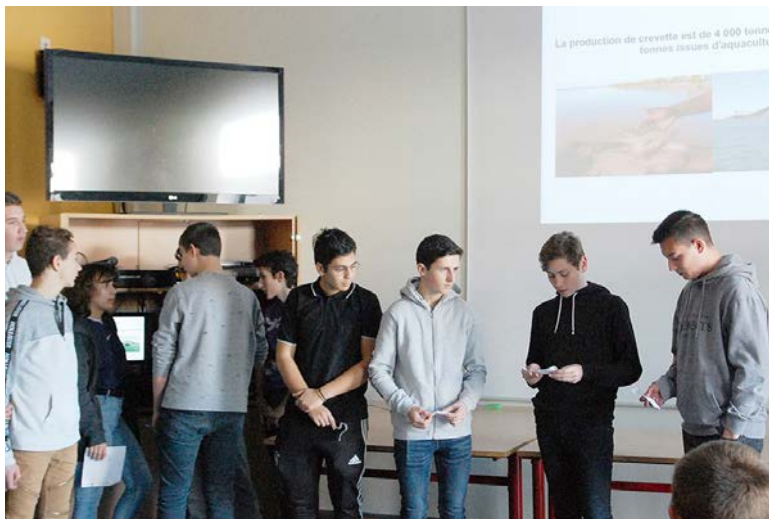
Le lycée agricole de Château-Chinon organisait comme chaque année sa journée sur le thème de la coopération internationale. Un moment de partage entre l'équipe pédagogique et les élèves.

Il y avait de l'effervescence au Lycée Agricole de Château-Chinon. Véritable institution dans le calendrier de l'établissement, cette journée est l'une des seules organisées sous cette forme dans la région Bourgogne Franche-Comté.
«Elle permet aux élèves de voyager et de s'ouvrir aux autres» nous explique Frédéric Guillot, le directeur de l'établissement. La journée banalisée pour l'occasion a débuté à 10 heures.

Plusieurs intervenants extérieurs se sont succédé sur l'ensemble de la journée. Tous sont spécialistes de la coopération ou du développement international. On peut citer par exemple l'Afdi (Agriculteurs français et développement international) qui mène actuellement une action d'accompagnement de la filière laitière à Madagascar, au sud-est de l'Afrique, ou encore l'APDRA spécialisée dans la pisciculture à l'étranger.

Les élèves ont aussi été mis à contribution à travers des jeux ou des exposés, le tout sous le regard de leurs enseignants prêts à souffler le texte le cas échéant.

L'un des temps forts de la journée fut la visioconférence organisée avec des élèves du Québec.



Les élèves se sont relayés pour réaliser plusieurs exposés.

Une journée qui a donc permis aux élèves de se faire une idée des possibilités de missions à l'étranger.

THÉOPHILE MERCIER

À noter

Chasse
Renouvellement des Comités techniques locaux

2019 est l'année du renouvellement des membres des CTL. Peuvent en être membres : des chasseurs, des agriculteurs, les forestiers (ONF et forêt privée).
Les CTL sont au nombre de 22 répartis sur tout le département de la Nièvre.
Le rôle du CTL est de participer à la mise en œuvre du plan de chasse et du plan de gestion. Les membres du CTL apprécient les tendances et l'évolution des populations de grand gibier, définissent des objectifs de gestion, étudient les demandes et proposent des attributions pour chacune.
Le CTL est le relais entre les chasseurs, agriculteurs et la FDC. Un référent dégâts est également nommé au sein de chaque CTL. La Chambre d'Agriculture fournit à la Fédération des Chasseurs le nom des agriculteurs s'étant portés candidats. Il vous reste quelques jours pour vous manifester (jusqu'au 20 février). Il vous suffit d'envoyer un courrier adressé au Président de la Chambre d'Agriculteur, présentant votre candidature en tant qu'agriculteur.
Le courrier peut être envoyé par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr
Pour plus d'information, vous pouvez contacter Bénédicte Bracq au 06 83 76 43 65.

Formations

01 et 11/03 Maître d'apprentissage: renforcez vos capacités d'accueil et d'encadrement
Objectif : Se positionner en tant que tuteur, développer sa capacité à accueillir des apprentis pour transmettre son savoir.
Public : maitre d'apprentissage
Contact: Maud PERROY, responsable de stage, au 03 86 93 40 14

07/03 Découvrir l'Agroforesterie ?
Objectif : Appréhender les grandes lignes de l'agroforesterie et évaluer l'intérêt des systèmes agroforestiers,
Découvrir la mise en œuvre concrète sur une exploitation.
Public : tout agriculteur-trice
Contact: Etienne BOURGY, responsable de stage, au 03 86 93 40 18

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Élections Chambre d'agriculture

La liste FDSEA-JA en tête des voix

Les votes pour élire les représentants des Chambres d'agriculture se sont clôturés le 31 janvier dernier. À noter dans l'Yonne : la liste FDSEA-JA conserve la majorité, malgré une forte abstention des électeurs.



Fin du dépouillement des bulletins papiers pour le collège 4 *«anciens exploitants et assimilés».*

Les résultats des élections à la Chambre d'agriculture ont été dévoilés le 6 février dernier, au terme d'une journée de dépouillement quelque peu atypique dont les participants se souviendront : au cours de la journée, la clé d'un des deux cadenas condamnant l'urne d'un des collèges a été perdue. C'est à la disqueuse puis à la pince coupe boulon que le cadenas a été ouvert pour pouvoir procéder au dépouillement… Après avoir finalement retrouvé la clé !

Cette année, la nouveauté a été le vote électronique, dont la simplicité et la rapidité ont été saluées par les professionnels. Une fois le dépouillement des votes par correspondance et l'affichage des votes électroniques, les résultats indiquent un taux de participation général de 28,16 %. Dans le collège 1, celui des chefs d'exploitations et assimilés, la participation de 39,38 % est en nette baisse par rapport aux élections de 2013, s'élevant à 49,25 %. La liste JA-FDSEA conserve la majorité à la Chambre d'agriculture avec 60,76 % des voix dans le collège 1, avec 14 sièges. La coordination rurale et la confédération paysanne ont chacune 2 sièges.
Il faudra attendre la session constitutive du 4 mars pour savoir qui succédera à Étienne Henriot à la présidence de la Chambre d'agriculture.

ORIANNE MOUTON

Les résultats par collège

• Collège 1 "chefs d'exploitation et assimilés" :
- FDSEA – JA : 60,76 % - 14 sièges : Guillaume Goux (élu régional) ; Damien Brayotel ; Nadine Darlot (élue régionale) ; Jean-Baptiste Thibaut ; Arnaud Delestre ; Hélène Dapvril ; Frédéric Blin ; Thierry Michon ; Christine Busson ; Loïc Guyard ; Eric Saison ; Stéphanie Futaully ; Charles Baracco ; Pascal Baron.
- Coordination rurale : 20,05 % - 2 sièges : Xavier Debreuve (élu régional) et Laurence Godin.
- Confédération paysanne : 19,19 % - 2 sièges : Pascal Rouger et Jean-Bertrand Brunet.
• Collège 2 "propriétaires et usufruitiers" :
FDSEA – JA : 100 % - 1 siège : Jean-Pierre Portier
• Collège 3a "salariés de la production agricole".
CFTC-Agri : 27,82 % - 2 sièges : Ludovic Ladoue ; Joël Morin
CGT : 25,08 % - 1 siège : Romain Garbognin
CFDT : 19 % ; FO : 14,72 % ; CFE-CGC : 13,71 %
• Collège 3b " salariés des groupements professionnels agricoles".
CFDT FGA : 46,63 % - 2 sièges : Martine Delmotte ; Nadia Benali
CGT : 28,37 % - 1 siège : Serge Roux
CFE – CGC : 25 %
• Collège 4 "anciens exploitants et assimilés".
FDSEA – JA : 74,75 % - 1 siège : Monique Rémond
Confédération paysanne : 25,27 %
• Collège 5a "coopératives de production agricole".
Fédération CUMA Bourgogne Franche-Comté : 100 % - 1 siège : Walter Huré
• Collège 5b "autres coopératives".
FDSEA – JA : 100 % - 3 sièges : Étienne Henriot ; Frédéric Fernandes ; Mélanie Varache
• Collège 5c "caisses de Crédit Agricole".
Crédit Agricole : 100 % - 1 siège : Florence Septier
• Collège 5d "Caisses d'assurance mutuelles agricoles et caisses de MSA".
MSA-Groupama : 100 % - 1 siège : Pascal Maupois
• Collège 5e "organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs".
FDSEA – JA : 100 % - 1 siège : Maxime Boucher

Producteurs laitiers

10% des producteurs de lait de l'Yonne réunis et plein de projets !

Confort de vie familiale et sur l'exploitation, revenu, transmission et image de l'agriculture sont au cœur des préoccupations des éleveurs de l'Yonne.

Une réunion des producteurs laitiers s'est tenue le vendredi 8 février à Auxerre à l'initiative de la FDSEA de l'Yonne et de la section lait. Le groupe d'éleveurs présent a réfléchi sur ses besoins et sur les problématiques que rencontrent aujourd'hui les *«laitiers»*.
18 producteurs laitiers ont répondu présents à la réunion qui, cette année, était tournée vers les projets et l'avenir de la filière laitière du département. Si le lait était une activité forte de notre département, cette production ne cesse de décroître au fil des années dans l'Yonne. Il ne reste aujourd'hui qu'à peine 200 exploitations laitières qui doivent faire face à plusieurs enjeux : revenu, charge de travail, transmission difficile.
Afin de répondre au mieux aux attentes des producteurs, la présidente de la section lait avait décidé d'organiser un atelier de réflexion collective pour esquisser des solutions aux problématiques des éleveurs du département. Les échanges ont été riches et fructueux, et c'est une salle vivante qui a planché sur différentes thématiques autour desquelles la FDSEA de l'Yonne va enclencher un travail de fond.

Des pistes de réflexion à foison

Le premier grand axe mis en évidence concerne la vie sociale des éleveurs. Cet aspect regroupe la vie de famille avec des notions de *«confort de vie»* mais aussi de *«bien-être paysan»* à retrouver et un autre angle : l'image de la profession d'éleveur laitier. Un besoin de travailler sur l'image de manière collective (via les structures agricoles) mais aussi individuelle dans la relation quotidienne au voisinage, à la sortie de l'école, en société, etc.
Le deuxième axe mis en évidence par les groupes concerne la charge de travail et la pénibilité, mais aussi l'isolement professionnel avec la raréfaction des fermes laitières. Les solutions imaginées tournent autour de l'emploi, de l'entraide et de l'organisation du travail.
La troisième thématique retenue est le prix du lait avec en ligne de mire le revenu des exploitants. Sur cette problématique, les groupes ont mis en lumière plusieurs pistes de solutions : la revalorisation du prix avec le travail collectif au sein des OP et des coopératives. Il a été évoqué également la possibilité de retravailler la question du retour de valeur avec les industriels mais aussi en captant de nouveaux marchés. Enfin la question du revenu familial et de la diversification a été abordée sous plusieurs axes : la diversification avec le même outil de production, en créant un nouvel atelier sur l'exploitation (volailles, tourisme, production d'énergie) mais également la possibilité de valoriser les compétences ailleurs (enseignements, travail extérieur).
Enfin le dernier sujet retenu par les groupes est celui de la transmission des outils. Les pistes évoquées concernent d'une part l'attractivité du métier pour les jeunes, mais aussi la valeur patrimoniale et les difficultés que cela génère pour le repreneur.



Les éleveurs en pleine réflexion.

Du pain sur la planche

Il y a donc beaucoup de matière et de nombreuses pistes de travail. À la FDSEA de l'Yonne de mettre en œuvre des groupes et des projets concrets autour des solutions esquissées par les éleveurs laitiers. L'animatrice et les élus de la FDSEA vont donc se mettre au travail pour proposer rapidement aux éleveurs, des projets concrets et des initiatives innovantes !

MARIANNE RANQUE,
ANIMATRICE PRODUCTION ANIMALE,
FDSEA 89

Bâtiment d'élevage

Le plein de bonnes idées

Les portes ouvertes bâtiments, organisées par la Chambre d'agriculture et Alysé, se sont déroulées du 4 au 7 février, avec trois rendez-vous dans l'Yonne. Retour sur le bâtiment de chèvres laitières de la SCEA Élevage des crêtes à Champs-sur-Yonne.



Lumineux, volumineux, isolé et ventilé : le bâtiment est idéal pour les chèvres et pour les éleveurs.

Les journées bâtiment sont l'occasion de prendre de bonnes idées, d'observer des rénovations, des aménagements ou des innovations en fonctionnement concret. Dans l'Yonne, les participants aux rendez-vous ont pu visiter trois exploitations, dont la SCEA élevage des Crêtes à Champs sur Yonne. Mathilde et Damien, le couple d'éleveurs caprins, se sont lancés dans la transformation fromagère en vente directe. Ils comptent pour le moment 70 chèvres en production à 750 l par chèvre, avec une volonté de croissance progressive pour arriver à environ 150 chèvres en 2020. Pour l'heure, le bâtiment terminé tout récemment doit recevoir les dernières finitions.

Isolation et ventilation

Le bâtiment de 1 093 m2 avec 162 m^2 de fromagerie est équipé d'une toiture isolée et d'ouvertures équipées de filet brise-vent. *«Les ouvertures sont orientées pour profiter des vents dominants sud sud-ouest traversants, ça permet une ventilation optimale»* explique Guillaume Durand, conseiller en bâtiment chez Alysé.

Luminosité et ambiance, le cadre est idéal pour les chèvres et pour le travail des éleveurs, qui l'ont aménagé pour qu'il corresponde à leurs besoins. *«On a mis un couloir central en béton lisse de 5 mètres de large pour pouvoir passer en tracteur et des auges»* décrit Damien, l'éleveur. Le bâtiment comprend aussi des couloirs de circulation entre les murs et les aires paillées. *«Ça permet de manipuler les lots facilement, ça facilite l'accès des chèvres à la salle de traite et ça permet de ne pas salir ni abîmer le bardage en bois»*.

Le bois, mais pas que !

C'est le bois qui domine dans le bâtiment de Champs sur Yonne, avec une charpente en bois lamellé-collé. *«L'avantage du bois déjà, c'est que ce n'est pas conducteur, donc ça ne reflète pas les extrêmes de températures pour une ambiance plus agréable dans le bâtiment. En plus ça évite la condensation, avec le toit isolé, la ventilation traversante et la faîtière, on a une ambiance vraiment agréable. En prime, le bois absorbe les sons, ça crée comme une isolation acoustique, alors que le métal a tendance à faire raisonner tous les sons !»* explique le constructeur du bâtiment. *«Le lamellé-collé est moins encombrant que le bois brut. Il permet de faire de grandes travées sans poteaux»*. Outre le bois dans l'aire principale, la salle de traite est équipée de profilé PVC dans lequel du béton liquide a été injecté. La cloison est ainsi bien solidifiée et offre une surface PVC très facile à nettoyer.

Fromagerie et traitement des eaux usées

La fromagerie est orientée nord nord-ouest pour éviter le surplus de chaleur estivale. *«À la conception, pensez à baser la capacité de production sur la transformation à réaliser pendant le pic de lactation et à concevoir une fromagerie évolutive. Vous pouvez être amenés à augmenter la production ou à faire d'autres types de fromages même si ce n'est pas dans votre programme immédiat !»* rappelle Florence Guillerault, la spécialiste en production caprine d'Alysé.

Autre singularité, le bâtiment est équipé d'un système de traitement des eaux usées. L'eau est évacuée dans une fosse toutes eaux de 10 m^3, passe par une station de relevage pour être filtrée en passant dans un bac à sable planté de roseaux à deux étages.

Au total, le projet représente un investissement s'élevant à 316 900 €, dont 132 000 € de subventions PCAE accordées, pour un bâtiment fonctionnel et agréable.

ORIANNE MOUTON



Un couloir sépare la cloison de l'aire paillée pour faciliter les déplacements, manipuler les lots et éviter la dégradation du bardage.



Le système de traitement des eaux usées : le premier bac à sable (bientôt) planté de roseaux est surélevé. Les racines et les différentes granulométries du sable permettent la filtration de l'eau.

▸ Agenda

23/02 53ème Foire agricole de Saint-Léger Vauban

Le rendez-vous agricole de Saint Léger Vauban se tiendra le samedi 23 février. Au programme: Exposition d'animaux d'élevage, matériel agricole, automobiles, quads, motoculture, etc., exposants divers, fabrication de boudin à l'ancienne, repas sous rotonde chauffée le midi, tartiflette le soir suivie du bal gratuit. Depuis 53 ans, les producteurs ont permis de maintenir la foire agricole de Saint-Léger Vauban, devenue l'évènement incontournable de la région. Cette année encore, ils sont invités à exposer de nouveau leurs animaux. Afin de répondre à la règlementation sanitaire, seuls les animaux issus de cheptel indemne IBR seront acceptés. Renseignements et inscriptions au 03 86 32 24 29 - 06 98 83 01 62 - Maisondeschamps89@live.fr

27/02 Voyage au salon de l'agriculture

Le Comité de Foire de St-Léger Vauban organise un voyage au salon de l'agriculture le mercredi 27 février 2019. Départ de St-Léger Vauban et du péage de l'autoroute d'Avallon. Tarifs : 30€/Adulte ; 15€/Enfants

▸ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Découverte de la biodynamie en grandes cultures

Les 18 et 19 février 2019 suivis d'une troisième journée entre avril et juin 2019, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle? (HVE 1) session «grandes cultures»

1 dernière session à venir : le 5 mars 2019.
Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.



Génétique porcine

Le top de la race Large White

Denis Bailliet et Pascal Cornu, éleveurs porcins, se sont tournés vers la sélection génétique en race Large White. Gestion sanitaire stricte, technicité poussée et suivi individuel des animaux : un autre visage de l'élevage porcin.


Denis Bailliet dans la maternité.

L'exploitation familiale située à Sépeaux-Saint-Romain a bien évolué depuis les années soixante. Aujourd'hui, parmi les quatre associés, Hervé et Stéphane travaillent les 340 ha de cultures et Denis et Pascal s'occupent de l'élevage porcin. D'abord engraisseurs, puis naisseurs - engraisseurs, ils ont commencé à mettre un doigt dans la génétique en devenant multiplicateurs, c'est-à-dire, en croisant les races Large White et Landrace français pour fournir les truies reproductrices aux éleveurs de porcs charcutiers. En 2012, les mises aux normes du bien-être animal ont poussé la structure à réaliser de nombreux aménagements. *«On a également décidé de faire un repeuplement pour repartir sur une base sanitaire saine, et pousser la gestion sanitaire. On a remarqué que moins il y avait de germes, plus les performances étaient bonnes»* explique Denis Bailliet. À ce moment-là, la société Axiom, groupement d'organismes de sélection génétique porcine, leur propose de devenir sélectionneurs de la race Large White.

«Un suivi poussé des animaux»

«Ça nous a paru intéressant, c'est l'occasion de faire un nouveau métier au sein de notre métier. On peut continuer à produire des porcs avec des variations» raconte Pascal. *«Et puis il y a beaucoup de gestion informatique, j'aime bien ça. On est toujours en train de recueillir des données, il y a un suivi poussé des animaux»* ajoute Denis. Les aménagements du bâtiment ont été réalisés en conséquence pour favoriser une manipulation simple des animaux, un enregistrement des données individuelles, une alimentation automatisée et une gestion sanitaire impartiale : air filtré, douche obligatoire. *«Les animaux en race pure sont plus fragiles. En plus avec un microbisme neutre comme le nôtre, les cochettes qui arrivent dans leur nouvel élevage s'adaptent plus facilement que si deux microbismes devaient d'abord se confronter. L'équilibre se fait plus rapidement pour l'animal»*.

Sélectionner la meilleure génétique : une organisation nationale

Dès la reproduction, la sélection commence. Denis réalise un plan d'accouplement entre ses cochettes ou truies et des verrats de centres d'insémination. Il choisit le meilleur accouplement grâce au programme informatique tenu par l'Ifip (institut français du porc), utilisant la méthodologie de calcul Blup, un modèle pour le calcul des valeurs génétiques. L'Ifip regroupe les données génétiques de chaque animal du programme de sélection et récupère régulièrement les données des élevages pour mettre à jour les indices génétiques des animaux.


Dès la naissance, les porcelets sont identifiés pour pouvoir suivre leur potentiel génétique.

L'objectif est d'avoir la descendance avec la meilleure valeur génétique globale sans diminuer les autres caractères. Dans la race Large White, la prolificité est le critère d'amélioration le plus important, suivi par la croissance, la qualité de carcasse et la qualité de la portée.

Suivi et tri, la clé de la sélection génétique

Dès la naissance, les porcelets sont pesés individuellement puis identifiés. À 140 jours, ils sont pesés une nouvelle fois et triés : poids, morphologie, nombre de tétines (qui doit être supérieur à 16) et échographie permettant de mesurer l'épaisseur de gras et de muscle. Parmi ceux répondant aux critères, les 15 meilleures cochettes sont élues au regard de leur potentiel génétique. Un test génomique est réalisé, permettant de sélectionner les 9 meilleures pour le renouvellement du troupeau, afin de garantir une amélioration génétique constante. *«C'est assez récent la génomique, mais ça permet un gain de temps d'un an ! Ça nous permet aussi de voir directement le potentiel d'une cochette»* explique Pascal.

La génétique française prisée à l'international

Les animaux ne respectant pas les critères de sélection sont engraissés et vendus en tant que porcs charcutiers. Quant aux mâles à fort potentiel génétique, ils sont envoyés par Axiom aux centres d'inséminations. Les 230 truies conduites en sept bandes produisent 850 animaux reproducteurs, dont les cochettes qui partent entre 35 et 50 kg pour être commercialisées par Axiom, principalement à l'international. Celles issues de l'élevage partent en Chine, aux Philippines, au Vietnam, dans les pays de l'Est ou encore dans les Dom-Tom. D'ailleurs, l'élevage comprend un showroom, où les acheteurs peuvent voir les animaux avant de les acheter sans entrer dans l'élevage. *«Les chinois viennent toujours voir les animaux avant de les acheter. Certains choisissent leurs animaux de visu puis regardent la VG»* raconte Denis.

Niveau rémunération, les éleveurs, restent mitigés : *«c'est difficile pour tout le monde… On a fait de gros investissements de mise aux normes et d'aménagement pour faire la sélection, mais le prix de vente des animaux reproducteurs est tributaire du cours des porcs charcutiers. En 2017 les cours étaient corrects mais l'an dernier, il y a eu moins 13 % sur les cours…»* Malgré cela, les producteurs sont très satisfaits de leur modèle d'élevage, le seul sélectionneur en race pure du département : *«C'est très intéressant, on a mis du temps à bien régler toutes nos nouvelles installations automatisées et à s'adapter à la race pure, au caractère plus hétérogène et vif ! Mais il faut s'adapter sans cesse pour avoir le meilleur de la génétique et c'est vraiment passionnant !»*

ORIANNE MOUTON

Repères

Les élevages de porcs charcutiers utilisent généralement des truies hyperprolifiques issues du croisement des races Large White et Landrace français avec des verrats Piétrain ou Duroc, apportant la qualité de viande et d'engraissement. Parfois, la race chinoise Tai Zumu est introduite dans la lignée des cochettes reproductrices.


Le showroom permet aux acheteurs, majoritairement internationaux, d'observer les animaux sans risquer de perturber le microbisme de l'élevage en entrant dans le bâtiment.


La lignée femelle Large White est sélectionnée sur sa prolificité en premier lieu.

Assemblée générale de la FNAMS Nord-Est

À l'écoute des besoins des précieux auxiliaires de culture

L'assemblée générale de la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS) s'est déroulée le 4 février à Beaune (21). Une attention toute particulière a été accordée aux précieux auxiliaires que sont les pollinisateurs (sauvages et domestiques) et autres insectes rampants et volants, prédateurs des ravageurs de cultures.



L'après-midi était consacré à la visite du site de ValCiel, produit de la fusion de Val Union et Bourgogne Franche-Comté Semences. Cette fusion a permis de constituer un pôle semencier régional associant Dijon Céréales, Interval, Terre Comtoise et Bourgogne du sud, pour la mise en valeur de 9 000 ha de multiplication, toutes espèces confondues (céréales, maïs, soja et plantes fourragères).

Beaucoup ne le savent pas, mais la région nord-est de la FNAMS (Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences) est la 1ère région française de production de semences de céréales et oléoprotéagineux. Malmenée, comme beaucoup d'autres, par les aléas climatiques, cette production connaît une légère baisse, sauf en semences fourragères où le Nord-Est progresse. Produire des semences, c'est une voie de diversification comme une autre, avec ses avantages et ses contraintes, la moindre n'étant pas le nécessaire isolement des parcelles pour préserver la qualité des semences.

Ce n'est pas un hasard si la FNAMS a organisé son assemblée générale à Beaune en Côte d'Or. Bien que les établissements semenciers ne soient pas légion dans cette zone, la multiplication de semences se pratique en Côte d'Or, département où les agriculteurs recherchent aussi des contrats d'espèces nectarifères. En Moselle, la production est plutôt orientée vers les légumineuses. La Fnams s'ouvre aussi à la production de semences pour l'agriculture biologique et entend renforcer son maillage sur le territoire national en production conventionnelle. C'est une ambition forte, qui soutient le développement de la production de semences performantes.

Une ouverture vers des pratiques alternatives

Comme le remarque Arnaud Heirman, le nouveau président de la FNAMS Nord-Est, *«après une année atypique et chahutée en 2018»*, qui ne s'est pas trop mal terminée, *«l'implantation des parcelles a donné des sueurs froides»* à plus d'un multiplicateur de semences et aux techniciens qui conduisent les essais. L'hiver semblant pour le moment relativement favorable, la situation peut encore s'améliorer. Le changement climatique impose d'anticiper sur des sélections variétales qui permettent de mieux résister aux aléas (sécheresse ou excès d'eau, canicule…) et aux assauts des maladies, des insectes et des adventices qui les accompagnent. Dans ce contexte, des pratiques plus durables, comme les cultures raisonnées ou certaines pratiques alternatives doivent être mises en place. Cependant, pour le président national qui participait aux travaux de cette assemblée générale, les produits phytosanitaires restent incontournables en l'absence d'alternative efficace. Dans un premier temps, l'association entre produits phyto et bio contrôle lui semble ouvrir une voie de transition possible. L'avenir passe aussi par une conduite globale des porte-graines optimisée (irrigation, pratiques agronomiques, réduction des coûts de production…). Quant à la multiplication des semences en bio elle ne peut se concevoir que dans un objectif de production de semences de grande qualité.

La pollinisation représentant un facteur clé pour la production de graines en quantité et en qualité, la FNAMS a invité Nicolas Cerruti (Terres Inovia) à présenter le projet R2D2. Développé sur les plateaux de l'Yonne, ce projet expérimental en lien direct avec les agriculteurs, étudie les conditions du développement de la faune auxiliaire pour contrer les ravageurs du colza, désormais résistants aux produits de synthèse.

Ce changement de paradigme suppose que les agriculteurs concernés travaillent à l'amélioration des ressources florales, afin de créer des conditions favorables à la présence et à l'action des insectes pollinisateurs et des auxiliaires de cultures. Cette petite faune, souvent méconnue se trouve en effet directement impactée par les pratiques les plus agressives (labours, traitements phytos…) et le manque de nourriture dans les rotations courtes. (Voir encadré).

Qu'il s'agisse d'accompagnement technique, d'aide à la décision ou de communication, la FNAMS met tout en œuvre pour faciliter la production de semences de qualité et améliorer le contexte de travail de ses adhérents agriculteurs multiplicateurs. Engagement indispensable pour permettre à la France de conserver sa place de 1er importateur mondial.

ANNE-MARIE KLEIN

R2D2 mise sur la faune auxiliaire

Sur les plateaux de Bourgogne, des résistances massives à la gestion chimique des principaux ravageurs d'automne du colza ont fortement impacté les résultats des exploitations de cette zone. Un collectif de partenaires associés à Terres Inovia s'est engagé dans une expérimentation sur 6 ans, un projet de territoire baptisé R2D2, pour l'identification de systèmes de cultures plus robustes.

Ce projet repose sur deux piliers : l'amélioration de la régulation naturelle des ravageurs par la faune auxiliaire d'une part et, d'autre part, l'augmentation de la robustesse des cultures grâce à différents leviers agronomiques.

Concernant le premier levier il s'agit de modifier progressivement les pratiques agricoles et l'environnement de production pour les rendre plus favorables à la survie et au maintien des insectes auxiliaires. Ce qui amène à porter une attention particulière aux prédateurs du sol, aux syrphes, chrysopes et coccinelles, ainsi qu'à certains hyménoptères parasitoïdes, particulièrement efficaces sur les coléoptères ravageurs du colza. On trouve de nombreuses espèces de prédateurs volants ou rampants ; ils sont peu visibles mais très efficaces,



il est donc important, de leur assurer le gîte (habitats naturels, haies, bords de chemin…) et le couvert (pollen et nectar).

Pour préserver cette faune prédatrice si utile, on peut jouer sur différents leviers agronomiques (rotations, assolements diversifiés, etc.), on doit aussi limiter ou adapter les traitements qui peuvent être encore plus nocifs aux pollinisateurs sauvages qu'aux abeilles domestiques. Préserver la faune c'est bien, la nourrir c'est encore mieux… La clé de voûte d'un tel système repose donc sur la diversité et la disponibilité d'une flore adaptée sur la durée à l'alimentation de ces précieux auxiliaires de culture.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Loi Égalim

Les coopératives inquiètes

«Stop au dénigrement de notre système coopératif !» Par ce titre, les lettres adressées aux parlementaires par la Fédération des caves coopératives Bourgogne Jura (FCCBJ) sont on ne peut plus claires. Il s'agit tout simplement de ne pas remettre en question le principe fondamental du système : *«la coopérative est le prolongement des exploitations»*. Les ordonnances de la loi Alimentation (Égalim) risquent de le détruire.





Il s'agit en particulier de l'article 11 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dit loi Égalim, qui prévoit une ordonnance sur le statut coopératif agricole.

En effet, dans ce projet d'ordonnance, la coopérative est *«banalisée comme un opérateur économique commercial sans aucune prise en compte de sa spécificité»*, regrette la FCCBJ. Et de rappeler encore et toujours, notamment à chaque fois aux parlementaires de Bourgogne Franche-Comté, que la coopérative est le prolongement de l'exploitation agricole de ses adhérents et ce sont bien les agriculteurs qui en sont à la fois les propriétaires et les apporteurs.

À ce titre, les caves coopératives de Bourgogne et Jura insistent et rappellent qu'elles mettent à la disposition de l'ensemble des associés coopérateurs des documents, *«des outils permettant une information en toute transparence de l'activité de leur cave coopérative»*.

Détricotage du statut coopératif

Pourtant, le Gouvernement a mis sur la table une nouvelle version du projet d'ordonnance qui ouvre la porte à un véritable *«détricotage»* du statut coopératif, selon les termes de Coop de France, avec les conséquences sociales et économiques que cela pourrait entraîner dans nos territoires.
Coop de France l'avait fait savoir déjà lors de son congrès le 19 décembre devant le ministre de l'Agriculture. *«Nous ne demandons pas de passe-droit pour les coopératives agricoles, mais nous exigeons que soit prise en compte la spécificité de notre droit coopératif»*, avait demandé Michel Prugue, le président de la fédération. Didier Guillaume avait alors répondu son intention de ne *«pas bouger»* sur ce projet d'ordonnance, qui n'est *«pas pour montrer du doigt la coopération : c'est pour montrer un signe de transparence»*, a expliqué le ministre. L'idée est *«que les associés coopérateurs, comme l'ensemble des producteurs, pourront bénéficier de ce dispositif»* sur les prix abusivement bas, d'après lui. *«Je ne serai pas le ministre du détricotage de la coopération»*, a-t-il rassuré.

Concernant le projet d'ordonnance sur la coopération agricole, Didier Guillaume a expliqué que la volonté du Gouvernement, *«ce n'est ni de vous montrer du doigt, ni de vous mettre en difficulté, ni de faire qu'à l'arrivée vous soyez moins fort, bien au contraire. Mais il faut de la transparence»* dans les coopératives.

Médiateur et règles commerciales

Au-delà de la transparence, il est aussi et surtout question de la relation entre l'associé coopérateur et la coopérative. Pour la FCCBJ, il ne peut s'agir d'une relation commerciale comme cela est envisagé dans les ordonnances. *«Le coopérateur ne vend pas son produit à la livraison et la coopérative n'achète pas le produit à sa réception, c'est un engagement mutuel»*, insiste Marc Sangoy, le président de la FCCBJ. Dans le cas d'une relation commerciale, la médiation de la coopération agricole ne serait plus possible et c'est bel et bien le médiateur des relations commerciales qui interviendrait, ce qui *«ne serait donc pas adapté au système coopératif»*, craint la FCCBJ.

Cette dernière aimerait déjà que le Haut comité à la coopération agricole (HCCA) fasse déjà respecter les règles coopératives, que ne respectent pas certaines coopératives.

Et de regretter enfin le manque de concertation préalable à ce sujet, au niveau local comme au niveau national.

Le 14 septembre dernier, le ministre s'était en effet engagé à ce que *«la rédaction du projet d'ordonnance ait lieu parallèlement à la concertation avec les parlementaires»*.

Les membres de la FCCBJ n'avaient alors pas ménagé leurs efforts pour rencontrer un maximum de parlementaires de Bourgogne, du Jura et même au-delà pour tirer l'alarme. *«Or, à notre connaissance, aucune concertation avec les parlementaires n'a été conduite»*, déplore la FCCBJ. Un manque d'autant plus criant que ce projet d'ordonnances semble *«outrepasser le cadre de l'habilitation sur lequel s'étaient accordées les deux assemblées»*.

Les conséquences sont donc difficiles à anticiper. Le monde coopératif dans son ensemble réclame donc qu'aucune ordonnance ne soit prise si elle ne respecte pas pleinement *«ces processus démocratiques»*.

CÉDRIC MICHELIN

Un "modèle d'avenir" pour le Gouvernement

Les coopératives agricoles sont un *«modèle d'avenir»*, a assuré le 5 février le ministre chargé des relations avec le Parlement Marc Fesneau, en réponse aux craintes récentes émises par le monde coopératif sur une remise en cause de leur statut par le Gouvernement.
«Le Gouvernement soutient fortement le modèle coopératif qui est un modèle de solidarité, de création et de juste répartition de la valeur ajoutée, ainsi que de mise en valeur de tous les territoires, même si, comme toutes les organisations, ce modèle mérite d'être amélioré», a déclaré M. Fesneau en réponse à une question posée par le sénateur socialiste de l'Hérault Henri Cabanel.
«Le prix abusivement bas est effectivement par nature et par construction une notion juridique qui peut rentrer en contradiction avec la construction d'un prix coopératif. C'est pourquoi l'ordonnance veillera à préserver le modèle coopératif en maintenant dans le code rural - et pas dans le code du commerce - la notion de prix abusivement bas et en instituant le recours au haut conseil à la coopération agricole ou au médiateur de la coopération agricole en cas de pré-litige et pas au médiateur des relations commerciales», a expliqué le ministre.



Union Charolais Croissance (UCC)

Créancey, dernier rendez-vous de l'année

La campagne de vente des taureaux de station de l'Union Charolais Croissance est quasiment terminée avec cinq ventes aux enchères réalisées sur les six programmées. Les deux dernières ventes en date organisées à la station de Charmoy (89) étaient celles du Centre d'élevage Cialyn (le 30 janvier) et de l'UCC (le 6 février).





Neron et Nikon, deux des veaux proposés le 20 février à Créancey

La vente du Centre d'élevage a vu 87 % de ses taureaux présentés repartir avec un nouveau propriétaire, soit 27 taureaux sur les 31 proposés à la vente pour un prix moyen de 3 000 euros. Ce n'était pourtant pas gagné d'avance au vu des prévisions météorologiques très mauvaises annoncées pour cette journée, avec la venue de la tempête Gabriel. Malgré des conditions défavorables, certains acheteurs n'ont pas hésité à parcourir de longues distances pour venir participer à cette vente. Ce fut le cas de M. Grossin originaire de la Manche et qui est reparti heureux acquéreur de deux taureaux : Nazarin (fils de Clavel sur Even) de la SCEA du Domaine des Granges (58) et Navarro (fils de Jubilo P sur Disco) de la SCEA du Vieux Monthier (55).

Pour la dernière vente organisée à la station de Charmoy le 6 février, de nombreux fils de Gagnant étaient présentés. La descendance de ce taureau est fortement demandée par les éleveurs grâce aux performances propres de ses fils mais également à l'évaluation génomique. Le record pour cette vente revient à Nask (fils d'Isidor PP sur Viviers) avec 4 000 euros. Ce taureau à génisses génétiquement Sans Cornes, présentant de bonnes qualités maternelles ainsi qu'un bon développement squelettique, a été acheté par M. Pichenot Jean-François (21) un acheteur assidu des ventes de station.

La réussite de ces ventes n'est bien évidemment pas le fruit du hasard mais le résultat d'une adéquation entre les qualités génétiques et morphologiques des reproducteurs mis en vente et des attentes de nos acheteurs. Ainsi, nous enregistrons déjà 130 taureaux vendus sur les 140 proposés à la vente pour cette campagne pour un prix de vente moyen de 3 100 euros, repartis sur une vingtaine de départements allant de la Manche aux Alpes de Haute Provence en passant par la Nièvre et l'Allier.

L'Union Charolais Croissance achèvera sa saison de ventes 2019 le mercredi 20 février prochain à la station de Créancey (21), qui débutera à 14 heures. Une trentaine de reproducteurs vous seront présentés avec toutes les mêmes garanties génétiques, morphologiques et génomiques : il y aura notamment des descendants de First (taureau à génisses avec beaucoup de croissance), de Gagnant (croissance et développement musculaire), de Giono (variabilité génétique et très bonne morphologie) ainsi que plusieurs taureaux génétiquement sans cornes dont le numéro 5 du catalogue Neron né à l'EARL Coiffu (21), un fils de Jolimome P sur Azelier qui allie une très bonne morphologie, de très bonnes aptitudes fonctionnelles et en plus le gène Sans Cornes ! Ou encore, Nikon né au Gaec Prud'homme (45) présentant un excellent développement musculaire, qui lui est issu du taureau Gagnant dont la descendance est très prisée cet hiver lors des ventes UCC. Toute l'équipe de la station de Créancey vous y attendra nombreux pour la dernière vente de l'année à partir de 10 heures Retrouvez nos catalogues de ventes et toutes les informations nécessaires sur notre site internet : www.charolaiscroissance.fr ou sur notre page Facebook : Union Charolais Croissance.

COMMUNIQUÉ UCC



Congrès de la FNB

La filière allaitante à un carrefour crucial

La baisse conséquente du cheptel de bovin allaitant représente une grande source d'inquiétudes pour la filière, qui craint de disparaître si des mesures ne sont pas rapidement prises. Face à l'urgence de la situation, la remise en cause du modèle de la filière s'impose.



La délégation de Bourgogne Franche-Comté à Mende, lors du congrès de la FNB.

Depuis 2017, le cheptel bovin allaitant subit une décapitalisation brutale qui fragilise la filière. Les participants d'une table ronde, organisée le 6 février à l'occasion du congrès de la FNB à Mende, ont tenté d'expliquer cette inquiétante érosion. Le manque de revenu dégagé par les éleveurs s'impose comme une cause évidente.

En 30 ans, la productivité physique du travail a doublé, le tonnage de viande vive travaillé par un éleveur a été multiplié par deux et ce, en raison principalement de l'accroissement constant de la taille des exploitations, explique Patrick Veysset agroéconomiste et ingénieur de recherche à l'Inra. Dans le même temps, la productivité des biens et des services s'est réduite, l'efficience technique des systèmes de production s'est donc restreinte : «*pour produire un kilo de viande Aubrac il faut 4 % de plus de concentré et 1 % de plus de gasoil, on a remplacé le travail humain par les biens et les services en augmentant les investissements*», expose le chercheur.

En élevage bovin allaitant le concept d'économie d'échelle ne fonctionne pas, plus on agrandit le troupeau plus on génère des charges, indique Patrick Veysset. Si les coûts de production ont augmenté, les revenus eux semblent avoir peu évolué, l'éleveur ne capte donc pas de valeur ajoutée et ne se rémunère que très peu. «*Nous créons de la valeur et elle nous échappe*», se désole Bruno Dufayet, président de la FNB.

Des exploitations vivables et transmissibles

Des exploitations non rémunératrices, qui se transmettent de plus en plus difficilement, or, «*50 % de la population d'éleveurs a plus de 50 ans et détient 50 % du cheptel*», caricature Dominique Fayel, membre du bureau de la FNB. Le renouvellement des générations s'impose donc comme un enjeu majeur pour la filière. Mais pour cela il faut des exploitations «*vivables et transmissibles, nous ne voulons pas continuer à travailler toujours plus à toujours moins cher, cette logique ne peut plus durer, elle est une des causes de la décapitalisation*», expose Guillaume Gauthier, responsable viande bovine chez Jeunes agriculteurs.

Si le constat semble désolant, dans une logique prospective et optimiste, les orateurs ainsi que les éleveurs présents qui ont largement animé les débats, ont tout de même essayé de formuler des propositions pour contrer cette décapitalisation. La juste rémunération des éleveurs semble être la première condition au maintien des élevages. C'est aussi l'enjeu du maintien de nombreux emplois, ancré dans les territoires ruraux. «*Le travail fourni doit être récompensé*», insiste Dominique Fayel. «*Les euros doivent retomber dans les cours de ferme*», ajoute Bruno Dufayet. Pour ce faire, certains conseillent de miser sur la montée en gamme, comme le préconise le plan de filière qui fixe comme objectif 40 % de viande en label rouge, contre 2 ou 3 % actuellement. Cependant, que ce soit pour monter en gamme ou pour conquérir des marchés à l'export, la FNB regrette le blocage de certains acteurs.

Alors que certaines filières territoriales intégrées et transparentes dans la répartition de la valeur émergent, une filière nationale basée sur ce principe peine à s'imposer. Pourtant, la montée en gamme française produit déjà des effets, la traçabilité s'est avérée être un bouclier efficace pour retrouver la viande polonaise importée.

Remettre en cause le modèle existant

De plus, les effets de la loi EGalim, qui devait permettre une meilleure répartition de la valeur, tardent un peu à se traduire sur le terrain, et «*les mauvaises habitudes de certains distributeurs réticents à rémunérer les agriculteurs sont tenaces*», s'agace Jérémy Decerle, président de Jeunes Agriculteurs et éleveurs de charolaises en Saône-et-Loire. La FNB, la FNSEA et JA se félicitent tout de même qu'après six mois de débats, les organisations aient obtenu la validation d'une méthode de calcul.

Si les solutions concrètent peinent parfois à se dessiner et à se pérenniser au niveau national, une conclusion s'est imposée : la filière se trouve à un carrefour crucial et elle doit opérer des changements conséquents, remettre en cause son modèle pour assurer son avenir et celui des éleveurs de bovins viande. Un avenir qui passera par un nouveau modèle tout aussi vertueux, avec une filière réorganisée et transparente, qui intègre tous les acteurs, et permette une juste répartition de la valeur.

«*Nous ne pouvons plus continuer à cautionner un modèle qui nous oblige à travailler toujours plus sans nous rémunérer, c'est suicidaire, sans prise de conscience nous courrons droit à la catastrophe, nous devons réagir rapidement et il est encore temps de prendre des mesures pour sauver la filière !*», insiste Bruno Dufayet.

Filière viande bovine

Le point avec Michel Joly

La section viande de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, s'est réunie dernièrement et les délégations des sections départementales sont allées au congrès de la FNB des 5 et 6 février. C'est donc l'occasion d'interroger Michel Joly, président de la Fédération Régionale Bovine, sur la situation de la filière viande bovine.

Le congrès de la FNB s'est tenu les 5 et 6 février derniers à Mende en Lozère, sur quels points avez-vous insisté ?

«Le revenu est au cœur de nos préoccupations, le revenu pour nous et pour nos successeurs. En Bourgogne Franche-Comté, 70 % des terres et 70 % du cheptel laitier et allaitant sont aujourd'hui détenus par des exploitants âgés de plus de 52 ans, la plupart sont sans successeur ! Avec les lourds investissements financiers nécessaires, les reprises se font difficilement. Faits aggravants, la décapitalisation en bovins viande, le découragement des engraisseurs… Il nous semble que c'est l'affaire de toute la filière et des partenaires publics et privés. Et c'est maintenant qu'il faut agir, apporter des solutions.

Évidemment, la première piste, c'est de gagner sa vie. Si on réussit cette étape, nos gamins seront comme nous, des chefs d'entreprise et sauront reprendre nos outils. Ensuite, pour être force de proposition, il est nécessaire de conduire une réflexion propre à la région sur notre vision de notre agriculture et de nos produits. Quel modèle d'élevage pour la région ? Quelle dimension faut-il envisager pour nos ateliers ?

Deuxième axe, c'est contrer l'agribashing. Les paysans en ont marre de se faire traîner dans la boue. Mais le but n'est pas «de se faire L214». Au contraire, nous devons faire un vrai travail de lobbying, auprès d'un certain nombre de prescripteurs d'opinion d'une part, avec un vrai argumentaire scientifique et auprès des consommateurs citoyens d'autre part, en ouvrant nos fermes.»

L'interprofession a validé une méthode de calcul d'un indicateur de prix de revient en viande bovine, qu'en pensez-vous ?

«Nous militons pour un changement d'état d'esprit dans les pratiques commerciales. Pour retrouver de la valeur, il faut une construction du prix en marche avant.

Les états généraux de l'alimentation ont abouti, à partir du modèle Éleveurs et Engagés, à une loi qui va dans le bon sens. La validation de la méthode de calcul d'un indicateur de prix de revient en viande bovine par les représentants de l'interprofession est une première étape Cet indicateur servira dans l'établissement de contrats qui devront être proposés par chaque maillon de la filière au maillon suivant, jusqu'au distributeur. Aujourd'hui, la plupart des flux de viande peuvent être assimilés à des contrats et donc doivent être renégociés pour intégrer cet indicateur. Cependant, l'amélioration du revenu des éleveurs, grâce à la formation des prix, est encore loin d'être assurée.

La mesure prendra tout son sens lorsqu'avec les acteurs de la filière, nous arriverons à construire une contractualisation avec une formation du prix en marche avant et au-delà à augmenter le volume de bêtes contractualisées.

Maintenant c'est aux Organisations de Producteurs (OP), commerciales et non commerciales, de proposer un prix aux acheteurs. Mais c'est à nous de mettre la pression sur les GMS pour qu'elles acceptent ce schéma, à nous de mettre la pression sur la restauration hors domicile, pour qu'elle propose de la viande française. Nous éleveurs, nous devons y croire. Continuons de nous mobiliser.»

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEX SONTAG (FRSEA)

Élevage bovin

La BVD: une prophylaxie collective se dessine

La BVD (Diarrhée virale bovine), parfois appelée maladie des muqueuses, est une maladie virale des bovins



Au terme, tous les animaux destinés à l'élevage devront avoir un statut BVC non IPI avant départ.

Une prophylaxie collective de la BVD à l'échelle nationale se dessine et pourrait se mettre en place dans les prochains mois. Quels seront les grands principes de cette prophylaxie et comment s'y préparer?

Pourquoi partir vers une prophylaxie collective ?

Comme nous l'avons vu la semaine dernière, les conséquences cliniques peuvent être importantes dans les élevages atteints de BVD notamment dans les élevages à vêlages groupés comme le sont nos élevages allaitants bourguignons.
Une grande partie des pays d'élevage d'Europe ainsi que l'Ouest, le Nord et le grand Est de la France ont engagé un plan de lutte collectif contre la BVD et demandent des garanties aux mouvements. Il est donc important pour eux de généraliser cette prophylaxie pour limiter les risques de recontamination par la BVD via des mouvements ou des foyers dans les zones frontalières. C'est pourquoi, un arrêté ministériel sera prochainement applicable à l'ensemble du territoire national.

Les grandes lignes de l'arrêté ministériel

Les mesures définies seront d'application progressive en fonction des orientations régionales mais devront être effectives 4 ans maximum après la parution de l'arrêté ministériel. Cet arrêté est en cours de finalisation et sera soumis à l'avis des experts de l'ANSES. Sa parution pourrait avoir lieu d'ici fin 2019.
- Assainissement obligatoire des foyers : recherche et élimination des IPI dans un délai contraint. (Mesure applicable dès la parution de l'arrêté) ;
- Recherche généralisée obligatoire des IPI : par analyse sur prélèvement de cartilage ou prise de sang. (Report possible de cette mesure 4 ans maximum après la parution de l'arrêté) ;
- Statut favorable avant mouvement : dépistage virologique 15 jours avant départ ou statut bovin non IPI exigé pour tout mouvement avec des dérogations possibles pour les sorties vers des cheptels d'engraissement en bâtiment fermé ou vers l'abattoir. (Report possible de cette mesure 4 ans maximum après la parution de l'arrêté).

Pour pouvoir être vendu à l'élevage, un bovin devra donc obligatoirement avoir un statut non IPI au plus tard en 2023.

Quel scénario pour la Bourgogne ?

La FRGDS Bourgogne travaille à proposer un scénario le plus efficace pour mettre en œuvre cette prophylaxie BVD, que ce soit sur le plan sanitaire et financier car cette prophylaxie sera à la charge des éleveurs.

Pour cela, une enquête régionale a été menée durant l'hiver 2017/2018 en collaboration avec les vétérinaires (GTV Bourgogne), les laboratoires départementaux Côte d'Or, Agrivalys et Eurofins Cœur de France pour évaluer la circulation du virus en Bourgogne.
Cette étude a permis de mettre en évidence une forte circulation de la BVD en petite région Bourgogne, tant en élevage allaitant qu'en élevage laitier. En élevage allaitant, environ 1 élevage sur 2 (et jusqu'à 2 élevages sur 3) voit passer le virus tous les 2 ans environ.
D'après l'expérience des pays engagés dans un plan collectif d'éradication, un scénario pertinent serait de réaliser un dépistage généralisé (par analyse virologique) via un bouclage auriculaire des veaux pendant 3 ou 4 ans et d'initier en parallèle une surveillance sérologique sur des sentinelles pour acquérir in fine un statut de cheptel qui permettrait de qualifier les animaux.

En attendant cette prophylaxie collective de la BVD, que dois-je faire ?

Dès parution de l'Arrêté Ministériel BVD, les cheptels où une circulation BVD sera mise en évidence risquent d'avoir des contraintes importantes aux mouvements et se verront dans l'obligation de mettre en place un assainissement très rapide de l'ensemble de leur cheptel.

Pour limiter ces contraintes, voici quelques recommandations à appliquer dès maintenant.

En élevage bovin allaitant

Pour les élevages allaitants qui vaccinent BVD ou qui envisagent de vacciner

Si les contacts de voisinage ne peuvent pas être maitrisés, poursuivez cette vaccination avec un vaccin à protection fœtale sur l'ensemble du troupeau reproducteur (vaches et génisses 1 mois avant mise à la reproduction et taureaux). La vaccination BVD permet de protéger les femelles gestantes et ainsi de diminuer le nombre d'IPI. Cette vaccination volontaire est à mettre en œuvre sur prescription de votre vétérinaire.

Pour les élevages qui ne vaccinent pas vis-à-vis de la BVD

Il est important de mettre en place une surveillance active de la BVD pour évaluer la circulation virale dans votre troupeau afin d'assainir avant parution de l'Arrêté Ministériel si besoin! Pour cela, réaliser au moins un sondage sérologique de mélange sur des animaux de 6-18 mois.
En cas de mélange négatif : la BVD n'a pas circulé récemment. Maintenir cette surveillance tous les ans.
En cas de mélange positif: la BVD a circulé récemment dans votre troupeau. Il est alors fortement recommandé de mettre en place un assainissement (recherche et élimination des IPI) et d'envisager une vaccination si les contacts voisinage ne peuvent pas être totalement maîtrisés.

Si ce sondage sérologique sur des jeunes est difficile à mettre en œuvre (contention, coût de prélèvement): lors de la prophylaxie annuelle, réaliser au moins 2 sondages sérologiques de mélange (mélange de 10 animaux) sur des jeunes femelles (24-48 mois).

En élevage bovin laitier

Pour les élevages laitiers qui vaccinent BVD ou qui envisagent de vacciner

La vaccination BVD permet de protéger les femelles gestantes et permet de diminuer le nombre d'IPI. Cette vaccination BVD induit des anticorps BVD chez les vaches vaccinées. Elle ne permet donc pas de mettre en évidence une circulation BVD par sondage sérologique sur lait de tank. Cette vaccination est donc intéressante dans les configurations où les contacts voisinage ne peuvent pas être maitrisés.
Si ces contacts de voisinage ne peuvent pas être maitrisés, poursuivez cette vaccination avec un vaccin à protection fœtale sur l'ensemble du troupeau reproducteur (vaches et génisses 1 mois avant mise à la reproduction et taureaux).
Si les contacts de voisinage peuvent être maitrisés et les achats contrôlés en BVD (sous réserve du respect de la quarantaine), la vaccination BVD ne se justifie pas forcément.
La vaccination BVD est donc à bien réfléchir avec votre vétérinaire en évaluant les facteurs de risque d'introduction de la BVD dans votre troupeau et à mettre en œuvre selon ses prescriptions.

Pour les élevages laitiers qui ne vaccinent pas vis-à-vis de la BVD

Un contrôle sérologique sur lait de tank aura lieu au printemps 2019 pour tous les adhérents bovins laitiers.
- En cas de lait de tank négatif: la BVD ne circule pas dans le troupeau de vaches laitières. Maintenez les mesures de biosécurité en place et contrôlez les achats vis-à-vis de la BVD.
- En cas de lait de tank positif: la BVD circule ou a circulé dans votre troupeau (ou des vaches vaccinées sont présentes dans le tank). Contactez votre vétérinaire et le GDS pour faire un point sur l'origine (contrôles sérologiques sur des jeunes conseillés pour dater la circulation, maintien de la surveillance du lait de tank en cas de résultat faiblement positif pour repérer une séroconversion), les facteurs de risque et la mise en place d'un plan d'assainissement éventuel

Pois protéagineux

La stratégie de désherbage chimique du pois

Le désherbage du pois se raisonne à la parcelle, en fonction des espèces et des densités d'adventices présentes. Différentes stratégies existent en fonction des problématiques rencontrées.



Application en prélevée : une solution sécurisante

La prélevée offre un large spectre de produits homologués, permettant une gestion de différents types d'adventices. Une intervention en prélevée est incontournable en cas de fortes infestations pressenties, d'adventices concurrentielles, gênantes à la récolte (gaillet, renouée, matricaire, éthuse) ou difficiles à maitriser en post-levée (éthuse, arroche, renouée des oiseaux).

Post-levée : Une solution économique pour les cas de faible infestation

En cas de parcelle propre ou de flore bien connue et facile à maitriser, le choix d'une intervention unique en post-levée peut suffire. Veiller à intervenir dans ce cas sur des adventices jeunes (stade cotylédons à 2-3 feuilles), dans des conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques.

Cas du chardon : Le chardon ne peut se gérer qu'en post-levée avec du TROPOTONE (3-4 l/ha) Etant moyennement sélectif, il est conseillé de localiser l'application aux ronds de chardons uniquement. Le produit est efficace tant que les chardons n'ont pas atteint le stade bouton floral.

Cas des repousses de tournesol: Les repousses se contrôles par l'application d'1l/ha de CORUM + adjuvant. Si les repousses sont issues d'une variété Clearfield ou Express Sun, appliquer 1.4kg/ha ou 2x0.8 kg/ha de BASAGRAN SG au stade 1 vraie feuille minimum des tournesols.

Programme de prélevée puis post-levée : une meilleure maitrise des adventices

Un programme complet permet de maitriser les levées échelonnées d'adventices ainsi que certaines adventices difficiles tout en maitrisant le coût de son désherbage. Appliquer le produit de prélevée à une dose inférieure à la dose homologuée (3/4 de celle-ci), puis appliquer le produit de post-levée sur des adventices jeunes à dose raisonnée également. Choisir votre produit de prélevée en fonction de la flore la plus difficile à maitriser.

ww

Cas particuliers d'adventices difficiles : Seule une stratégie pré+post est efficace contre les adventices suivantes :

Ambroisie :
- Prélevée : NICKEL/CLINE 3 à 4 l/ha
- Post-levée : BASAGRAN SG/ ADAGIO SG 0,7 kg/ha (2 passages si nécessaires)

Ammi-majus
- Prélevée : CENTIUM 36 CS 0,25 l/ha
- Post-levée : BASAGRAN SG/ADAGIO SG 1,4 kg/ha ou CORUM 1 à 1,25 l/ha + adjuvant

Arroche
- Prélevée : NIRVANA S 4,5 l/ha ou RACER ME 1,5 l/ha (rattrapage post-levée nécessaire)
- Post-levée : BASAGRAN SG/ADAGIO SG 0,6 kg/ha + PROWL 400 1 l/ha ou CORUM 1 à 1,25 l/ha + adjuvant

La gestion des graminées

Certaines graminées tel que le vulpin ou le paturin se contrôlent bien avec les produits de prélevée tel que le CHALLENGE 600, le NIRVANA S, NIKEYL/CLINE ou TOUTATIS DamTech. Autrement, les anti-graminées à action foliaire sont efficace en l'absence de résistance.

Dans le cas de résistances, privilégier une application en présemis de BONALAN à 6l/ha ou d'AVADEX à 3l/ha incorporé au sol via un travail dans la foulée. Sur pois d'hiver, il est possible d'appliquer du KERB FLO à partir de 3-4 feuilles à 1,875 l/ha. Attention au respect de la DAR de 120j.

B.Remurier – M.Geloen
Terres Inovia

Le désherbage mécanique, une technique complémentaire à tester !

Le désherbage mécanique du pois peut venir compléter une stratégie de désherbage chimique, permettant, en cas de réussite, de réduire l'utilisation des produits.

La stratégie consiste en 2-3 passages de herse étrille ou houe rotative en fonction des stades de la culture :

- **Avant la levée :** Effectuer un passage de herse étrille, à l'aveugle, dès que la portance du sol est correcte.
- **Durant la levée :** Effectuer un passage de houe rotative qui est plus sélective sur les pois à ce stade. Cette technique est particulièrement efficace sur sol limoneux. Permet de bien gérer les adventices au stade *«fil blanc»*
- **En post-levée :** Effectuer un passage léger de la herse étrille entre les stades 2 et 5 feuilles du pois. Attention, la période de passage est courte. Prévoir 2-3 jours de beau temps avant et après l'application pour une meilleure efficacité. Ne plus intervenir dès que le pois présente des vrilles bien développées sous peine d'arracher les pieds.

Quelques exemples de programmes sur pois protéagineux

Flore ciblée	Prélevée (dose/ha)	Post-levée (dose/ha)	Coût indicatif (€/ha)
Forte infestation ou flore difficile			
Renouée des oiseaux, fumeterre, chénopode, gaillet, matricaire	CHALLENGE 600 2l + NIRVANA S 3l		93
Ethuse, gaillet, renouée des oiseaux	CHALLENGE 600 2l + CENTIUM 36 CS 0.2l		80
	NIRVANA S 3l + CENTIUM 36 CS		100
Crucifères, renouées liseron et oiseaux, pensée, gaillet, matricaire, véronique	CHALLENGE 600 2l	BASAGRAN SG 0.3kg + PROWL 400 0.5l	70
	NIRVANA S 2-2.5l	BASAGRAN SG 0.3kg + PROWL 400 0.5l	60
Faible infestation			
Crucifères, renouées liseron et oiseaux, pensée		BASAGRAN SG 0.6kg + PROWL 400 1l (*)	45
Ethuse, fumeterre, renouées liseron et oiseaux, crucifères		CORUM 1l + adjuvant (*)	68

(*) En 1 ou 2 passages

Retrouver plus de programmes mais également des mentions de vigilance sur l'application des produits sur le site www.terresinovia.fr.

Farming Simulator

Le jeu de simulation agricole de référence

Le principe est simple: immiscez-vous dans la vie d'un agriculteur et bâtissez une exploitation à votre image. Décryptons ensemble ce jeu vidéo tant plébiscité.


A. Peltier

Le constructeur John Deere fait une arrivée remarquée dans Farming Simulator. Le jeu étant évolutif à souhait, certains passionnés n'hésitent pas à modéliser eux-mêmes leurs matériels.

Cela fait dix ans que le jeu vidéo Farming Simulator rassemble les passionnés du monde des gamers (joueurs en ligne) et ceux du milieu agricole. La filière agricole peut se satisfaire de la montée en puissance du jeu qui a déjà été vendu à 10 millions d'exemplaires, toutes plateformes et tous pays confondus. Farming Simulator vulgarise de manière positive l'agriculture auprès d'un large public. Blé, vaches, maïs, moutons, forêt… quasiment toutes les productions du monde rural y sont représentées. Mais ce qui séduit le plus, c'est de pouvoir virtuellement acquérir et surtout conduire les plus belles machines agricoles. Pas moins de 300 véhicules et outils de plus de 100 marques y sont représentés. John Deere fait une arrivée remarquée dans la nouvelle version Farming Simulator 19, après Agco (Fendt, Massey Ferguson et Valtra) deux ans plus tôt et CNH (Case IH et New Holland) auparavant. Le constructeur américain met à disposition 16 modèles des gammes 6M, 6R, 7R, 8R et 8RT, ainsi que deux modèles de moissonneuses-batteuses T560 et S790, et promet encore de belles surprises.

Soyez rassurés, pas besoin d'avoir de l'expérience et encore moins son permis de conduire pour manœuvrer ces engins de toutes tailles. Les règles s'apprennent vite, même pour les néophytes. Même si le jeu offre dorénavant jusqu'à trois possibilités de démarrage, avec plus ou moins de biens et de liquidité, l'objectif reste bien évidemment de s'installer agriculteur, avec un petit pécule de base, qu'il faut faire prospérer au travers des saisons, à l'aide des diverses productions et du fruit de leurs ventes. Si la virtualité bafoue un peu la complexité actuelle du système, le processus est très bien respecté.

Une véritable communauté comme force

Ce jeu est évolutif à souhait, ce qui en fait toute sa richesse. En plus des DLC, sorte d'extension commercialisée pour rajouter des marques en attendant les nouvelles versions du jeu tous les deux ans, des gamers codent informatiquement pour inventer leur jeu sous forme de mods, qu'ils se partagent. Ils ont comme seule limite leur imagination. Ils créent des cartes, des saisons, des productions - comme les vignes, encore absentes du jeu cette année - ou bien tout un tas de matériels qu'ils conduisent dans la réalité ou non.

Le studio de création Giants Software s'en inspire constamment pour améliorer ses jeux à venir. Le développeur tient à ce que chaque nouvelle version consiste en une reprise des anciennes générations de jeu, agrémentée de nouveautés, à l'image d'un calque que l'on vient superposer. Pour jouer, pensez juste à vous équiper d'un ordinateur performant.

Pour continuer de stimuler ces passionnés, le développeur et l'éditeur (Focus Home Interactive) n'hésitent pas à rassembler des milliers de joueurs, venant de nombreux pays et d'horizons différents, une fois par an, en Allemagne. Alexandra Bordes, responsable communication pour John Deere France, voit en ce jeu et ces rassemblements *«une manière ludique de faire découvrir l'agriculture, espérons-le créatrice de vocations»*.

GAËTAN COISEL

En savoir plus

Farming Simulator 19
300 véhicules et outils
Plus de 100 marques
Nouvelles cultures : coton et avoine (les forêts sont désormais en vente)
Nouvel élevage : chevaux
Disponible sur PC (à 34,90 €) et consoles (Xbox One et PS4 – à 49,90 €)

Des professionnels à votre service

SARL JEANNINGROS
TRAVAUX AGRICOLES
Dispo pour épandage en plaine en Février
Fumier : 2 SAMSON SP15, DPA, chargeur.
Lisier : 2 cuves, enfouisseur/pendillard, DPAE
Contact : 06 86 98 28 16 - www.jeanningros-tragri.com

L'Eleveur Bourguignon
JEUDI 21 FÉVRIER (2 sessions 10h00 et 14h30)
DÉMONSTRATION DE POSE DE CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
au GAEC BUNTZ 21120 Tarsul
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Témoignage

«J'ai fait de Farming Simulator mon métier»

Marlonn Ollivaux réalise et partage des vidéos de ses parties sur Farming Simulator. Il nous éclaire, sans filtre, sur son parcours et plus particulièrement sur son métier depuis plus d'un an.

Ce jeune autodidacte de l'informatique, de 19 ans, est un youtuber streamer. Il faut comprendre un joueur de jeux vidéo qui enregistre, monte et diffuse sa partie en même temps qu'il se filme. Son domaine de prédilection : Farming Simulator, un jeu de simulation agricole. Tout a commencé en 2011, Marlonn Ollivaux, issu d'un milieu rural, a toujours eu un pied dans une exploitation. Il est aussi passionné de jeux vidéo. *«J'ai réalisé ma première vidéo à l'âge de 11 ans, avec une simple voix off»* se souvient-il, avant de la publier sur son YouTube sous le pseudo En3rgie5. Avec les années et les différentes versions de Farming Simulator se succédant tous les deux ans, son nombre d'abonnés grossit peu à peu. En 2015, avec la version FS15, il se lance alors dans une web série qui durera six mois, baptisée *«La ferme héritage»*. C'est le déclic. Il se professionnalise en s'imposant une cadence de plusieurs vidéos hebdomadaires : le mardi la vidéo d'une partie enregistrée, le vendredi un live et le dimanche la web série. Les chiffres de sa chaîne explosent une première fois. Il est le seul à faire ça et multiplie par dix en un an son nombre d'abonnés à sa chaîne YouTube, pour atteindre les 30 000.

Une apparition à l'écran remarquée

Marlonn Ollivaux se démarque une nouvelle fois fin 2016, en profitant de la sortie du jeu FS17, en se dévoilant à l'écran, tel un présentateur de journal télévisé. Deuxième explosion de ses statistiques : chaque vidéo réalise 40 000 à 50 000 vues et son nombre d'abonnés à sa chaîne atteint les 60 000 en une semaine. *«C'est par la suite que je me suis mis à réaliser une vidéo supplémentaire tous les jeudis»*. Il décide alors de privilégier sa passion du jeu à ses études, après un bac avec mention et un trimestre de DUT, et se consacre entièrement à ce qui deviendra son nouveau métier. *«C'est un peu fou, car je ne l'aurais jamais imaginé, il y a encore quelques années»*, s'étonne encore le jeune streamer. Une fois structuré, avec la création de son entreprise, Marlonn Ollivaux se rapproche d'un network, une sorte d'agent des jeunes influenceurs du net. Comme un joueur de foot, il signe un contrat, négocié en fonction de ses performances.

Une vidéo sur YouTube rapporte 1,80 euro pour 1 000 vues. 0,90 euro de charge est conservé par la plateforme vidéo, l'autre pour le streamer. Ce taux de rémunération est variable selon les saisons. Le network, qui accompagne le streamer sur différents points techniques, juridiques… prélève aussi sa part. Même si le taux lui revenant a été renégocié rapidement par le jeune entrepreneur, ce dernier assure se tirer un salaire tout juste décent, après imposition.

Des dons jusqu'à 1 000 euros

Pour fidéliser ses auditeurs, avec lesquels il interagit constamment, ces derniers ont la possibilité de s'abonner pour 5 euros/mois à la chaîne pour le soutenir financièrement. Durant ses directs, et comme sur d'autres chaînes de youtubers, ceux qui le suivent peuvent réaliser spontanément des dons. *«Celui qui enchérit le plus devient alors le King paysan»*, explique-t-il. Les dons oscillent en moyenne autour de 50 euros par live mais peuvent atteindre beaucoup plus. *«Pour réaliser le défi de sauter en parachute, un auditeur m'a donné 1 000 euros d'un coup»*, se souvient Marlonn Ollivaux.

Une journée bien remplie

Travaillant pour le moment seul, et à domicile, la journée du jeune entrepreneur est bien remplie. Installé dans une pièce dédiée, faisant office de bureau, Marlonn Ollivaux s'installe devant son ordinateur et ses trois écrans. Dans son dos, un mur vert permet de réaliser ses décors de fond. *«Je commence vers 9 heures et demie et chaque jour, je me fixe des tâches à accomplir. La journée dure jusqu'à 23 heures environ»*, pour profiter de la soirée, heures de grande influence et d'interactions. C'est comme ça sept jours sur sept. Pour autant, Marlonn Ollivaux assure garder un lien social bien réel et surtout précieux.

GAËTAN COISEL

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 12/02/2019	Bourg-en-Bresse 12/02/19	St-Christophe-en B. 6/02/2019	National 6/02 au 12/02/19
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	-	3,89 € →	3,82 € →
	R	3,35 € →	3,45 € →	3,62 € →	3,50 € ↗
	O		3,00 € →	-	3,19 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →		-	3,15 € →
	O	2,95 € →	2,80 € ↗	-	2,99 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,66 € ↗
	P	2,55 € →	2,30 € →	-	2,42 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,31 € →	4,10 € ↘
	R	3,25 € →	3,80 € →	3,81 € →	3,55 € ↗
	O	3,20 € →	-		3,09 € ↗
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,50 € →	3,05 € →	2,80 € ↗

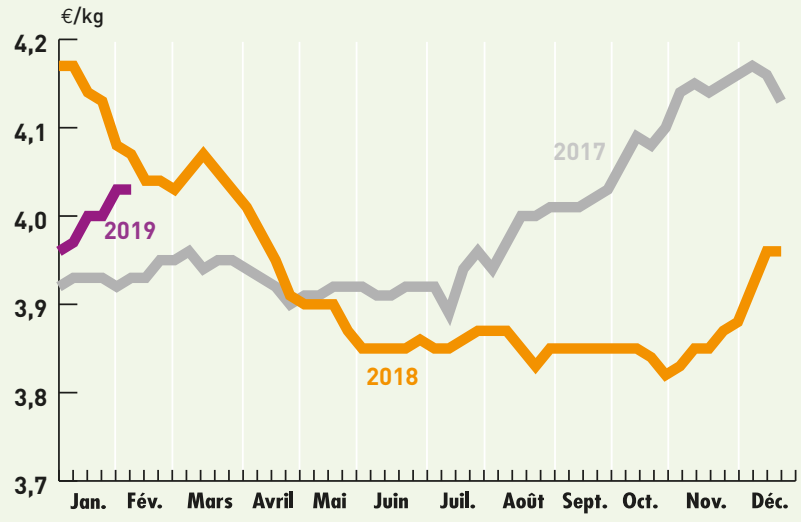
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 4/02/19 au 10/02/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,04 €	3,81 €	-			
Races mixte		-	3,56 €	3,54 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,89 €	3,80 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,86 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,93 €				
Races mixte				3,23 €	3,21 €		
Races lait					2,84 €	2,77 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,25 €	4,00 €	3,87 €			

Tendance : Peu d'offre, peu de commerce.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 4/02/19 au 10/02/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,04 €	4,01 €	3,91 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,29 €	3,92 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,75 €				
Races mixte					3,33 €	3,25 €		
Races lait						-	2,73 €	2,71 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,65 €	4,48 €	4,25 €	3,89 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/02/2019**

Effectif total: 813 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,09 €	3,48 €	3,35 €	-
			250-300	3,04 €	3,04 €	3,04 €	-
			300-350	2,76 €	3,07 €	2,89 €	-
			350-400	2,61€	3,03 €	2,76 €	-
			400-450	2,54 €	2,87 €	2,66 €	-
			450-500	2,49 €	2,66 €	2,61 €	
		R	< 200	3,16 €	3,37 €	3,27 €	-
			250-300	2,87 €	2,99 €	2,96 €	-
			300-350	2,69 €	2,82 €	2,72 €	-
			350-400	2,59 €	2,73 €	2,65 €	-
			400-450	2,56 €	2,57 €	2,57 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	
			250-300	2,73 €	2,78 €	2,77 €	-
			300-350	2,62 €	2,79€	2,73 €	-
			350-400	2,53 €	2,70€	2,64 €	-
		R	200-250	2,20 €	2,47 €	2,22 €	-
			250-300	2,63 €	2,72 €	2,67 €	-
			300-350	2,63 €	2,67 €	2,65 €	-
			350-400	2,47 €	2,59 €	2,54 €	-

BROUTARDS : Tendance au tassement des cours après une semaine de hausse générale. Toutefois la quasi totalité des lots a trouvé preneur.

LAITONNES : Même si le commerce parait un peu plus calme, les tarifs restent à des niveaux relativement satisfaisant.

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +			-	
	F	U	400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 326 - Taux de vente: 90%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE					
VACHES/GENISSES 30 MOIS : Des apports plus conséquents que la semaine précédente, néanmoins beaucoup d'animaux ne sont pas annoncés et les acheteurs n'ont pas eu le temps de prévoir d'éventuels transports supplémentaires pour faire d'avantage d'achats. Les transactions sont donc moins fluides par rapport au marché précédent et les cours perdent donc quelques centimes. Il n'y a rien d'alarmant pour autant, les sujets bien préparés trouvent quand même preneurs rapidement et facilement.	E	- 5 ans	2,24 €	2,85 €	2,43 €	-	
		5 à 10 ans	-	-	-	-	
	F	U	- 5 ans	1,81 €	2,19 €	1,99 €	-
			5 à 10 ans	1,78 €	2,16 €	1,93 €	-
			+ 10 ans	1,71 €	1,99 €	1,80 €	-
		R	- 5 ans	1,67 €	1,79 €	1,74 €	-
			5 à 10 ans	1,65 €	1,80 €	1,73 €	-
			+ 10 ans	1,46 €	1,69 €	1,62 €	-
		O	- 5 ans	1,44 €	1,62 €	1,56 €	-
			5 à 10 ans	1,34 €	1,50 €	1,43 €	--
			+ 10 ans	1,28 €	1,44 €	1,36 €	-
TAUREAUX : De fort apports cette semaine avec des cours à la hausse ce qui traduit un réel besoin.	F	E	24 à 36 mois	2,37 €	3,23 €	2,82 €	-
		U	24 à 36 mois	1,97 €	2,25 €	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,88 €	1,96 €	1,91 €	-
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,68 €	1,97 €	1,85 €	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/02/2019

Bovins (188) Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
275 à 355 kg	800 - 960	2,64 - 2,90
380 à 500 kg	1030 - 1210	2,42 - 2,81
Laitonnes		
290 à 380 kg	700 - 1020	2,41 - 2,78
375 à 405 kg	-	-
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
520 à 840 kg (24-36mois)	1150 - 2310	2,20 - 2,75
Taureaux		
785 à 955 kg	1420 - 1530	1,60 - 1,81
Vaches légères	700 - 990	
Vaches entre deux	1030 - 1210	
Vaches lourdes	1230 - 1660	

Placement plus rapide à des cours en progression en broutards lourds, cours très fermes en légers. Vente globale !
Peu d'apports en laitonnes face à une forte demande entraine une vente quasi globale à des cours plus fermes et particulièrement sur les femelles lourdes.
Apports de bonne qualité en vaches orientant les tarifs à la hausse. Aucun invendu.

Prochain marché le 18 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/02/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente très rapide dans tous les sujets. Nous constatons une légère hausse dans les sujets valablement vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours avec des marchés d'exportations qui dopent les cours cette semaine.	M	U	200 - 250	2,81 €	3,13 €	3,07 €	+0,05
			250 - 300	2,66 €	3,10 €	2,96 €	+0,08
			300 - 350	2,86 €	2,92 €	2,88 €	+0,02
			350 - 400	2,64 €	2,72€	2,697 €	-
			400 - 450	2,61 €	2,70€	2,66 €	-
		R	250 - 300	2,52 €	2,83 €	2,68 €	+0,06
			300 - 350	2,47 €	2,80€	2,66 €	=
Laitonnes : Hausse constatée dans les femelles légères disponible pour les engraisseurs français, les demande sont multiples (Italie, Espagne, France ...)	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Tendances SEM. 07/2019

Bovins de boucherie

La dynamique commerciale de ce mois de février n'apporte rien de nouveau, avec un déficit de vente dans les parties arrière des animaux. Les viandes hachées et les produits transformés gardent la faveur des consommateurs notamment des jeunes générations, mais la demande est conjoncturellement moins importante à l'approche des vacances d'hiver. L'approvisionnement des abattoirs reste suffisant dans les races à viande avec des stocks qui remontent dans les pièces arrière. Sur les marchés, l'offre tend en revanche à s'amoindrir ce qui permet de tenir les prix dans les femelles de qualité bouchère malgré la réduction d'activité de la boucherie traditionnelle qui va voir partir une partie de leur clientèle vers les stations de ski. Les tarifs sont stables dans les Charolaises viandées, mais le commerce est assez fluide dans les allaitantes de choix secondaire ou d'entrée de gamme. L'offre tend à s'amoindrir ce qui permet une évolution positive dans les vaches Holsteins, Montbéliardes et Abondances. En jeunes bovins, la demande reste peu soutenue, mais les tarifs sont stables.

Bovins d'embouche et d'élevage

L'approche de la saison d'herbage renforce la demande. Les engraisseurs spécialisés recherchent des génisses et les jeunes vaches proches de la finition. La vente est plus active dans le bétail convenable à herbager dans quelques semaines.

Broutards

Les disponibilités saisonnières en animaux de qualité convenablement vaccinés FCO 4/8 à 60 jours demeurent juste suffisantes pour servir nos clients exports habituels. Dans les 250/350kg, l'activité commerciale reste facilitée par la modestie saisonnière de l'offre et par un flux homogène à l'export sur l'Espagne ou pour la repousse. Les difficultés perdurent dans la mauvaise marchandise maigreuse. Le commerce reste fluide dans les 350/400 kg préparés pour l'export. En femelles, les prix sont stables pour les bonnes Charolaises à garder ou vaccinées pour l'export. La vente est très calme dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les mises en place pour le cœur de l'été sont en forte baisse pour éviter toute surcharge. Les tarifs se tiennent dans les gros Montbéliards exports, mais le recul des mises en place estivales entraîne une baisse des prix pour l'intégration. La tendance est également plus lourde dans les croisés mixtes ou laitiers avec des acheteurs qui ont des consignes de faire baisser les prix pour limiter les coûts de revient en sortie d'été. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/02/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Génisses : Nous constatons cette semaine une hausse dans toutes les catégories, vente très rapide la demande est forte et la qualité des animaux cette semaine reste en adéquation avec des cours haussiers.	F	U	- 5 ans	1,61 €	2,24 €	1,96 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,76 €	2,16€	1,88 €	+0,03
			+ 10 ans	1,22€	1,83 €	1,60 €	+0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M		M	0,94 €	1,22 €	1,06 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €
		R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/02/2019*

Ovins : 85	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Agneaux maigre	-	-	Peu de changement dans les tarifs avec seulement un lot d'agneaux invendu.
Agneaux gras	85 - 130	1,96 - 2,63	
Brebis	65 - 85	0,98 -1,02	Prochain marché le 18 février, aux horaires habituels.
Béliers	-	-	

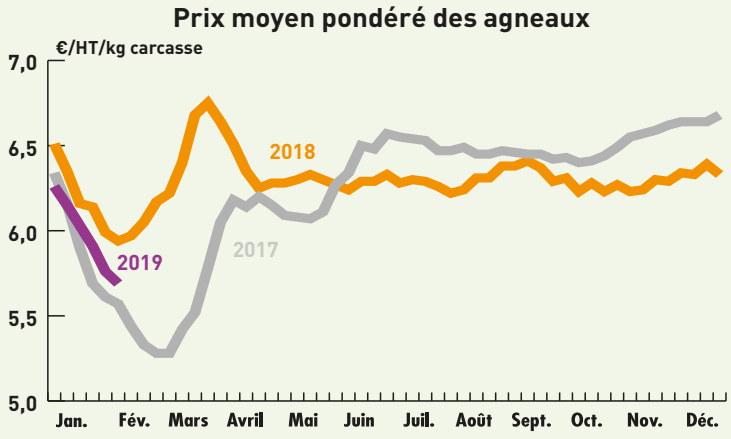
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 4/02 au 10/02/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,36 €	5,42 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,23 €	5,08 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,46 €	4,94 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 4/02 au 10/02/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,69 €	6,22 €	2,42 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 04/02/2019 au 10/02/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,27	7,19	-	-	-	-	-
	Var.		0,05	0,05					
	R	6,56	6,37	5,87	-	6,41	6,35	-	-
	Var.	0,19	0,12	-0,11			-0,12		
	O	5,13	4,98	4,80	-	5,02	4,98	-	-
	Var.	0,05	0,07	0,07		-0,32	-0,37		
3 (couverts)	U	-	7,13	7,01	5,78	-	-	6,44	-
	Var.		-0,01	-0,01	0,01			0,01	
	R	6,46	6,31	5,98	5,10	6,36	6,23	5,89	5,31
	Var.	-0,05	0,07	-0,13	=	-0,10	-0,04	-0,08	-0,08
	O	5,30	5,24	5,11	-	5,42	5,08	4,85	-
	Var.	-0,01	-0,04	-0,16		-0,01	-0,09	-0,12	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,48	5,10	-
	Var.						-0,01	0,01	
	O	-	-	-	-	-	4,94	-	-
	Var.						-0,03		

Zone nord : AGNEAUX : Poursuite de la baisse dans les Lacaunes et stabilité dans les agneaux de gamme supérieure **BREBIS :** Marché équilibré.
Zone sud : Application du réseau.

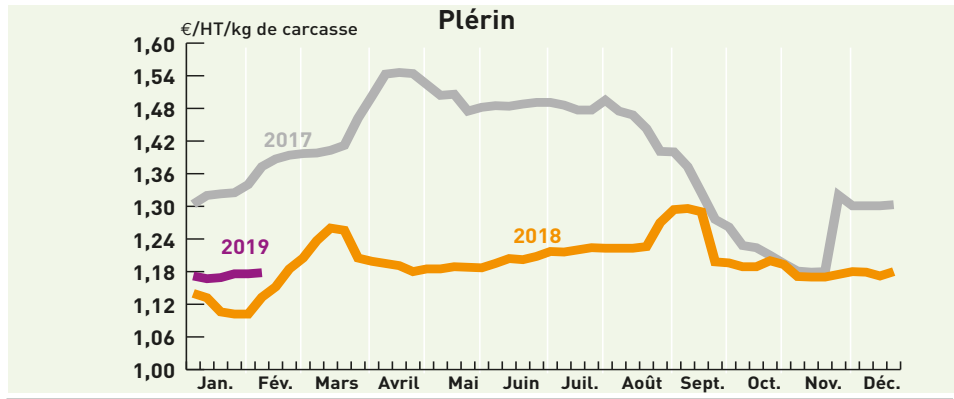
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 17 décembre 2018) :
«Cours facilement reconduits malgré une tentative à la baisse des acheteurs italiens. Achats à venir pour l'Algérie participant à la fermeté des cours.».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 826 porcs présentés) *Cotations du lundi 11 février 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,178 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 1/02 au 7/02/2019*

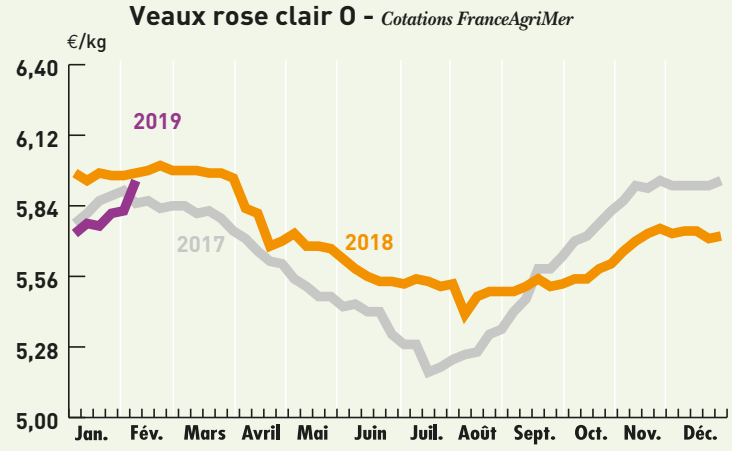
1,41 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 4/02 au 10/02/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,31 €	-	-
U	-	8,52 €	6,19 €	-
R	-	6,37 €	4,71 €	3,80 €
O	-	5,94 €	4,71 €	4,89 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 4/02 au 10/02/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	734	Plus d'apports, ventes toujours soutenues en veaux farinés, ventes difficiles en veaux croisés.
La Talaudière	340	Moins d'apports, due aux conditions climatiques, cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	186	(=)
Femelles	116	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	103	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,80	- 0,10	- 3,57 %

Céréales

Marché du 31 janvier 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-mars	195	V	C
	fourrager	févr.-mars	183	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-mars	195	V	C
	fourrager	févr.-mars	183	V	C
Aube/Yonne	meunier	févr.-mars	190	N	C
	fourrager	févr.-mars	181	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	févr.-juin	179	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-mars	185	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-mars	185	V	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/haute de Saône		janv.-juin	170	T	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		févr.-juin	167	N	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	févr.	205	N	C
Yonne	fourrager	févr.	200	N	C
Aube	fourrager	févr.	205	N	C

LUZERNES DÉSHYDRATÉES — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18%, 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

01 - Cse retraite vds tracteur Valtra T120, 9500 h - herse rot. Kuhn 320 avec semoir Nodet 3m 17 rgs - andaineur Vicon 423 - charrue Huard 140, 4 socs - nettoyeur HP 200 bars de 2018 - piquets clôture élect. - vêleuse - lève vache - 01 St Didier d'Aussiat.
✆ **06 22 48 68 03**

26 - Vends tracteur année 2004 Massey Fergusson série 3340 2600heures TBE + accessoires
✆ **06 70 41 67 95**

26 - VDS tracteur porte-outils FENDT 380GT pour la piece Renault Master2 Arnoux 30B Allis Chalmer D270 Renault 3044
✆ **06 81 27 38 45**

39 - Vds Renault 110-14 90 cv embrayage boîte neuve, pneus neufs b.é. 7 000 h
✆ **06 72 99 79 61 hr**

70 - 70 Vds tracteur Case IH Maxxum, 125 cv, an. 2008, 4500h avec fourche Mailleux 12, TBE.
✆ **06 79 10 69 10**

84 - Vds tracteur MF 158 avec cabine An 84 5956 h direction assistée prise de force hydraulique entretien ok pneus TBE 5500 euros
✆ **06 46 13 89 25**

84 - Vds calibreuse cerises Calibrex longue avec tapis de tri et séparateur à revoir 4800 euros à débattre
✆ **06 09 11 81 83**

89 - VENDS tracteur Case MX 110, 6 400 H., clim., relevage avant, TBE (réf. 050C)
✆ **06 84 52 86 64**

Travail sol

01 - 01630 vend Charrue Kuhn Master 112, 4 corps NSH soc neuf dégagement 70/90 roue de régulation pivot 600 pneu roue de transport / avril 2013 prix 8000e sans tva
✆ **06 72 51 94 32**

01 - Vds charrue bisoc Huard bon état prix à débattre + faucheuse Khun 4 assiettes état de marche px à débattre
✆ **06 84 85 86 27**

69 - Vends charrue Kuhn BE 4 socs multi Master 150 3300 euros.
✆ **04 78 40 45 90**
ou 06 22 48 48 58

71 - Vds motoculteur 118 l, Goldini, 9 ch., essence, fraise 70 maraîchère, lame 120 orientable déneigement ou terre, TBE.
✆ **06 14 37 65 92**

Récolte

01 - Part rech. faucheuse 5 ou 6 assiettes - andaineur Kuhn 280 ou 300 - pirouette Kuhn 440
✆ **06 12 61 55 72**

18 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ **06 21 49 50 89**

21 - VENDS presse NH BR 750 A, 2006, très bon état, - andaineur Claas Liner 430 S, année 2012, état proche du neuf (réf. 070A)
✆ **06 38 74 88 56**

81 - Vends sorgho fourrager BR 120 x 120 en sec + foin de prairie naturelle BR 120 x 120 chargé mais non livré. Sud Tarn, prix départ sorgho 27,50 TTC la BR, foin 33 TTC la BR.Tél. HR
✆ **06 03 55 67 00**

Distribution

26 - Vds distri. engrais Amazone Zax 902 Perfect TBE 2000 euros. Pulve Hardy 800 litres TBE 1600 euros
✆ **06 15 75 23 55**

Epandage

42 - Vds épandeur fumier Leboulch 5 T, semoir engrais Vicon.
✆ **04 77 64 10 25**

Irrigation

38 - Vends enrouleur Kulker 300 m. diam 82 peu servi avec tourelle, prix : 5000 euros.
✆ **04 76 64 53 31 HR**

69 - Vds enrouleur Ocmis 63 300 - Turbine Tachy compteur arrêt auto canon sur chariot, secteur, retour lent. Quadrillage 18x18 tuyaux alu 6 m. diam 50 clapet perche 1 m. arroseur laiton.
✆ **04 78 56 10 11 HR**

Agri. divers

01 - Vds godet dessileur 2012 BD 2002 attelage euro outil frontal KV KLE 3m dent + rouleau.
✆ **06 24 64 26 69**

01 - Vds balayeuse avec bac récupérateur Turbonet 2000a Rabaud état neuf très peu servie px 4 000 Ð + godet malaxeur à béton 350 l exc. état à mettre sur la fourche d'un tracteur px 3 500 Ð Pour tous renseignements complémentaires et photos éventuellement
✆ **06 24 69 35 41**

18 - Vds vis sur chariot, 7 m, diam. 250 MO380, 2 bacs, bon état - séparateur Renault + accessoires vis 7 m, diam. 100 + divers.
✆ **02 48 51 50 61**

18 - Vds pièces MB NH série E 8000, coupe colza - pièces cueilleur NL4151 - pièces pulvé Berthoud Alba Volux V30.
✆ **02 48 51 50 61**
heures repas

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

18 - Vends dents queue de cochon 25 25 dents, vibro + soc - pièces moteur IH 844SB 845 - pièces moteur JD3130 + divers.
✆ **02 48 51 50 61**
heures repas

18 - Vends déchaumeur Lemken Karat 350, 12 dents, NS, carbure, de 2014 et vis élévatrice Denis, 6 m, 125, moteur 3 ch.
✆ **06 21 76 41 22**

18 - Vends deux essieux de camion avec jantes et roues jumelées, 600 euros - 2 essieux avec roues pour petite remorque, 150 euros pièce.
✆ **06 36 18 15 05**

21 - VENDS cause retraite semoir Kuhn 3 m., nombreuses options, très bon état (réf. 050A)
✆ **06 67 09 42 08**
06 08 67 90 76

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 050D)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends matériels pr petites exploit. Presse Charrue 3 socles, cultivateur semoir Sulky, remorque, matériel année 1980 et 1976, prix à débattre 2000 euros personne décédé en 2017.
✆ **06 14 56 33 51**

38 - Vends combiné à blé + vibro 3 m + round baller John Deere n°550 à ficelle.
✆ **04 74 97 46 53**

58 - VENDS divers matériels : - brabant 6 fers et 4 fers, - déchaumeur 4 m. repliable, - épandeur à fumier 12 T., - pailleuse Lucas 12 m3, - mélangeuse 13 m3, - semoir 4 m. (réf. 070C)
✆ **06 15 01 71 67**

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vends déssileuse Jeantil 1 M 3650. Tonneau à eau 3000 l. Bacs à eau 120 piquets bois et fer 1 cellule à grain 120 Q. 1 béttonese 350 l. 1 poste de cloture secteur.
✆ **04 74 26 57 47**
ou 06 41 12 47 63

71 - Cause retraite, vds caméra de télésurveillance Detecvel, toute équipée + onduleur, bon état.
✆ **03 85 79 49 47**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, port. 3 corps, non top méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 Ð, and. Fella 4,50 m, faneuse Fella, 6 toupies 6,80 m, fauch. Fella 3,50 m, 7 assiet., presse N.-H. DR740.
✆ **06 09 44 66 09**

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

89 - VENDS remorque benne adaptée 3.5 T., prix : 900 euros. Marquet Francis - Vergigny (réf. 0701)
✆ **06 88 13 60 92**

Elevage

38 - Recherche ratelier + pince à enrubannage.
✆ **06 78 89 56 65**

Véhicule

Utilitaire

42 - VDS camion isoterme Mercedes 410, VL, tbe, ent. garage Mercedes + 500 kg pommes de terre pour bétail.
✆ **06 13 71 82 00**

69 - Master bétaillère caisse alu neuve 125 cv, révisé, pneus neufs, très bon état. Tel Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe rouleaux 120/140 secteur Bourg en Bresse
✆ **07 50 58 52 63**

69 - AV courges muscade pommes Jubilée Pinova Idared à Bessenay.
✆ **06 85 42 47 22**

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfle, pour alimentation, litière et enrubannée, livraison garanties.
✆ **06 84 27 13 81**

Fourrage

21 - Soldes destockage paille et foin balles rondes meu-meu (réf. 0603)
✆ **03 80 29 07 67**

21 - VENDS foin balles 160, Nord Côte d'Or (réf. 0702)
✆ **06 80 76 12 75**

55 - Vends paille de pois et d'orge de printemps, Tb qualité, balles 120 x 90 x 250.
✆ **06 87 29 25 13**

69 - Vends foin de prairie naturels, paille de blé, livraison par 10 ou 20 T. sur département 69 - 42 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

Pépinière

26 - Vends plants de chênes truffiers sélectionnés et Mycorhizes de 2 ans et 3ans à 8 et 9 euros.
✆ **06 76 92 81 71**

Propriété

42 - Vds cause retraite, ferme habitation rénovée, bâtiments et terrain, le tout en bon état, Chevrières.
✆ **04 77 94 36 22**
ou 06 84 71 44 96

Terrain

26 - Vend terre agri 9hect environ qui comporte 1hect de noyers de 11ans
✆ **06 50 27 73 08**

69 - LYON VERS A SOIE recherche pour différentes activités sériciccoles à développées, (culture de mûriers et élevages de vers à soie), propriétés agricoles, bail,vente et autres. Association possible et formations assurées.
✆ **bernard-perret@hotmail.fr**

Divers

18 - Recherche investisseur ou prêteur privé, pour achat terres - vends faucheuse Kuhn en bon état.
✆ **06 71 16 28 51**

26 - Vds treuil Kmb 6.5T. Bol Tatoma 14 Bis. Atomiseur Nicolas double turbine 2000l.06.26.90.59.08
✆ **07 78 14 18 37**

42 - Vds poële bois charbon buches de 50 cm, servi 3 ans, prix 250 Ð.
✆ **04 77 24 80 19 HR**

42 - Vds meuble miroir salle de bain 3 portes à poser sur meuble de vasque éclairé par spots 1,05 m x 1,05m. Vds grilles inox de séchave à fromages 63 x 51 cm.
✆ **04 74 26 00 69**

69 - AV piquets chataigniers 2 m. 2,20 euros - 2 poulains comtois pleins papiers 1000 euros chacun. Tuiles creuses blanches.
✆ **06 87 86 26 13**

69 - Vend cuve à Mazout, vis à grains moteurs électriques 4 et 8 chevaux, moulin à grains à meule, bache verte 42 m2, ancien break à cheval.
✆ **04 78 45 97 55 HR**

70 - Achète Téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ **06 83 59 05 70**

PROFESSEUR GABRIEL
Grand Voyant medium guérisseur aux dons héréditaires
Spécialistes en amour, résout tous vos problèmes, retour de l'être aimé, mariage rapide, luttes contres les mauvais sorts, chances au jeux, etc. Discrétion assurée.
Résultat rapide et efficace en 48h
07 51 29 39 54
gabrielmarabout@gmail.com
N'hésitez pas à envoyer un email ou sms

70 - Vds cause cessation : combinés semis charrues - pulvé - herse prairie - balayeuse - andaineur - déchaumeurs - Presse Krone - Mélangeuse - Surélévateur - Tracteur JD - DAC - Salle de traite TPA 2x8 - Tank 3200 l - Vibro - Applatisseur - Semoir engrais
✆ **06 71 43 22 10**

Location

Autre

69 - Loue à particulier Peugeot Expert frigorifique.
✆ **06 81 55 38 69 HR**

Offre

Emploi

01 - Coop Agricole Bresse Maconnais 01 Pont de vaux recrute chauffeur livreur suite départ à la retraite. Livraisons auprès des expl. agri. du secteur de la Coopérative (nord du département de l'Ain et sud Saône et Loire). Livraisons d'intrants - engrais semences, aliments, produits de protections des cultures etc.... Cherche personne dynamique, autonome, motivée ayant le permis SUPER LOURD, FCOS et ADR si possible. Horaire : 35H annualisées. Envoyer CV + lettre manuscrite de motivation à : Coopérative Agricole Bresse Maconnais A l'attention de Monsieur Passot 21 Avenue Adrien Thierry 01190 Pont de Vaux.

39 - La société coopérative fromagère du Fort Belin à Clucy (Jura) qui fabrique du Comté avec 3 200 000 l de lait, recherche un Fromager (H/F). Votre expérience vous permet de maîtriser la technologie fromagère et de savoir travailler en équipe (composée de un fromager, un second et une aide). Vous assurez la fabrication et le pré affinage des fromages dans le respect des mesures d'hygiène et de qualité. Formation requise : licence pro de type « responsable d'atelier de productions fromagères de terroir ». CDI, temps plein, salaire à négocier selon profil, mutuelle, 13e mois. Poste à pourvoir pour l'été/l'automne 2019. CV et lettre de motivation à envoyer à Mr Jean Pierre LEBEAU, Président de la SCAF du Fort Belin, jpleb5003@gmail.com ou Jean-Pierre LEBEAU Lieudit Chaux sur Grésil 39110 SALINS LES BAINS
✆ **03 84 85 42 61**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services





POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL



39 - La société coopérative fromagère de Saint Julien Sur Suran (Jura) recherche pour son atelier un fromager en second (H/F). Vous fabriquerez les fromages en toute autonomie et remplacerez le maître-fromager lors de ses congés. CDI, 35 H hebdomadaires, salaire à négocier selon profil, mutuelle, 13e mois. Débutant accepté, logique, assidu et consciencieux. Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation à envoyer à Mr Olivier ROCHET, Président de la SCAF de Saint Julien Sur Suran, ste.fromagere@orange.fr

✆ **03 84 85 42 61**

39 - Fruitière a comté gillois recherche second fromager cdi temps plein poste dispo 1 avril

✆ **06 08 82 87 26**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. vente pièces moteur.

✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

01 - Cherche emploi porcher aussi expérience en bovin viande allaitant dans 01

✆ **06 12 15 32 03**

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite VEND entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)

✆ **06 80 03 12 03**

Mariage

Rencontre

25 - Jeune femme salariée agricole célibataire souhaite rencontrer homme agriculteur pour vie à deux. Je peux changer de région.

Ecrire à : uh3@orange.fr

69 - Homme soixant. milieu agri. dés. rencontrer dame sérieuse âge 55/65 pour vie à 2 si entente. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'or - 69890 La Tour de Salvagny

✆ **Réf 294**

71 - Élég. franco africaine 42a, honn., soc., 2enfts, permis + vehicule, emploi fixe, cherc. rel. sér., fonder cple sain, H. 48/60a tendre, sinc., poss. vie alternée france/afrique, refus riche, curieux et aventuriers, bienv. dernier bébé, valeurs morale humaines pas matériel, délocalisable si affinité. Écrire à l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire à CS 70610 - 71010 Mâcon cedex, qui transmettra.

✆ **avec la référence 789**



VENTES aux ENCHÈRES
de reproducteurs charolais
• 20 février **STATION DE CRÉANCEY (21)**
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau CH 5 ans sans corne origine Unico PP très calme produit visible génotype

✆ **06 84 05 45 87**

01 - Vds 3 repro charolais HBC 14 mois, vêlage facile, TGS, poids 600 kg, bonne origine, prix modéré

✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.

✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

18 - EARL Aupetitgendre, élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 20 reproducteurs d'un an, 20 vaches suitées, 20 vaches pleines, 21 G2 prêtes à la repro. et 18 G1 inscrites. Bord, 18200 Arcomps.

✆ **Pierre au 06 80 18 92 38 ou à Alain au 06 85 55 65 83**

18 - EARL Breton, vds un taureau charolais 5 ans, un taureau 20 mois, vêlage facile et reproducteurs 13 mois, dociles, qualités de viandes et maternelles, tous HBC.

✆ **06 82 25 17 13**

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)

✆ **06 78 97 72 28**

21 - Vends taureaux 2 ans Charolais, vêlage facile, TGS. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0301)

✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)

✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, vend taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)

✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)

✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage CHAROLAIS Lucand François 21210 Molphey VEND taureaux de 2 ans - veaux 1 an (réf. 050B)

✆ **06 76 52 81 85**

21 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)

✆ **06 98 38 19 62**

21 - VENDS génisses 18 mois LIMOUSINES (réf. 0501)

✆ **06 82 44 28 60**

21 - Elevage HBC Vends 14 taureaux 12 – 16 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 050E)

✆ **06 15 28 77 63**

21 - 58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)

✆ **06 70 34 71 84**

38 - Vds vaches génisses Holstein portantes ou en lactation origine Canada ou US.

✆ **06 85 22 49 36**

42 - Vds taureaux Charolais 16 mois, pères IA - 1 génotypé. Gaec Elevage Plasse Régny.

✆ **06 13 23 71 03**

54 - A vendre troupeau VL PH, 25 VL + suite, très bon niveau production TGS. Contact D. Brasseur

✆ **06 81 60 15 05**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)

✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, VEND taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)

✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)

✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS taureaux maigres au pré 1 et 2 ans, HBC. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 0504)

✆ **06 47 59 78 09 OU 06 37 56 84 66**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans HBC, - veaux HBC ou non, IBRA, BVD, BES négatif - SCEA Martin - Montigny sur Canne. (réf. 06VB2)

✆ **03 86 50 05 60**

2ème édition — OUVERTURE GRATUITE AU PUBLIC DE 10H À 17H
La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise
UNE EXPOSITION-VENTE DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS
LE JEUDI 21 FÉVRIER 2019
A l'Espace Jean Bertin de Saulieu (21)
VENTE DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS
avec garanties sanitaires, de race pure et de performances
Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au secrétariat de la Chambre d'Agriculture au Pôle agricole de Créancey.
Tel. 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau.
Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/

58 - Elevage CHAROLAIS Vend taureaux 1 et 2 ans, INDEM IBR, TGS. EARL Vacher Benoît - 58170 Poil (réf. 06VB1)

✆ **06 19 55 40 80**

58 - VENDS gros taureaux 2 ans CHAROLAIS, - veaux reproducteurs 14 mois HBC - bon gros LIMOUSIN 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0601)

✆ **06 72 26 48 56 06 78 97 54 52**

58 - VENDS veaux reproducteurs, plusieurs vêlages faciles, Celsius, Jolimome et sans cornes, IBR A, TGS, prix raisonnable. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 060F)

✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)

✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC vend 5 taureaux de 2 ans et 10 de 1 an dont 3 sans corne et 5 vêlage facile, - 8 génisses de 2 ans. Colmont Guillaume - Cougny - 58240 St Pierre le Moutier (réf. 070D)

✆ **06 83 06 61 92**

69 - Vends génisses Montbéliarse de 1 mois et 18 mois ind 1BR CL.

✆ **07 82 12 66 21**

71 - Vds 50 taureaux de 20 mois, repro., HBC, TB qualité origine, livraison. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.

✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem IBR, Gaec Dufraigne, 71190 La Tagnière.

✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - Vds 5 taureaux HBC, issue de vêlage facile, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.

✆ **06 83 49 18 19 ou 06 70 13 23 25**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 060C)

✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds 1 tx adulte, HBC, VF + 2 tx 2 ans, ayant saillie, HBC, pdts visibles, TGS, prix raisonnables.

✆ **06 13 66 20 12**

71 - EARL Limouzen, Milly, vend mâles, femelles limousins, 18 mois, pour repro., HBL, mixité lait.

✆ **06 86 83 84 64**

71 - Prends génisses de 2 ans en pension, indemne, IBR, à partir d'avril, tarif 230 Ð. Écrire avec la référence 788 à l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, maison de l'agriculture, 71010 Mâcon cedex.

✆ **Référence 788 qui transmettra**

71 - Élevage Charolais vends bons taureaux 2 ans et un taureau adulte, TGS, liv poss, Ducert Claude Martigny-le-Comte.

✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds vaches char. pleines, vêl. fév., mars, av. et suitées, 1 brout. Lim. pour repro., orig. Caméos, 20 laitonnes char., cheptel indemne IBR.

✆ **06 20 71 54 47**

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)

✆ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 GAEC CADOUX**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)

✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

38 - A retenir chevrettes et boucs Saanen nais. à partir 20/02/19 gr. lignées lait. TB origine, gros gabarits.

✆ **06 11 12 22 72**

42 - Vds cause retraite chèvres mise bas février.

✆ **06 58 28 25 52**

Ovin

38 - 10 Agnelles Préalpes du Sud âgées de 1 ans.

✆ **06 88 35 36 22**

71 - Vends 20 agnelles charolaises inscrites ou non, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.

✆ **06 07 75 81 61**

Porcin

69 - Vends truies pleines.

✆ **04 74 70 94 03**

69 - Vends truies pleines.

✆ **04 74 70 94 03**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 19 février au 2 mars le matin de 10 h à 12 h 30 - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 060E)

✆ **06 80 41 58 75**

38 - Poule pondeuse de réforme élevage plein air 3 euros pièce Samedi 2 Mars 38470 Serre Nerpol.

✆ **06 37 48 24 06**

Chien

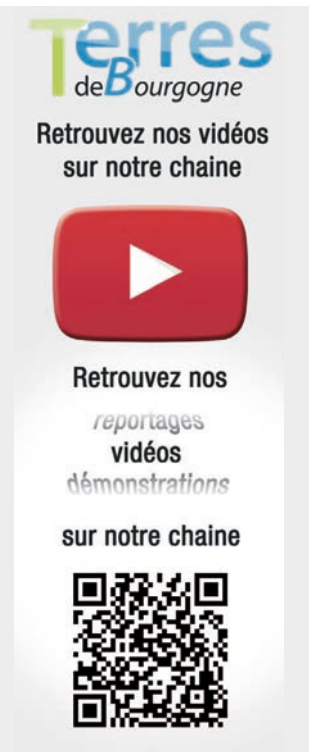
69 - A reserver 3 chiots femelle Berger Allemand né le 20/12/2018 non Lof n° mère 250268731053190 - SIREN 390880888.

✆ **04 74 26 30 71**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation

✆ **06 82 28 12 19**



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MEREMPSA

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : 21 rue des Tournesols - 21800 QUETIGNY 833 451 065 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2018, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel COMBE de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement et a décidé de transférer le siège social 5 rue Augustin Collot - 21000 DIJON au 21 rue des Tournesols - 21800 QUETIGNY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL210723338

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Aux termes de deux testaments olographes, le premier en date du 11/02/1993 à Champigny et le second en date du 6/09/2008 à Dijon, Mme Rolande Andrée CHERBOUQUET en son vivant, demeurant à DIJON (21000) 46 Boulevard Henri Bazin, veuve en uniques noces de Mr Armand MAZIERE et non remariée, décédée le 10/08/2018 à DIJON (21000) a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Grégory BERNABE notaire à CHAMPIGNY SUR MARNE, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 27/09/2018, suivant procès-verbal du 15/11/2018 dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du TGI de DIJON le 19/10/2018 et dont la constatation de saisine du légataire universel après décès a été reçue par le Greffe du TGI de DIJON en date du 30/01/2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Grégory BERNABE à CHAMPIGNY SUR MARNE(94500) 17 rue Georges Dimitrov, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL210723335

NOMINATION

CASINO DE SANTENAY

SAS au capital de 93 300 euros Siège Social : 9, avenue des Sources, 21590 SANTENAY 516 620 192 RCS DIJON AVIS Par délibérations du 14/01/2019, le Comité Stratégique de la Société a révoqué M. Sylvano TARTAGLIA de son mandat de Directeur Général, avec effet au 31/01/2019 au soir. Par délibérations du 16/01/2019, le Comité Stratégique de la Société a nommé M. Frédéric MOUSSET, demeurant à NOLAY (21340), 1 place des Halles, en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 01/02/2019. Dépôt légal au GTC de Dijon.

AL210723327

ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS

SASU au capital de 500 ? Siège social : 22 ROUTE DE DIJON, 21600 Longvic 818 013 286 RCS de Dijon En date du 02/02/2019, l'associé unique a décidé de : - Nommer en qualité de Président Mme LEBREUIL ANNICK, demeurant 1 RUE DU BIEF DU MOULIN, 21600 Longvic, en remplacement de Mme CANTALI MAGALI, à compter du 01/02/2019; - Prendre acte de la cessation des fonctions de Directeur Général de Mme LEBREUILL ANNICK au 31/01/2019. Mention au RCS de Dijon

AL210723354

TRANSFERT DE SIÈGE

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI SUD - Société à responsabilité limitée au capital de 96 042,87 euros - Siège social : 12 Boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE - 384 991 741 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SCI SUD a décidé de transférer le siège social du 12 Boulevard du 11 Novembre, 89000 AUXERRE au 8 rue Pierre Joseph Magnin – 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La Société, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 384 991 741 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : Madame Martine DUBOIS, demeurant 8 rue Pierre Joseph Magnin 21000 DIJON.

AL210723334

FEVRE-VIELLARD PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 8 rue du Gué des Pauvres
21470 BRAZEY EN PLAINE
429 698 129 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 22 JANVIER 2019, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 8 rue du Gué des Pauvres, 21470 BRAZEY EN PLAINE au 50 route de Dijon - 21470 BRAZEY EN PLAINE à compter du rétroactivement du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL210723356

MODIFICATION DE CAPITAL

J.D.C.

Société civile de portefeuille
au capital de 1 076 250 euros
Siège social : 9, rue de la Chatenière
21190 SAINT-AUBIN
751 802 661 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Janvier 2019 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1 076 250 euros à 645 750 euros par rachat et annulation de 43 050 parts sociales. La modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL210723351

MODIFICATION DE STATUTS

EST LYONNAIS GRANULATS

Société en nom collectif
au capital de 50.000 euros
Siège social
4, avenue Jean Bertin – Parc technologique
21000 Dijon
802 856 401 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, il résulte qu'il a été décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du 31 décembre 2018, d'augmenter le capital social pour le porter à 300.000 euros et d'étendre l'objet social. Cette formalité entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 50.000 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 100 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 300.000 euros. Il est divisé en 3.000 actions, de 100 euros chacune entièrement libérées.

Forme

Ancienne mention : Société en nom collectif

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Objet social : il a été décidé d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société à la valorisation des déchets inertes recyclables et de supprimer le termes « silicieuse » de l'objet social.

Administration

Anciennes mentions :

SA ROGER MARTIN, représentée par Vincent LARROCHETTE,

BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIE, représentée par Nathalie BONNEFOY,

Nouvelles mentions :

PRESIDENT : SA ROGER MARTIN, 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique, 21000 DIJON, 016 450 157 RCS DIJON représentée par Monsieur Vincent LARROCHETTE demeurant 36 Rue de Montchapet – 21000 DIJON,

Commissaires aux comptes

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : WOLFF & Associés SAS, 19 Boulevard Berthelot Centre Bonlieu – 63400 CHAMALIERES

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL210722852

L'IMPEC'CABLE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
ramené
à 25.000 euros
Siège social : Base de Loisirs de la Saule Guillaume
21700 PREMEAUX-PRISSEY
RCS DIJON 809 573 884

Aux termes d'une délibération en date du 06 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'un montant de 25.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 25.000 actions.

La réduction du capital social de 50.000 euros à 25.000 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 14 décembre 2018 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 06 décembre 2018.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - APPORTS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 06 décembre 2018, le capital social a été réduit de la somme de 25.000 euros par annulation de 25.000 actions de la société et remboursement à deux associés, pour être ramené à 25.000 euros.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000 Euros). Il est divisé en 25.000 actions de 1 euros chacune de valeur nominale, de même catégorie, numérotées de 1 à 25.000 incluse.

Il a également été nommé en qualité de Présidente pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Sébastien MICHEL démissionnaire, Madame Elfie SPINNEWEBER épouse REMY, demeurant Saint Jean La Perrière à COURCHEVEL (73600).

Il a été pris acte des démissions sans pourvoir à leur remplacement de Madame Pascale DEVIGNE de son mandat de Directeur Général ainsi que de Madame Elfie REMY de son mandat de Directeur Général.

POUR AVIS

Le Président

AL210723344

SOCIETE D'EXPLOITATION DE DOMAINES VITICOLES

Société civile d'exploitation agricole
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 9 146,94 euros
Siège social :
RUE DE PLANTELIGONE
21220 GEVREY CHAMBERTIN
332 161 249 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

En date du 28/12/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui

régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 9 146,94 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur

justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. François PERROT, gérant demeurant 3 avenue de la gare 21220 GEVREY CHAMBERTIN, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été nommé Président.

Pour avis

Le Président

AL210723345

E.A.R.L. LARUE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de
180 944 Euros
Siège Social : 32 rue de la Chatenière
21190 SAINT AUBIN
332 290 527 R.C.S. DIJON

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/02/219

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ECHANNAY: Pré - Terre et Landes - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles

9 ha 87 a 80 ca - Chandon: B-75-80-82-84-86-220[90](J)-220[90](K) - Combe les beaux: A-322 - En mont roger: B-123-140-147-148-149 - En volna: C-7-8-9-10-11-12-13-14-16 - Theurreau chaudenet: B-157-160

- Classification d'urbanisme : PLU zone A

MONTOILLOT: Pré - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles

1 ha 51 a 65 ca - La combe: WC-14 - Sous mont roger: WC-17 Classification d'urbanisme : RNU

TALANT: Terre à Vigne en AOC Bourgogne - Objectif : pour partie occupée : Maintien de l'occupant en place - Pour partie libre : Terre à Vigne pour projet de plantation de vignes.

8 ha 80 a 52 ca - Le bas des epoutieres: AB-431 - Les epoutieres: AB-130-131-135-136-138-139-143-

144-146-147-148-152-153-154-155-156-158-159-160-161-162-163-164-165-184-185-186-187-189-190-530[132]-533[134]-535[133]-788[129] - Classification Urbanisme : PLU Zone A

SAINT-JULIEN: Location sur la totalité de la surface - Terre

Objectif : Maintien de l'exploitant

10 ha 51 a 20 ca - L arpin: ZO-26(J)-26(K)

Classification urbanisme : PLU zone A

BEURIZOT: Location sur une partie de la surface - Terres, prés et landes - Objectif : Maintien de l'exploitant - Classification urbanisme : RNU

3 ha 69 a 64 ca - Bas de la prosipe: C-140-141 - Paquiers du maupas: C-10-11

SAINT-THIBAULT: Location sur la totalité de la surface - Terres –

Objectif : Maintien de l'exploitant - Classification urbanisme : RNU

64 a 00 ca - Les champs acreux: D-72 (sans bâtiment)

THOREY-SOUS-CHARNY: Location sur la totalité de la surface - Terres, prés - Objectif : Maintien de l'exploitant - Classification urbanisme : RNU

6 ha 17 a 20 ca - Les champs poillot: ZA-39(A)-39(B) - Les grandes parties: ZA-15

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/03/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL210723359

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T2, LOT 8, UG 4276 PORTE 7 situé au 1, rue du jeu de l'arc à 21 130 AUXONNE. de 50,55 m² au 4ème étage, cave. DPE : E. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 37 180 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 94. Quote part de charges annuelles : 1 452,90 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS - Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL

pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL210723337

CESSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIJON du 29/01/2019, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 30/01/2019, dossier 2019 00006174, référence 2104P01 2019 A 00422, M. Dominique KARDACZ et Mme Michèle ADAM Épse KARDACZ, demeurant ensemble 5, impasse d'Alésia - 21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS, ont cédé à la société LE FOURNIL DE L'AUBES ' PAIN, SAS au capital de 175 820 euros, dont le siège social est situé 19, route de Dijon - 21500 MONTBARD, immatriculée au R.C.S. DIJON 519 337 075, leur fonds de commerce d'épicerie, vente de boissons alcoolisées et dépôt de pain exploité sous l'enseigne «PROXI SERVICE SUPER» BAIGNEUX-LES-JUIFS (21450) - 7, rue de l'Eglise, et ce, moyennant le prix de cession global de 40 000 euros, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 751 676 834 00029.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/02/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, à l'Étude de la SCP du PARC - Cabinet d'avocats, 4 B rue Jeanne Barret - Parc Valmy - CS 96627 - 21066 DIJON Cedex, où domicile a été élu à cet effet. Pour avis.

AL210723323

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITE RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON (21) du 23 Janvier 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1 le 30 Janvier 2019, Dossier 2019 00006232, référence 2104P01 2019 A 00423, La SARL K7 INFO BOURGOGNE FRANCHE COMTE, au capital de 40 000 €, dont le siège social est 12, rue de Gray, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 323 779 223, représentée par M. Christian DUBOIS, Gérant en exercice, A CEDE au GIE GESTION INFORMATIQUE DU GROUPE ASSURANCES MUTUELLES - GIGAM, dont le siège social est 6, Boulevard de l'Europe, 68100 MULHOUSE, immatriculé au RCS de Mulhouse sous le n° 497 633 917, représenté par M. Benoît STURNY, Président du Comité de Gestion en exercice, la branche d'activité « Assurances « sise et exploitée 32 rue de la Préfecture à DIJON (21000), dépendant d'un fonds de commerce de programmation informatique, identifié sous le numéro SIRET 323 779 223 00029 code APE 6201Z, moyennant le prix de QUATRE VINGT DIX-MILLE EUROS (90 000 ?), s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 23 Janvier 2019. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. La vente met fin au contrat de location-gérance conclu par acte sous seing privé en date à Dijon (21) du 30 Octobre 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1 le 6 Novembre 2017, Dossier 2017 46493, référence 2017 A 03086, entre SARL K 7 INFO BOURGOGNE FRANCHE COMTE et le GIE GIGAM. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse de la branche d'activité cédée sise 32 rue de la Préfecture à DIJON (21000). Pour avis.

AL210723330

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI L'ARGILLERES

SCI au capital de 13.720 €
Chez Monsieur Remi BORDET
« Les Argillères » 21290 LEUGLAY
418 095 808 RCS DIJON

L'AGO du 1/2/19 a décidé de nommer en qualité de co-gérante, Nicole BORDET demeurant Argillères 21290 LEUGLAY pour une durée indéterminée.

AL210723325

CHANGEMENT DE GÉRANT

EUREAUTECS

SARL au capital de 7.200 €
7B bd Eiffel, 21600 Longvic
441503307 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/02/2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 01/02/2019 :

- M. Olivier HAMER, demeurant 1 rue Henri Demesse, 21000 Dijon en remplacement de M.

Patrick HAMER

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL210723328

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :

- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à l'EURL NADEGE, en cours d'immatriculation, au capital de 1.000 €, dont le siège est à POUILLY-EN-AUXOIS (21320) – 27 avenue du Général de Gaulle, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de AIGNAY-LE-DUC pour une durée de 3 ans à compter du 01/02/2019.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL210723332

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

EARL DES CORVEES
Société civile au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 rue des Champs
21380 SAUSSY
821 951 308 RCS DIJON

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/01/19, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Raymond DUMONT de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31/12/18 et son remplacement par Madame Anne DUMONT demeurant à SAUSSY - 21380 - 1 rue des Champs.

Pour avis et mention

La Gérance

AL210723347

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 07/02/2019, M. PAMPULIM Pedro dont l'entreprise est située 242 rue du Centre Arco - 21160 MARSANNAY LA COTE et identifié sous le n° SIREN 335 026 035, donne en location gérance à la SARL TAXI JF, dont le siège social est situé 18 Rue de Provence - Le Fontval - 21121 FONTAINE LES DIJON et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 847 827 029, l'autorisation de stationnement n° 2 située sur la commune de Gilly les Citeaux (21640) et le véhicule taxi équipé des équipements réglementaires conformes, pour une durée d'un an à compter du 11/02/2019, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis unique

AL210723348

DISSOLUTION LIQUIDATION

SAS S2CLAY

L'AGE du 13/12/2018 de la SAS S2CLAY, au capital de 171 600€, et siège social situé 23, rue Truffaut 75017 PARIS, RCS Paris 798 657 227, a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 13/12/2018 et de sa mise en liquidation amiable ; de nommer M. Guy BOUHOT dmt 7, rue de la 2ème escadre 21600 LONGVIC, et de fixer le siège de la liquidation au 2,avenue Eugène Spuller 21340 NOLAY.

Mention au R.C.S. de PARIS

AL210722876

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GRISOT SARL en liquidation Capital : 7622 € Siège : 8, rue des Frères Lumière, 21300 Chenove 391107687 RCS DIJON. Siège liquidation : 13 Lot Le Clos de la Mare 21380 Savigny le Sec. Le 18/12/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS de DIJON.

le liquidateur

AL210723134

SARL J.E.2G

au capital de 7500 euros
6 avenue de la Gare
21130 TILLENAY
RCS DIJON530 452 218

L'AGE du 25 janvier 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les décharge de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 janvier 2019. Dépôt des actes au RCS DIJON

Pour avis

Le liquidateur

AL210723310

IDEIS

SARL en liquidation au capital de 6000?. Siège: 8 rue des moulissards 21240 TALANT, 812 775 906 RCS DIJON. L'AGE du 03/03/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2017. Radiation au RCS de DIJON

AL210723331

GFA GILLE

Groupement Foncier Agricole
en cours de liquidation
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 34 Route Départementale 974
21700 COMBLANCHIEN
523 332 153 RCS DIJON

Suivant décisions du 31 DECEMBRE 2018, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé M. Pierre GILLE, demeurant au 87 rue Henri Challand - 21700 NUITS ST GEORGES, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL210723339

GFA GILLE

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 34 Route Départementale 974
21700 COMBLANCHIEN
523 332 153 RCS DIJON

Par décision du 30 DECEMBRE 2018, l'assemblée générale a prononcé la dissolution anticipée du GFA à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité.

Pierre GILLE, demeurant au 87 rue Henri Challand - 21700 NUITS ST GEORGES, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au 34 Route Départementale 974 - 21700 COMBLANCHIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL210723340

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à DAIX (21), du 21/01/2019, il a été constitué une société :

- **Dénomination** : SCI PMT.
- **Forme** : Société civile immobilière.
- **Siège** : 61 rue des Champs Viaux 21121 DAIX.
- **Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- **Capital** : 1 000,00 €.
- **Objet** : L'acquisition de tous immeubles, terrains ou droits immobiliers; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, terrains ou droits i**mmobiliers.**

- Co-Gérants : M. Théo LAMBOLEY, demeurant 61 rue des Champs Viaux, 21121 DAIX ; Mme Maeva LAMBOLEY, demeurant 7 allée des Feuillantines, 74600 ANNECY ;

- **Associés** : M. Théo LAMBOLEY, demeurant 61 rue des Champs Viaux, 21121 DAIX ; Mme Maeva LAMBOLEY, demeurant 7 allée des Feuillantines, 74600 ANNECY ; Mme Pascale LAMBOLEY, demeurant 61 rue des Champs Viaux, 21121 DAIX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour insertion La Gérance

AL210723216

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/01/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FIT 21 Objet social : Centre de culture physique Siège social : 135-139 Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. ZEKRI Fayçal, demeurant 9 Rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret Directeur Général : M. GRANET Guillaume, demeurant 13 b Rue Faidherbe, 89000 Auxerre Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL210723285

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03 février 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MJD

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 2 000 euros

SIEGE : Chez M.Pascal LEFOL 8, rue François Pompon 21800 SENNECEY-LES-DIJON

OBJET : Travaux de maçonnerie et béton armé, terrassement, VRD

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT :

Monsieur Dominique PAGET, demeurant 14, rue Pasteur 39300 CIZE

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL210723317

LA MAISON DES SPIRITUEUX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège Social : 6 Rue des Champ aux Fèves
21121 FONTAINE LES DIJON

DENOMINATION : LA MAISON DES SPIRITUEUX

OBJET : achat et vente de spiritueux, vins, bières et boissons non alcoolisées, produits d'épicerie fine et accessoires de dégustation, par sites internet, boutiques ; Et toutes opérations relatives à cet objet ou connexes ;

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : HUOT Julien 34 Grande Rue 21370 VELARS SUR OUCHE

ADMISSION AUX AG, EXERCICE DROIT DE VOTE : Tout titulaire d'action nominative a le droit d'assister aux A.G. personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Absence de droit de vote double.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément de l'AGE, pour toutes transmissions d'actions, même sur nue-propriété et usufruit.

RCS DIJON

Pour avis, le Président.

AL210723324

EPMC

Aux termes d'un acte sous signature privée du 4/02/2019 il a été constitué une société dont les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination sociale : EPMC Siège social : Zone d'activité La Boulouze -21110 FAUVERNEY Objet social : Holding : l'acquisition, la cession, la détention, la gestion de toutes participations, de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes - Toutes opérations de prestations de services au profit de toute personne morale dans laquelle la société détient une participation, Durée : 99 ans Capital social : 2 000 euros Apport en numéraire : 2 000 euros Président et associé : Mathieu CAILLOT, demeurant 23 ruelle Bouquin - 21110 TART L'ABBAYE Clause d'agrément si la société compte au moins deux associés : Toutes les cessions donnant accès au capital de la société sont soumises à l'agrément préalable des associés. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis Le Président.

AL210723329

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHOREY-LES-BEAUNE (21200) du 1er février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PRESTATIONS SERVICES VITICOLES BEAUNOISES

Siège social : 10 rue du Clos Margot - 21200 CHOREY-LES-BEAUNE

Objet social :

- tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles

- achat, vente de matériels et engins, de produits de traitement

- location de matériels et engins

- toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles

- achat et vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6 000 Euros

Gérance : Mr M'Barek EL HAMDAOUI demeurant 1 chemin des Noisetiers - 21200 VIGNOLES et Mr Mohammed EL HAMDAOUI demeurant 10 rue du Clos Margot - 21200 CHOREY-LES-BEAUNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Gérance

AL210723341

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PULIGNY MONTRACHET du 7 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,

Dénomination : SINAN DEVELOPPEMENT

Siège : 11 rue Drouhin - 21190 PULIGNY MONTRACHET,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire.

Objet : toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations ; - la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; - l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales et ce, en tous domaines (notamment en matière juridique, comptable, financière et immobilière) ; - la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet ; - l'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Brice BRICHETEAU de La MORANDIERE demeurent à PULIGNY MONTRACHET (21190) - 11 rue Drouhin. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL210723343

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2019. SARL RP DIJON, Nom Commercial RP 21 sis 780 RUE DARDELAIN – 21160 MARSANNAY LA COTE

Capital : 5 000 Euros. Objet social : VENTE EN GROS, DEMI-GROS ET DÉTAIL, EMBALLAGE, ALIMENTATION GÉNÉRALE, ANNEXES ET CONNEXES, IMPORT EXPORT. Durée : 99 ans.

La gérante est Madame ZHAN Xiaoou, née le 11/06/1983 à RPC ZHEJIANG CHINE, de nationalité Chinoise, demeurant à 90 Rue de Belleville - 75020 PARIS.

Facturation : ISAGA 170, BOULEVARD DE LA BOISSIERE – 93100 MONTREUIL

AL210723346

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/02/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : IDEALFERM' Objet social : Menuiserie, Charpente, Platerie, Isolation. Siège social : 2 Rue Jean JAURES 21160 COUCHEY Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. TREFFOT Michaël, demeurant 2 Rue Jean JAURES, 21160 Couchey, M. VAILLAT Julien, demeurant 18 Chemin de CROMOIS, 21850 Saint-Apollinaire Immatriculation au RCS de Dijon

AL210723352

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/02/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ARNAUD MAURICE IMMOBILIER Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location tous immeubles Siège social : 3 rue des Petites Roches, 21370 Plombières-lès-Dijon. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. MAURICE Arnaud, demeurant 8, rue Robert Delaunay, 21000 Dijon Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL210723355

NIÈVRE

NOMINATION

VGB FRANCE PREFABRIQUES

SAS au capital de 201.000 euros
Siège social : Les Fontaines Douces
58260 La Machine
RCS Nevers 809 097 561

AVIS DE MODIFICATION D'ORGANES

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2019, Monsieur FONSECA MARINHO Daniel Filipe, demeurant à Urb. Qt.ª do Seixal, Rua Cidade de Halton, Lote 15 1Dt.º, 2400–703 à LEIRIA (PORTUGAL) a été nommé(e) Directeur général.

L'article 22 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL580723501

LABORATOIRE EXACT

Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : Le Bourg
58700 MURLIN
RCS NEVERS 428 904 791

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31 janvier 2019, il résulte que Madame Sonia CHARLOIS, demeurant 38 rue de la Chapelle - 58000 CHALLUY a été nommée Président en remplacement de Monsieur Christophe CHATAIGNON, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL580723504

TRANSFERT DE SIÈGE

PJM AGENT SPORTIF

EURL au capital de 6700 ? Siège social : 15 Rue des saules, 58320 Pougues-les-Eaux 504 572 629 RCS de Nevers L'AGE du 23/10/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 20 Rue de la Villette, 69003 Lyon, à compter du 01/06/2018. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Lyon

AL580723466

DE PASSY LES TOURS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.857.750 €
Siège social :
Passy les Tours
58400 VARENNES-LES-NARCY
480 057 579 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal des décisions du 31/01/2019, l'associée unique a transféré le siège social au 128, rue La Boétie, bureau 46, 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de NEVERS et PARIS.

AL580723505

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NIEVRE HYDRAULIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 Route de Coulanges
58000 ST ELOI
524 186 921 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 07.01.2019, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée NIEVRE HYDRAULIQUE a décidé de transférer le siège social du « 2 route de Coulanges, 58000 ST ELOI » au « 143, rue Francis Garnier 58000 NEVERS », à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL580723516

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL GSTALTER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 312 800,00 Euros
Siège social : Montempuy
58300 SAINT PARIZE EN VIRY
RCS de NEVERS n°501 888 283

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018, il a été décidé une modification du capital de la société:

Ancienne mention : 312 800,00 € **Nouvelle mention :** 187 600,00 €

et la modification en conséquence des articles 7 et 8 des statuts.

Pour avis.

AL580723510

APPORTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS - Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS D'APPORT

Svt acte SSP du 18/12/2018 à COSNE SUR LOIRE (58200), enregistré à NEVERS le 10/01/2019 Doss 2019 00000661, référence 5804P01 2019 A 00085, Mme Aurélia PRADEAU,

A apporté à la société en formation :

CLINIQUE VETERINAIRE DU DOCTEUR PRADEAU

SELARL à associé unique au capital de 48 800 euros

Siège social : COSNE SUR LOIRE (58200), 138 Rte de Donzy

En cours d'immatriculation au RCS de NEVERS

Un fonds libéral de Vétérinaire, situé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), 138 Route de Donzy et pour l'exploitation duquel Mme Aurélia PRADEAU est identifiée à l'INSEE sous le n° 443 109 897 00027, code APE n° 7500Z, Mme A. PRADEAU étant inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, sous le n°17231.

Ledit apport étant estimé à la somme de 48 000,00 euros, consenti moyennant la création de 480 parts sociales, d'un montant nominal de 100 euros chacune, attribuées à l'apporteur. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 01/10/2018.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au BODACC à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'Apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS ou à l'adresse du fonds apporté.

Ils pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire à l'adresse du fonds apporté, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

AL580723500

RECTIFICATIF

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
Esplanade de l'aéroport
Route d'Issoudun
18000 BOURGES

Rectificatif à l'annonce 70376345 parue le 01/02/2019, concernant l'EURL SANS%PERMIS, il fallait lire : «le siège social a été transféré (...) à compter du 01/01/2019» au lieu de «le siège social a été transféré (...) à compter du 01/01/2018».

AL580723490

Maître Jennifer DEGREVE
Notaire à AUXERRE

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE LE 18/01/2019

Suivant acte reçu par Me Jennifer DEGREVE, le 07/01/2019 enregistré à AUXERRE le 08/01/2019, réf 8904P01 2019N 00017, a été cédé par : JLR LORMES ISOLATION, dont le siège est à SAINT-MARTIN-DU-PUY (58140), 3 Chemin des Merles - Le Jourland, identifiée au RCS de NEVERS sous le n° 509283065.

A : VAUBAN PORTES ET FENETRES, dont le siège est à BAZOCHES (58190), 11 Route de Corbigny, identifiée au RCS de NEVERS sous le n°843725466. Son fonds de fourniture et pose de portes, fenêtres, volets, sis à BAZOCHES (58190), 11 route de Corbigny, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de NEVERS, sous le numéro 509283065580.

Prix : 12.500 € (Eléments incorporels : 6.850 € - matériel : 5.650 €).

Entrée en jouissance au 07/01/2019.

Oppositions chez Me KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800), 22 av du Champ de foire, dans les 10 jours suivant l'insertion ou la publicité au BODACC (Coût des oppositions dans les formes légals à la charge du créancier).

Pour insertion

Le Notaire

AL580723521

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 19 mars 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre), 67 rue Camille Barrère :

Un immeuble sis au 67 rue Camille Barrère, à l'angle de la rue du Nord sur laquelle il porte les numéros 2 et 4, comprenant :

· Au 67 rue Camille Barrère :

Une partie à usage commercial composée de : surface de vente, bureau avec point d'eau, réserves, couloir, salle d'eau, toilettes, petit réduit.

· Au 2 rue du Nord :

- Premier étage : palier, un appartement comprenant séjour, salle d'eau, toilettes,

- Deuxième étage : palier, un appartement comprenant couloir, toilettes, chambre, séjour,

- Grenier au-dessus.

· Au 4 rue du Nord :

- Passage donnant accès à trois celliers et à une cour intérieure.

- Garage – Remise.

- Premier étage :

o un appartement comprenant couloir, séjour avec partie cuisine, salle d'eau, toilettes, chambre,

o un appartement comprenant entrée, chambre, cuisine, salle d'eau, couloir,

o un appartement comprenant une pièce, toilettes,

- Deuxième étage : palier, ancien appartement comprenant entrée, trois pièces.

-Grenier.

Le tout cadastré section AW, numéro 302 « 67 rue Camille Barrère » pour une contenance de 02 ares 74 centiares.

La partie commerciale est louée.

La partie habitation est libre.

MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00€).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 07 février 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

· Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le Mercredi 06 mars 2019 à 10 H 30 sur place.

AL580723513

MODIFICATION DE STATUTS

ETABLISSEMENTS H.PAGANIE

SAS au capital de 50000 ? Siège social : avenue du 8 Mai 1945, 58140 Lormes 886 720 044 RCS de Nevers L'AGE du 01/02/2019 a décidé de supprimer de l'objet social de la société les activités de location d'engins et de véhicules routiers et la location de véhicules pour le transport routier de marchandises. L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence. Modification au RCS de Nevers

AL580723506

TABBAGH_WERNER_GRAZIANI

SARL au capital social de 9 000 Euros
Siège social : 19 rue Alphonse Baudin
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 519 460 968

Le 20.12.2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a decidé avec effet au 31.12.2018 de :

- prendre pour nouvelle raison sociale :

ATELIER ARCH'CADE.

- mettre fin au mandat de Madame Isabelle LAPOUGE-WERNER, cogérante, non remplacée.

Pour avis.

AL580723517

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

EARL Y ET S LEPEE

Société Civile au capital de 210 532,09 € Siège social : « Parizy » - 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL RCS NEVERS : 408 092 310 Suivant AGE du 16/01/2019, il a été constaté avec effet au 31 /12/2018 : - la démission des fonctions de gérante de Mme Sylvie LEPEE demeurant « Domaine de Parizy » - 58490 ST PARIZE LE CHATEL ; - le changement de dénomination sociale « EARL Y ET S LEPEE » en « EARL LEPEE ». Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Nevers Pour avis

AL580723518

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte reçu par Maître François PIPROT, Notaire à DOUAI (59500), 319 Boulevard Hayez, en date du 30 janvier 2019, les associés de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE DE BIOLOGISTES MEDICAUX JANKOVIC RAKOVER, Société de participations financières de professions libérales à Responsabilité Limitée au capital de 3.713.840,00 € dont le siège social est à COULANGES LES NEVERS (58660) 3B Rue des Bruyères, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 812 112 100 ont décidé de transformer la société en société civile à compter du 30 janvier 2019, ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société et ont décidé de modifier la dénomination et l'objet social. La durée de la société reste fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 3.713.840,00 € et reste divisé en 3.713.840 parts de 1 € chacune. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés se prononçant par décision ordinaire. Sous sa nouvelle forme, la société restera dirigée par ses deux cogérants : Monsieur Philippe JANKOVIC, demeurant à COULANGES LES NEVERS (58660), 3 bis rue des Bruyères, et Monsieur Jean-Marc RAKOVER, demeurant à NEVERS (58000), 79 rue Paul Vaillant-Couturier.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées

FORME

Anciennes mentions : Société de Participations financières de professions libérales à responsabilité limitée,

Nouvelles mentions : Société civile.

DENOMINATION

Anciennes mentions : SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE DE BIOLOGISTES MEDICAUX JANKOVIC RAKOVER.

Nouvelles mentions : SOCIETE JANKOVIC RAKOVER

OBJET SOCIAL

- Anciennes mentions : la détention de part ou actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exploitation d'un laboratoire de biologie médicale tel que cette activité est définie par les articles L 6211 -1 et suivants du code de la santé publique et les textes légaux et réglementaires en vigueur ; la participation à tous groupement de droit étranger ayant pour objet l'exploitation d'un laboratoire de biologie médicale ; la réalisation de toutes opérations accessoires en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés et aux groupements dont elle détient des participations.

- Nouvelles mentions : L'organisation du patrimoine social, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement, de valeurs mobilières, parts et droits sociaux quelconques, la gestion et la mise en valeur de ses actifs - La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises industrielles, commerciales - La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Mention en sera faite au R.C.S. de NEVERS.

AL580723528

VENTE

Office Notarial
de Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente de la parcelle boisée située commune de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE (58120), cadastrée Section F n°231, lieudit Bois Creuzet, d'une contenance de 30 ares 50 centiares, moyennant le prix de 1.500,00 €uros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.

Pour avis et mention.

Me Stéphane SANDELLI, notaire

AL580723514

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 25 janvier 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 31/01/2019, Dossier 2019 00002660 référence 5804P01 2019 A 00142, la société AUTOMOBILES SERVICES 58, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) – 6, avenue de la République, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 824 048 490 a cédé à la société VAILLANT AUTO, SARL au capital de 8 000 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) – 19, Avenue Jean-Baptiste Machecourt, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 792 082 000, un fonds de commerce de mécanique automobile, garage avec atelier de réparation, achat, vente de véhicules d'occasion, tôlerie, peinture automobile, vente de carburants, huiles et accessoires, vente de véhicules connu sous l'enseigne AUTOMOBILES SERVICES 58 sis et exploité à titre principal à LA MACHINE (58) – 6-8, avenue de la République et à titre secondaire à THIANGES (58) – La Pouillaterie, moyennant le prix de 63 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 25/01/2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales chez la SCP BON – DE SAULCE LATOUR société d'avocats sise à NEVERS (58) – 8, rue du Doyenné.

AL580723495

CESSION

Suivant acte SSP en date du 31 décembre 2018, enregistré à la Recette Principale de NEVERS le 31 janvier 2019 dossier 2019 00002766, référence 5804P01 2019 A 00149,

Monsieur OBERLE Gérard domicilié à MONTIGNY SUR CANNE (58340), Manoir de Pron, SIREN 711 077 727, a cédé à la LIBRAIRIE DU MANOIR DE PRON GERARD OBERLE – GILLES BREZOL, SAS au capital de 26 000 €, Siège social : Manoir de PRON 58340 MONTIGNY SUR CANNE, 379 307 945 RCS de Nevers, un fonds de commerce sis et exploité Manoir de PRON 58340 MONTIGNY SUR CANNE au prix de 55 000 €.

Entrée en jouissance au 1er janvier 2019.

La cession met fin à la location-gérance, l'acquéreur était locataire-gérant.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé.

AL580723502

AVIS DE CESSION PARTIELLE D'ACTIVITE DE DEPOSITAIRE DE PRESSE

Suivant acte ssp en date à La Charité sur Loire du 27/12/2018 et à Chartres du 11/01/2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1 le 28/01/2019, dossier 2019 00002247, référence 5804P01 2019 A 00122, la société NIEVRE DIFFUSION PRESSE, SAS au capital de 360 000 €, dont le siège social est situé Rue de la Vallée Begat

58400 La Charité sur Loire, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 412 489 577, A vendu à la société CENTRE DIFFUSION PRESSE, SAS au capital de 1 289 381 €, dont le siège social est situé sis 24 Avenue Louis Pasteur 28630 GELLAINVILLE, immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 805 920 410, une partie de l'activité de dépositaire central de presse exercée au titre du mandat de La Charité sur Loire, sis et exploité à La Charité sur Loire (58) Rue de la Vallée Begat, pour lequel la société NIEVRE DIFFUSION PRESSE est immatriculée au RCS de Nevers sous le n°412 489 577, Moyennant le prix principal de 12 580 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour la totalité. Avec jouissance du 4/11/2018 à 0h00. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la loi au siège de la société NIEVRE DIFFUSION PRESSE, Rue de la Vallée BEGAT 58400 La Charité sur Loire.

Pour avis,

AL580723519

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Suivant un acte SSP en date du 7 février 2019,enregistré au service des impôts des entreprises de Nevers, le 10 février 2019, Monsieur VAN DER SLEEN WILLIAM domicilié 6 rue des écoles 58270 ANLEZY à donné en location-gérance à Monsieur BRENTOT Cyril domicilié 29 rue de la banne 58160 Sauvigny les bois, une autorisation de stationnement de taxi exploité à 58290 Vandenesse et ce, pour une durée de 3 ans à compter du 4 Mars 2019. Pour unique insertion.

AL580723508

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
PARROTTA URZY
Société Civile
au capital de 16.000 euros
Siège social : Lieudit « Les Canelles »<
n>58360 PREPORCHE
340 171 784 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 05 janvier 2019 a désigné M. Fabrice LAVEINE dt 72 avenue de Verdun Bât. C Appt 204 – 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, en qualité de gérant en remplacement de Mme Catherine LAVEINE, décédée.

Pour avis, F. LAVEINE

AL580723529

EARL DERRUETTE GEORGES

Société Civile au capital social
de 140 700 Euros
Siège social : 12 rue du Château
58420 BRINON SUR BEUVRON
N° 529 423 667 RCS de NEVERS

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018 enregistrée à Nevers le 29 janvier 2019, Dossier 2019 00002419, référence 5804P01 2019 A 00133, l'associé unique a agréé à effet du 31 décembre 2018, la nomination de M. Fernand CREMER en qualité de gérant, demeurant 1 Place de l'Abbé Pierre - 58420 Neuilly en remplacement de Monsieur Georges DERRUETTE, gérant démissionnaire et la réduction du capital social à 48 900 Euros. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers. Pour avis et mention, la gérance

AL580723520

INORE GROUPE IMPRESSION

SARL au capital social de 124 000 Euros
Siège social : 4 rue Thomas Edison
Parc d'Activités de Varennes-Vauzelles / Garchizy
58640 VARENNES VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 323 326 512

Décision du 28.12.2018 avec effet au 31.12.2018 :

Ancienne mention :

Gérants : M. Jean-Paul HOSPITAL et Mme Bernadette HOSPITAL demeurant 5 rue du Pré Jacot 58320 POUGUES LES EAUX

Nouvelle mention :

Gérant : M. Jean-Paul HOSPITAL demeurant 5 rue du Pré Jacot 58320 POUGUES LES EAUX

Pour avis.

AL580723524

NON DISSOLUTION

TONNELLERIE DE LIGNIERES

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : Le Bourg
58700 MURLIN
RCS NEVERS 824 652 630

Aux termes d'une délibération de l'associée unique en date du 31 janvier 2019, l'associée unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Le Président

AL580723503

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES VINS REVENIAUD

S.A.R.L. au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : Le Village
58340 MONTIGNY-SUR-CANNE
R.C.S : NEVERS 484 858 824

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30/01/2019 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mr Hugues REVENIAUD demeurant rue de la Colombière 9 -1260 NYON - Suisse, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers

Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis,

AL580723471

MOULIN DES COMBRAILLES

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 ¤ Siège social et siège de liquidation : Lieu-dit Dardault, 58380 LUCENAY LES AIX 514010321 RCS NEVERS

Par décision du 23.01.2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe CAFIERE, demeurant Lieu-dit Dardault, 58380 LUCENAY LES AIX de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2018 rétroactivement.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

POUR AVIS

Liquidateur

AL580723498

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

TECH'ELEC 58
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
815 361 068 RCS NEVERS

Par décision du 31.12.2018, la société TECHNIC'ELEC 58, associée unique de la société TECH'ELEC 58, a décidé la dissolution anticipée par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite Société à compter du même jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société TECH'ELEC 58 au profit de la société TECHNIC'ELEC 58, associée unique personne morale de la société TECH'ELEC 58, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL580723515

SARL LE BONHEUR

SARL au capital de 10000 ? Siège social : Zone Commerciale Casino, Les Bords de Loire, 58000 Nevers 504 798 588 RCS de Nevers L'AGE du 31/12/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. CHEN Wu, demeurant 22 rue Bernard Palissy, 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL580723522

SISA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE MONTSAUCHE LES SETTONS

en liquidation au capital de 6 200 €
Siège social : Place du 25 juin 1944
Maison médicale
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
488 459 009 RCS NEVERS

L'A.G.O. du 31/01/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Dépôt au R.C.S. Nevers

AL580723523

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : FL CONSEILS.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 50 euros.

Siège social : LA FORET, 58270 St sulpice. 502053283 RCS Tribunal de Commerce de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018. Monsieur ALAIN LEMIRE, demeurant 15 BIS RUE DE MAUBEUGE 75009 Paris 09 a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

AL580723526

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18 janvier 2019, il a été constitué une SARL dénommée: A N B

Objet social : Prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer ; propriété et gestion de tous biens meubles et immeubles ; marchand de biens, lotisseur et promotion immobilière ; administration et gestion d'entreprises.

Siège social : 22 rue Saint Lazare 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 1000 euros

Gérance : M Nicolas BERTIN demeurant 22 rue Saint Lazare 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580723407

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : CPR Capital : 1000 euros Siège social : 80 rue des Bougiers 58200 Saint-Pere. Objet : acquisition, gestion et plus généralement exploitation par location et toutes activités s'y rapportant. Durée : 99 ans. Gérant : M. Christopher Texier demeurant 80 rue des Bougiers 58200 Saint-Pere. Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément. RCS : Nevers.

AL580723452

SCI CONIC

Aux termes d'un acte ssp en date du 27/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI CONIC

Siège social : 29 rue Claude Perrin, 58000 NEVERS

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles ou droits immobiliers

Durée de la Société : 99 ans

Capital : 401 euros,

Gérance : Nicolas FELIX 29 rue Claude Perrin 58000 NEVERS et Mme Camille LE POITEVIN née FELIX 3 rue de la Herpe 35000 RENNES.

Cessions de parts : agrément à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Pour avis

La Gérance.

AL580723496

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la Sté CLINIQUE VETERINAIRE DU DOCTEUR PRADEAU SELARL, au capital de 48 800 euros, dt le siège social est à COSNE SUR LOIRE (58200), 138 Route de Donzy, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer, etc...dt le gérant est Mme Aurélia PRADEAU, dmt à

SAINT LOUP (58200), 15 Chemin de la Genetière, Lieudit Chauffour.

Pour insertion : le gérant.

AL580723499

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 1er février 2019 par Me Pierre JOURDIER notaire au sein de la SCP « Pierre JOURDIER et Jean-Charles REROLLE, notaires associés », titulaire d'un office notarial à DECIZE, 8 rue Carnot, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : THESEE PATRIMOINE

Forme : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.

Capital social : dix mille euros (10.000,00 €)

Siège social : POUGUES LES EAUX (58320) 5 avenue de Paris.

Objet social : «toute activité de conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers et immobiliers, placements, gestion d'actifs, activités de négociation immobilière»

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS de NEVERS

Apports : M. Cédric CHÉRAMY, 10.000 € en numéraire.

Pour Avis,

AL580723507

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d un acte SSP en date du 06/02/2019, il a été constitué une société civile :

Dénomination : SCI DNY

Forme : SC

Capital social : 1000€

Siège social : 9 bis rue Daniel Bollon 58640 varennes Vauzelles

Objet : acquisition, location, achat gestion de biens immobiliers

Gérance : Pierre Emile Dunoyer, 9 bis rue Daniel Bollon 58640 varennes Vauzelles

Clause d agrément : les status contiennent une clause d agrément de cessions de parts.

Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580723509

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 06/02/19,il a été constitué une SARL dénommée SARL RICAR. Siège social:chatres 58220 Donzy. Capital:1000euros.Objet:location et exploitation d'appartements et de maisons, vides ou meublés, destinés a l'habitation principale ou secondaire et d'immeubles non résidentiels ainsi que, la location de terres et de

terrains, notamment à usage agricole. Gérance:M.Aymeric Johanet,châtres 58220 Donzy.Durée:99ans.Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580723511

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : VIGIER HOLDING ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : La Grande Revenue – 58250 FOURS; Objet social : : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 € ; Gérance : Mr Gaylord VIGIER dt à FOURS (58) – La Grande Revenue ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580723512

YONNE

DIVERS

SCANI

Groupe Géographique
89300 Joigny
RCS Sens 818 442 535

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/07/2018, la fonction d'administrateur de Jérôme Louis n'est pas reconduite au sein de la Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise.

AL890722205

TRANSFERT DE SIÈGE

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI SUD - Société à responsabilité limitée au capital de 96 042,87 euros - Siège social : 12 Boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE - 384 991 741 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SCI SUD a décidé de transférer le siège social du 12 Boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE au 8 rue Pierre Joseph Magnin – 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence

l'article 5 des statuts.

AL890723335

HEMA

, SASU au capital de 2.000 €. Siège: 2 rue de la Tournelle Carrée 89100 SOUCY. 842 398 125 RCS SENS. Le 04/02/2019, l'Associé Unique a transféré le siège au 72 rue de la République 89100 SENS. RCS SENS

AL890723535

TOITURES ICAUNAISES
S.A.S. au capital
de 8 000,00 Euros
Siège social :
134 BIS A RUE DU PONT
89400 CHARMOY
R.C.S : SENS 819 379 827

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 134 bis A rue du Pont 89400 CHARMOY au 24 rue Montegros 89710 CHAMPVALLON (MONTHOLON), et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS. Le Directeur général

AL890723540

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : RIVE DROITE 89.

Forme : SCI.

Capital social : 3000 euros.

Siège social : 60 Rue Carnot, 89500 Villeneuve

sur yonne.

750127326 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 février 2019, les associés ont décidé, à compter du 5 février 2019, de transférer le siège social à 16 Rue Armand Charnay, 77780 Bourron marlotte. Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Sens et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Melun.

AL890723546

NLF CONSEIL

EURL au capital de 100€ Siège social : Les Butteaux, les Bois Plantés, 89100 COLLEMIERS 497 883 066 RCS de SENS Le 15/01/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 14 rue de la Somme, 31500 TOULOUSE Radiation du RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de TOULOUSE.

AL890723547

ROMBAUT COACHING

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1.000 €
Siège social :
20 rue de Barneau
77111 SOLERS
837 470 574 R.C.S. Melun

Suivant procès-verbal en date du 2 janvier 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Lieu-dit Les Perraults des Bois 89130 MÉZILLES.

Pour information : Président : M. Loïc ROMBAUT, demeurant Lieu-dit les Goûts 89170 Saint-Martin-des-Champs

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Auxerre désormais compétent à son égard.

L'associé unique.

AL890723556

UTILITY AGENCY

Sarl au capital de 500,00 euros Siège social : 44 rue Jean Cousin – 89100 SENS 750 447 435 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : – A transféré le siège social qui était 44 rue Jean Cousin, 89100 SENS, au 64 grande rue, 89100 SENS. Pour avis, la gérance

AL890723558

ÉLECTIONS

COOPACOMP

10 chemin de la voie grasse
89300 Joigny
RCS Sens 818 054 207

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/09/2018, messieurs Mathieu Arnold, domicilié 49 rue Linois, 75015 Paris, David Rigaudière, domicilié 11 rue de l'Entente Cordiale, 78600 Maison Laffite, Léo Deverne, domicilié 22 rue Eugène Jumin, 75019 Paris et madame Marie Hérard, domiciliée 45 rue des Merles, 89110 Sommecaise ont été élus administrateurs du conseil d'administation. Mr Bruno Spiquel a été renouvelé dans ses fonctions de président du conseil d'administration.

AL890723523

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL FERMIER

Aux termes d'une délibération en date du 21 janvier 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de l'EARL FERMIER, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 140 253.08 euros dont le siège social est 5 Le Petit Bralon Villefranche Saint Phal 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 418773511 RCS SENS a constaté la réduction du capital social de 140 253,08 euros à 98 177.17 euros par rachat et annulation de 2 760 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital est fixé à 140 253,08 euros.

Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 98 177.17 euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS

Pour avis

La Gérance

AL890723419

SARL BERRY BOIS ET FORETS

Aux termes d'une décision en date du 29 janvier 2019, l'associé unique de BERRY BOIS ET FORETS, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros ayant son siège social 4 Maurepas 89110 MERRY LA VALLEE, immatriculée 822051264 RCS Sens, a décidé une augmentation du capital social de 15 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 5 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 20 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL890723462

FRED 'ELEC

SAS au capital de 1 000 €
Siège Social : 2, rue de la Croix
89140 MICHERY
845 234 681 R.C.S. SENS

Par décision du 25/01/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 € pour être porté à 11 000 € par voie d'apports en nature. Les articles Apports et Capital Social des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL890723516

AUGMENTATION DU CAPITAL

PHARMACIE LES PORTES DU MORVAN<
n>Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de pharmaciens
au capital de 20 000 euros
porté à 120 000 euros
Siège social : 3 Place de l'Eglise
89630 QUARRE LES TOMBES
830935847 RCS AUXERRE

Par décision du 23 janvier 2019, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 100 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 20 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 200 euros chacune.

Nouvelle mention :

Capital social : 120 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 1 200 euros chacune.

AL890723538

RECTIFICATIF

Concernant la cession d'éléments de fonds de commerce entre Mme Yvette LE MAGOAROU et la PHARMACIE PRINCIPALE, parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 11.01.2019: «cette annonce est nulle et non avenue»

AL890723518

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Stéphane CERATO , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à AUXERRE, 112 Rue du Pont** , le 7 septembre 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS par :

Monsieur Imad **MAKDACH**, Cadre, et Madame Sonia Inès **LAVALLEE**, Cadre, son épouse, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 2 allée Heurtebise.

Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 21 septembre 1984,

Madame est née à AUXERRE (89000) le 25 décembre 1989.

Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 8 novembre 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890723527

Notaires

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire à VILLENEUVE SUR YONNE 8 Quai du Commerce, le 5 février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par : Monsieur Patrick Paul Marc JULIEN, et Madame Françoise Claude CHENNEDET, demeurant

ensemble à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 16 rue du Clos Maillet. Monsieur est né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 18 septembre 1950, Madame est née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 23 septembre 1952. Mariés à la mairie de GAGNY (93220) le 22 mars 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL890723564

MODIFICATION DE STATUTS

SNC TVB

Société en nom collectif
au capital de 12 000 euros
Siège social
21 rue Pierre Banry 89140 Pont-sur-Yonne
RCS Sens 529 706 053

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire : - A constaté le retrait de la société de M. Philippe THEAU associé indéfiniment et solidairement responsable, ainsi que la démission de ses fonctions de gérant. M. Christophe THEAU est quant à lui maintenu dans ses fonctions de gérant. - a nommé aux fonctions de cogérants, pour une durée illimitée : Monsieur Benjamin VIARD, demeurant à GISY LES NOBLES, 9 rue de la Volée du Pigeon Blanc, et Monsieur Baptiste BIETRY, demeurant à GISY LES NOBLES, 9 rue des Moulins - a constaté le retrait de la société de M. Jean VIARD, associé indéfiniment et solidairement responsable, ainsi que la fin de ses fonctions de gérant, suite à son décès survenu le 26 avril 2017.

Pour avis, la gérance

AL890723525

EURL BC TRANSPORT
Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité
Limitée au capital de 3 000 Euros
Siège Social :
19 ROUTE DE BUSSY
89210 BRIENON SUR
ARMANCON
RCS SENS 810 701 359

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-FARGEAU (89) - 83 ha 49 a 71 ca répartis comme suit :

Batiments d'habitation et d'exploitation avec terres et prés occupés : 9 ha 86 a 50 ca

'Les dalibaux': AH- 1- 2- 3(Z)- 3(A)[F2] - 'Champs des dalibaux': AE- 20- 21 - 'Les perriches sud': AH 32 - zonage : PLU - zone A

Pré occupé : 1 ha 02 a 35 ca : 'Pre salin': C- 298 - zonage : PLU - zone A

Bois-taillis : 0 ha 41 a 50 ca : 'Bois du pre salin': C- 297 - zonage : PLU - zone A

Terres et prés occupés : 72 ha 19 a 36 ca - recherche d'un bailleur pour le maintien de l'exploitant en place par bail rural à long terme de 18 ans : 'Champ boulan': B- 47 - 'Champ de l etang septfonds': B- 4 - 'Champ de la chapelle': AI- 36 - 'Champs de la fontaine': AH- 29 - 'Champs des dalibaux': AE- 19- 22- 24 - 'Etang des foltiers': B- 8 - 'La chaume d avoine': AE- 32- 33 - 'La chaume poiluche': B- 45- 46 - 'La cote gallon': B- 12 - 'La pature du charme': B- 48- 49 - 'La penetiere': B- 57 - 'Le champ chardon': AH- 4 - 'Le girardot': B- 50- 54- 55- 56 - 'Le guimiot': AH- 6 - 'Le petit etang': B- 11 - 'Les genetres': AI- 37- 38 - 'Les perriches sud': AH- 30(A)- 30(Z)- 31 - 'Les quatre arpents section': AE- 58- 59- 60 - zonage : PLU - zone A

MIGE - terre

7 ha 65 a 44 ca - Bois de narme: B-4-393

Zonage : PLU : zone N

VALLAN - terre

12 ha 04 a 20 ca - Les champs feres: ZM-72-73 - Les petits cheillois: ZD-62 - Sous les brulis: ZI-21

Zonage : PLU : zone Ap

NAILLY – terre et bois

15 ha 29 a 94 ca - Les chollets: ZM-118-123 - Champs blancs: H-757 - La val de la voie aux vach: F-912 - Les barmites: YE-26-70 - Parroy: F-1549-1552-1553 ZO-112 - Les begots: YE-32 - Montagne maigre: ZR-37

Zonage : RNU

SAINT-SEROTIN - terrre

1 ha 22 a 46 ca - Les foineries: E-496-516 - Les hantes: E-394 - Les quatorze chemins: N-868

Zonage : RNU

VILLEPERROT - terre

28 a 60 ca - Les cornettes: D-47

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 4 mars 2019 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890723566

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er Février 2019, l'Associé unique a décidé : De modifier la dénomination sociale de EURL BC TRANSPORT à LE POINT GOURMAND, et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. De modifier l'objet sociale de Messagerie, transport de marchandises pour le compte d'autrui ainsi que le stockage de marchandises, fret express à l'aide d'un véhicule inférieur à 3Tonnes5 à Restauration et restauration rapide, vente de plats à emporter et bar, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Gérance

AL890723543

GRAND DUC MICROBRASSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 55 rue de la Forêt d'Othe
La Tuilerie
89570 SORMERY
841511835 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29/01/2019, l'AGE a décidé :

- de modifier l'objet social comme suit : «La fabrication de bières et toute autre boisson alcoolisée ou non, la dégustation, la distribution et le commerce de ces boissons, la vente à emporter de boissons alcoolisées avant 22 heures, la vente de produits régionaux, bijoux et plus généralement, la vente de produits liés à l'activité du site, la vente pourra être effectuée autant à titre sédentaire qu'à titre d'ambulant»,

- de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL890723545

TLL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 136.614,50 euros
Siège social : 89710 SENAN
RCS SENS B 542 017 017

Aux termes du procès-verbal du 7 février 2019, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, la modification de l'objet social par extension aux activités connexes suivantes :

- Commerce de gros, achat, revente, de toutes matières premières,
- Achat, revente et location de machines et équipements pour la construction,
- Achat, revente et location de véhicules automobiles neufs ou usagés.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL890723548

EARL DES PEUPLIERS

EARL au capital de 74 145 euros
Siège social : 16 rue aux Prêtres
89113 FLEURY LA VALLÉE
321 921 173 RCS SENS

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018, la collectivité des associés : - A décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - A pris acte de la démission de Mme Martine PERCHERON veuve MOREAU de ses fonctions de gérant à compter du 30 novembre 2018, - A décidé de transférer le siège social de la société à BRANCHES (Yonne – 89113), 29 bis Grande rue. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DES PEUPLIERS. Forme : Société civile. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 74 145 €. Siège social : 29 bis Grande rue - 89113 BRANCHES. Durée : Jusqu'au 10 juin 2111. Gérant : M. Alexandre FAUCHEREAU demeurant à VALRAVILLON (Yonne), Neuilly, 5 rue des Promenades. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance.

AL890723554

MCH

SCI au capital de 600euros Siège social: 4 RUE PASTEUR 89100 MALAY LE GRAND 751821174 RCS SENS Le 25/01/19, les associés ont: décidé d'étendre l'objet social à compter du 29/01/19 : location d'immeuble à usage commercial et d'habitation Mention au RCS de SENS

AL890723561

VENTE

Maître Florence MERLET
Notaire
12 bis rue d'Auxerre
89250 Seignelay

AVIS

Avis est donné, en application de l'article L331-19 du Code Forestier, de la vente des parcelles boisées suivantes, sous réserve de non préemption par la SAFER BOURGOGNE FRANCHE COMTE : - à CHAUMOT (89500) lieudit «Le Parc», section ZM n° 112 «le parc» pour 17a 95ca - et à BUSSY LE REPOS (89500) lieudit «Bois des Pépins», section A n° 16 pour 01ha 04a 87ca et n° 17 pour 01a 69ca, et lieudit «Bois des Rossignols» section A n° 97 pour 06a 90ca, lieudit «La Gomette» section Z n° 160 pour 18a 00ca, n° 162 pour 08a 24ca, Z n° 169 pour 05a 30ca, n° 170 pour 06a 30ca, n° 171 pour 12a 60ca, n° 173 pour 17a 20ca, et n° 175 pour 61a 30ca au prix de 9.000,00€, prix payable comptant, frais à la charge de l'acquéreur. Les propriétaires des parcelles boisées contigües, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois compter à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me MERLET, Notaire, 12 bis rue d'Auxerre 89250 SEIGNELAY, où domicile est élu, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent avis.

Pour avis et mention Le Notaire

AL890723338

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
12 bis rue d'Auxerre
89250 Seignelay

AVIS

Avis est donné, en application de l'article L331-19 du Code Forestier, de la vente de parcelles boisées suivantes, sous réserve de non préemption par la SAFER BOURGOGNE FRANCHE COMTE : - à GURGY (89250) lieudit «La Clémence» section AX, n° 130 pour 66a 08ca - à HERY (89550) lieudit «La Busée» section AL n° 113 pour 47a 38ca et n° 119 pour 28a 20ca et lieudit «Les Noues de Cuillon» section E n° 936 pour 42a 30ca au prix de 3.000,00€ payable comptant, frais à la charge de l'acquéreur. Les propriétaires des parcelles boisées contigües, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois compter à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me MERLET, Notaire, 12 bis rue d'Auxerre 89250 SEIGNELAY, où domicile est élu, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent avis.

Pour avis et mention Le Notaire

AL890723534

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

CESSION

CESSION DE FONDS

Par acte sous seing privé en date du 31 août 2018 à SAINT SEROTIN (89140), Alexandre MONTOYA, né le 28 décembre 1979 et demeurant à SAINT SEROTIN (89140) 4 rue Colette, a cédé à titre onéreux à Gaylor LE GOURRIEREC, né le 1er juin 1986 et demeurant à NOE (89320), 32 rue de la Borne Percée, Les Hauberts, le fonds d'activité d'exploitant de taxi situé à VILLEBLEVIN (89340) avec entrée en jouissance le 1er septembre 2018, moyennant le prix de 43700 euros. Pour avis,

AL890723522

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 1er février 2019, enregistré au SDE Auxerre le 7 février 2019 – dossier 201900004215 – 8904P01 – 2019 N – 00154.

A été cédé par la société dénommée « **LEITUGA** », société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 EUR, dont le siège est à Sens (Yonne), 7 boulevard du Pont Neuf, identifiée au SIREN sous le numéro 432.352.284 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

A la société dénommée **TOTAL MARKETING FRANCE,** société par actions simplifiée, au capital de 390.553.839,00 euros, ayant son siège social à Nanterre (92000), 562 avenue du Parc de l'Ile, identifiée au SIREN sous le numéro 531.680.445 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

Le fonds de commerce de station-service pour véhicules et poids-lourds, vente d'accessoires pour véhicules automobiles, vente de boissons et confiserie, et, accessoirement, petite mécanique et vidange exploité à **Sens (89100)**, **7 boulevard du Pont-Neuf,** connu sous le nom commercial **RELAIS DU PONT NEUF**, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens, sous le numéro 432.352.284.

Moyennant le prix principal de **140.000,00 EUR**, dont **138.000,00 EUR** pour éléments incorporels et **2.000,00 EUR** pour le matériel.

Chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des trois derniers exercices :

- pour l'exercice du **1er octobre 2014 au 30 septembre 2015** :

. chiffre d'affaire de **224.358,78 EUR**

. résultat net comptable de **20.001,06 EUR.**

- pour l'exercice du **1er octobre 2015 au 30 septembre 2016** :

. chiffre d'affaire de **235.529,03 EUR**

. résultat net comptable de **29.957,31 EUR.**

- pour l'exercice du **1er octobre 2016 au 30 septembre 2017 :**

. chiffre d'affaire de **202.048,38 EUR**

. résultat net comptable de **2.745,41 EUR.**

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens - 28 avenue Pompidou – 89100 Sens, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL890723539

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 31 août 2018, le contrat de location-gérance

consentie entre Alexandre MONTOYA domicilié à SAINT SEROTIN (89140), 4 rue Colette et Gaylor LE GOURRIEREC domicilié à NOE (89320), 32 rue de la borne percée, Les Hauberts, portant sur l'exploitation de la place de stationnement de taxi de Villeblevin n°1 89340, a pris fin le 31 août 2018. Pour avis.

AL890723521

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2018 à MAILLOT, le contrat de location-gérance consenti par : FERTEL SARL au capital de 100000 euros, sise Quai Bretoche, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Sens sous le numéro 789263043 à : LA PIZZERIA DU PONT SARL au capital de 10000 euros, sise 2 Rue Joubert, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE immatriculé au greffe du Tribunal de Commerce de Senssous le numéro 834539686. Portant sur un fonds de commerce de Pizzeria, restaurant, vente à emporter et restauration rapide exploité 2 rue Joubert, 89500 VILLNEUVE SUR YONNE a pris fin le 31 décembre 2018.

AL890723524

S.C.P. « Geneviève ECHINARD, Claude SEGAUT et Anne-Gaël PARRY-AVRIL » Titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE

DOMAINE LONG DEPAQUIT

SCEA au capital de 66.060 €
Siège Social : 45 rue Auxerroise
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 439 446 949

AVIS

Suite au décès le 23 mai 2018 de M. Albert BICHOT, cogérant, les fonctions de gérant sont assurées par M. Albéric BICHOT, demeurant à POMMARD (21630) rue de la Croix de Pommard, resté seul gérant de la société.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

Pour avis, Maître ECHINARD, Notaire

AL890723526

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GERANCE

SCI DU FAUBOURG DE LA CROIX Société civile immobilière au capital de 3 048,98 euros Siège social : 59 B Rue du Faubourg de la Croix 89330 ST JULIEN DU SAULT 327 852 158 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Arnaud GUERIN, demeurant 59 Faubourg de la Croix 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude LAUTIER. Madame Isabelle GUERIN, née GERMOND, conserve son mandat de gérante.

AL890723560

DISSOLUTION LIQUIDATION

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

SCI « WIPHI «
Société civile en liquidation au capital de 400 euros
Siège social : SENS (89100)
9 Boulevard Maupéou
Siège de liquidation : 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS
520 002 486 RCS SENS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale du 30 Septembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe SIMON, demeurant 1 rue de l'Yonne - 89500 ARMEAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30.09.2018.Les comptes de liquidation seront déposés au

greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au RCS.Pour avis.

AL890723493

SARL COULEURS D'INTERIEUR

L'A.G.O. du 11/01/19 de la SARL en liquidation COULEURS D'INTERIEUR, au capital de 4 000 €, dont le siège social et de liquidation est à GISYLES- NOBLES (89140), 16, rue Saint Pregts, 794 529 446 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/11/18, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à la même date, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Mention sera faite au RCS de SENS où les comptes de liquidation seront déposés.

AL890723519

EARL FORTIN

EARL en liquidation au capital de 395 000 euros Siège social : 26 rue des Chênes – Grange le Bocage - 89260 PERCENEIGE 452 000 359 RCS SENS Liquidateur : M. Jean-Claude FORTIN, 26 rue des Chênes – Grange le Bocage - 89260 PERCENEIGE Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 novembre

2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL890723544

DISSOLUTION

JEAN-BAPTISTE CINTRACT Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 5 000,00 euros Siège social : 37 rue des Grandes Chenevières - 89480 ANDRYES 531 419 018 RCS AUXERRE Suivant décision de l'associé unique, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2019. A été

nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Baptiste CINTRACT demeurant 37 rue des Grandes Chenevières - 89480 ANDRYES. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 37 rue des Grandes Chenevières - 89480 ANDRYES, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL890723551

JRS BONNARD

SARL en liquidation au capital de 4 000 euros
Siège social : 11, rue de la Croix de Fer
Les Fragnes
89520 TREIGNY
RCS AUXERRE 829 851 286

Le 05.02.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 05.02.2019.

La société sera radiée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL890723562

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : L'IMPREVISIBLE. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 20 rue d'Egleny, 89000 Auxerre. 825343924 RCS Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 11 janvier 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Madame Marie Laurence BRANCHU, demeurant 2 route d'Auxerre Mormont 89000 Auxerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance

AL890723565

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT FARGEAU (Yonne) du 4 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI VIKING

Siège social : 1 Avenue du Général Leclerc, 89170 SAINT FARGEAU

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens

Durée de la Société : 9 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Benjamin GUILLEMARD, demeurant 8 rue de Lavau - Appartement 6, 89170 SAINT FARGEAU

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Imatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL890723505

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/12/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Sarl Quirié Objet social : boulangerie pâtisserie viennoiseries quiches tartes salées chocolat confiserie glace traiteur Siège social : 4 rue pasteur, 89100 Malay-le-Grand. Capital : 10.000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. quirié christopher, demeurant 4 rue paasteur, 89100 Malay-le-Grand, Mme quirié marine, demeurant 4 rue pasteur, 89100 Malay-le-Grand Immatriculation au RCS de Sens

AL890723515

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/12/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : TOUT PROPRE 89 Objet social : prestations de nettoyage à destination entreprises secteur privé ou public, collectivités territoriales et particuliers relatifs a leurs biens mobiliers ou immobiliers Siège social : 105 rue des Mignottes, 89000 Auxerre. Capital : 250 ? Durée : 99 ans Président : M. MASSE Michaël, demeurant 9 allée des Bruyères, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche Directeur Général : Mme MASSE née MARGOTTEAU Béatrice, demeurant 9 allée des Bruyères, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : pas de clause d'agrément Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890723517

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : XIMENA

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 29 rue Victor Guichard – 89140 VINNEUF

OBJET : Maçonnerie Générale

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE :

Monsieur Guy XIMENA - 63 Avenue Albert Grave– 77130 VARENNES SUR SEINE ET

Monsieur Guillaume XIMENA - 29 rue Victor Guichard – 89130 VINNEUF

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

Pour avis,

AL890723528

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01.02.2019, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SC D'IGNY

Objet social : Propriété, acquisition, vente, administration et gestion notamment par location ou autrement de tous biens meubles et immeubles, tous droits mobiliers ou immobiliers et participation dans toute sociétés.

Siège social : 95, rue des Conches 89470 MONETEAU

Capital : 500 euros

Gérance : M. Laurent BOUQUET DES CHAUX et Mme Cécile BOUQUET DES CHAUX demeurant 95, rue des Conches 89470 MONETEAU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890723529

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/02/2019, il a été constitué une SAS dénommée : SASU HAITAM TELECOM Siège social : 13 rue Jules Ferry, 89000 AUXERRE Capital : 500€ Objet : TÉLÉ-COMMUNICATIONS FILAIRES Président : M. Fousie MAZOUZ, 37 rue Louis Lefort, 89100 PARON. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890723530

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 23/01/2019, constitution SCI dénommée: SCI 3C2R. Capital: 1.000?. Siège: 15 rue Carnot 89310 NITRY. Objet: L'acquisition, la propriété, la gestion de tous biens immobiliers. Gérance: M. Christian CAHN, 72 rue Cisson 75013 PARIS, et Mme Christelle RISSER, 18 rue Wurtz 75013 PARIS. Durée: 99 ans. RCS AUXERRE.

AL890723532

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Février 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

OBENE 2019

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par bail et location d'immeubles

Siège social : 2 rue Basse 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES

Capital : 100 euros

CO-Gérance : M Olivier CASTRO et Mme Béatrice CASTRO demeurant ensemble 2 Rue Basse 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890723536

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/01/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : METCALF DESIGNS, SIEGE : 10 promenade de l'ouest, VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre

onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. GERANCE: Thomas METCALF, demeurant 1404 P.O. Box, GREEN VALLEY, ARIZONA (ETATS UNIS D'AMERIQUE) et Karen METCALF, demeurant 1404 P.O Box, GREEN

VALLEY, ARIZONA (ETATS UNIS D'AMERIQUE). IMMATRICULATION : Au RCS de SENS. Pour avis, le gérant

AL890723537

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : Prs exotique

FORME : Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 100 euros

SIEGE SOCIAL : 3 rue du général de Gaule - 89100 Sens

OBJET SOCIAL Épicerie éxotique et générale -

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens

Président : PARANITHARAN Raguwaran demeurant à SENS (89100) aux 11 rue de la louptiere

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS

AL890723541

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2019 à SOUCY (Yonne), il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MADE PRESTATIONS Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : La réalisation de prestations de services aux entreprises, La formation La prise de participation dans toutes sociétés, L'organisation, la gestion et le contrôle de filiales, Le négoce, la location et l'expertise de matériels agricoles. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 20 rue des Alouettes – 89100 SOUCY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : M. Romain DEJAUNE et Mme Laetitia MASSON, épouse DEJAUNE, demeurant ensemble au 20 rue des Alouettes – Hameau de Jouancy– 89100 SOUCY. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL890723542

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 30/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes?: Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : VISHAL SENS 2 -

Société ARCHIBALD
Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code
de commerce

au titre de la procédure suivante :
SEBRIO SAS
Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/09/2018
1 rue Guillaume des Barres - 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 janvier 2019.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890723471

Siège social : Centre Commercial Porte de Bourgogne - Lieudit Chambertrand, 89100 SENS - Objet social : Vente de prêt à porter, chaussures, bijoux fantaisie, bagagerie, maroquinerie et tous accessoires - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1?000?euros - Gérance : M. Azaghen MOORGHEN, demeurant 214 Rue Champs Pacaud - 58000 NEVERS -
Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL890723555

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/01/2019, il a été constitué une société.
Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Dénomination sociale : TOUSELOU
Objet social : La location de tous matériels divers, matériels se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, les débits de boissons, les maisons de retraite, les établissements de soins et plus généralement toute collectivité. Ainsi que la location de tous véhicules et camions. La location-bail d'autres biens personnels.
Durée : 99 ans
Siège social : 3 rue des entrepreneurs 89300 JOIGNY
Capital social : 30 000€ divisé en 600 parts de 50€ l'une
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix
Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accés au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : LEPINE JEREMY 12 rue le preux 89116 SAINT ROMAIN LE PREUX
Directeur Général : CACHOT FRANCOIS 52 Avenue de la Côte Saint Jacques 89300 JOIGNY
Immatriculation : RCS DE SENS
Pour avis,
Le Président.

AL890723353

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous sein privé en date du 28/01/2019 à DIXMONT (89), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LMJ POSE SERVICE Forme sociale : SASU Siège social : 20 Rue De La Porte Du Bois - 89500 DIXMONT Objet social : La pose et la dépose d'affichages
sous forme de bâches ou d'adhésifs, la pose de revêtements souples (moquettes, linos,...) pour tout projet événementiel, de films solaires sur tout type de vitrage automobile et immobilier, de films décoratifs et occultant sur tout vitrage, l'habillage de stands sur des foires et salons, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés Capital social fixe : 1.500 € divisé en 100 actions de 15 euros chacune réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs Cession d'actions & agrément : dans les conditions statutaires et légales Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales Président : Monsieur Florian VALET demeurant 20 Rue De La Porte Du Bois à DIXMONT (89500) La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS (89) POUR AVIS

AL890723563

Terres de Bourgogne



Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Santé

Téléphone mobile: comment limiter les risques !

Ce compagnon familier, devenu indispensable, peut présenter des risques pour la santé. Les conseils du Dr Marc Arazi, président d'Alerte Phonegate. Entretien.


Réussir

Le rayonnement électromagnétique, inodore et invisible, reste peu évoqué dans les conversations et les discours officiels. Le Dr Marc Arazi invite à un usage plus attentif des objets connectés, smartphone, tablette ou montre : *«Il ne s'agit pas de condamner, mais de proposer des précautions, de même que la ceinture de sécurité et le siège pour enfants ont réduit le nombre de victimes en voiture».*

La science a-t-elle prouvé le danger des ondes des téléphones mobiles ?
«En 2011, l'OMS classe ces ondes «cancérigènes possibles» sur la base d'un risque accru de gliome; ce cancer du cerveau apparaît d'ailleurs souvent du côté où le malade téléphonait. L'agence américaine de santé NTP révèle fin 2018 le développement de tumeurs malignes sur des rats soumis au rayonnement 2G et 3G».

Quelles maladies les radiofréquences provoquent-elles ?
«Des troubles du bien-être, des fonctions cognitives et du sommeil ; des dépressions. Chez les enfants, les effets sur la mémoire sont avérés (ANSES, juillet 2016). Tous les organes peuvent être touchés : glioblastome, neurinome, cancer du cerveau, cardiomyopathie, infertilité. L'électro-hypersensibilité concerne en France plus de trois millions de personnes, qui n'ont pas toujours conscience que leurs symptômes sont liés aux ondes (ANSES, mars 2018)».

On constate que le téléphone chauffe un peu l'oreille. Est-ce grave ?
«Son rayonnement pénètre en profondeur dans tous les tissus, dont les cellules du cerveau, et les seuils de surexposition sont proches de ceux d'un four à micro-ondes. Ces effets thermiques sont mesurés par le Das (débit d'absorption spécifique), dont les industriels sous-évaluent l'intensité depuis trente ans. Nous exigeons que l'ANFR publie toutes ses données et impose le retrait des téléphones hors normes».*

Que faire ? Utiliser l'oreillette ?
*«Ce n'est pas suffisant, car les écouteurs conduisent les radiofréquences. Le Département de santé californien conseille de garder le smartphone à distance et de limiter son usage, de ne pas écouter de la musique avec les oreillettes en restant connecté au réseau mobile. Le seul qui ne transmette pas les ondes est le modèle air tube**».*

Quel est le risque à la campagne, lorsque le téléphone capte mal ?
«Plus la réception est mauvaise, plus l'appareil augmente sa puissance. S'il y a peu de barres, évitez encore plus de l'utiliser à l'oreille et ne le gardez jamais sur vous. L'Etat italien vient d'être condamné à informer la population des dangers encourus. En France, ce sujet reste peu évoqué».


Pierrick Bourgault

Vos autres recommandations ?
«Les femmes enceintes qui laissent leur téléphone près de leur ventre, les enfants qui jouent sur l'ordinateur, la tablette connectés au Wifi ou qui dorment à proximité sont fortement exposés. Retrouvez votre réveil-matin! Votre meilleure protection: la distance que vous mettez avec ces appareils».

PIERRICK BOURGAULT

Note : En savoir plus : www.phonegatealert.org
* ANFR : l'Agence nationale des fréquences ;
** Difficile à trouver en magasin, une « oreillette air tube » se commande sur le Net, à partir de 2 euros.

▸Coin cuisine

Biscuits au thym et au parmesan
(pour 30 biscuits)



Préparation : 15 minutes ; Réfrigération : 30 minutes ; Cuisson : 10 minutes.
Ingrédients :
90 grammes de farine T55,
2 cuillerées à soupe de thym,
40 grammes de parmesan râpé,
50 grammes de beurre demi-sel mou,
1 jaune d'œuf,
Sel et poivre.

Réalisation :
Mélanger du bout des doigts la farine, le thym, le parmesan, du poivre et un peu de sel.
Incorpore le beurre ramolli et le jaune d'œuf, et pétrir de façon à obtenir une pâte souple. Former une boule et l'envelopper dans du film alimentaire avant de mettre au réfrigérateur pendant au moins 30 minutes.
Préchauffer le four à 190 ° C (thermostat 6-7). Sur un plan de travail fariné, étaler la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie sur une épaisseur d'environ 2 millimètres, puis découper des disques avec un emporte-pièce ou un verre (diamètre de 4 à 5 centimètres).
Déposer les disques sur une plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé. Saler et piquer les disques de quelques trous avec une fourchette ou un cure-dents.
Enfourner pendant environ 10 minutes. A la sortie du four, laisser refroidir les biscuits sur une grille à pâtisserie.
Note : Cette recette est extraite d'un tout nouveau livre intitulé *«Le jaune & le blanc. Le livre de cuisine anti-gaspillage. 60 recettes pour utiliser les jaunes et blancs d'œufs qu'il vous reste»* d'Aurélie Thérond avec des photos de Claire Curt paru aux Editions de la Martinière.

▸Coin lecture

Parler autrement de l'Europe



«Européens» est un tout nouveau trimestriel publié et édité par AllContents (www.europeens.net). À un moment importantissime de sa courte histoire, l'Union européenne a bien besoin de soutiens face aux inquiétudes engendrées par la sortie du Royaume-Uni de l'UE, les questions sanitaires… C'est le défi de l'équipe de ce magazine : parler de l'Europe autrement, montrer que l'UE, ce n'est pas uniquement Bruxelles ! De l'intelligence pour mettre en avant qu'en Europe, oui sur ce Vieux-Continent dont les pays ont choisi progressivement de tenter l'aventure en commun au lendemain de la deuxième guerre mondiale pour faire barrage aux barbaries, le concret existe : dans la rue, dans les actes, dans les idées… Dans ce premier numéro, les curieux découvriront notamment une tribune de Christiane Lambert (présidente de la FNSEA) qui s'interroge façon *«Et si le salut européen venait des champs ?»* Egalement au menu, entre autres, un sujet sur l'utilisation des insectes pour l'alimentation humaine. Disponible en kiosques et librairies.

THIERRY MICHEL

Prix : 19,90 euros

Poligny (39)

Percée neigeuse…

28 000 personnes ont convergé vers Poligny et ont assuré le succès de la 22ème édition de la Percée du vin jaune. Une Percée empreinte de modération…

Percée neigeuse ?.. Percée heureuse est-on tenté de répondre ! Neigeuse, l'édition 2019 de la Percée du vin jaune, organisée à Poligny, l'a été. Surtout le dimanche matin où de gros flocons de neige ont accompagné le cortège des vignerons dès la sortie de l'office religieux… Et la suite a été… du même tonneau !

Un tonneau de vin jaune bien sûr ! Un tonneau mis en perce par Vincent Ferniot, le journaliste gastronomique, parrain de cette 22ème édition, avec l'aide de Philippe Noir, le viticulteur polinois, président d'une Percée qui a attiré quelque 28 000 personnes, tout au long de ce week-end. Ils étaient plus nombreux le samedi. Plus jeunes aussi… Tous ont contribué à entretenir cet esprit festif qui fait, même quand la météo n'est pas de la partie, le succès de la manifestation.

Bonne humeur certes. Mais modération cependant. Le vin jaune se déguste. Et ne se boit pas comme un banal verre de vin chaud. La finalité du geste est toute autre !

Modération également au moment de la vente aux enchères des vieux millésimes. L'une des dernières bouteilles de la cuvée 1 774 qui était mise en vente, n'a pas été adjugée. Le prix d'estimation minimale était fixé à 30 000 euros. Hier les enchères ont permis de s'approcher de cette somme, mais sans l'atteindre avec une ultime enchère à 29 000 euros.

M.R.



Photo: Bruno Lyet

C'est au journaliste gastronomique Vincent Ferniot qu'est revenu l'honneur de mettre en perce le premier tonneau du nouveau millésime.



Photo: Bruno Lyet

L'invitation du président à la foule…


Photo: Bruno Lyet

Un parrain visiblement heureux.



C'est sous la neige que le cortège s'est rendu place des déportés où le tonneau allait être mis en perce.



Photo: Bruno Lyet

Le palmarès du clavelinage

53 vins jaunes étaient en compétition et ont été dégustés et jugés. Ont été clavelinés…
Côtes du Jura : Fruitière vinicole de Voiteur (2011), Maison du vigneron (2011), Domaine de Savagny (2012), Domaine Badoz (2011), Caveau des Jacobins (2012), Maison du Vigneron (2012), Domaine Badoz (2012), André Bonnot (2012).
Arbois : Domaine Rolet (2011), Domaine Jean-Louis Tissot (2011), Domaine Rolet (2009), Domaine Jacques Tissot (2011).
Château-Chalon : Domaine Berthet-Bondet (2011), Maison du Vigneron (2011), Domaine de Savagny (2012), Maison du Vigneron (2012).


Photo: Bruno Lyet

Lentrée dans la collégiale avant l'office religieux.


Photo: Bruno Lyet

Ambiance réconfortante dans les caveaux.